Quatrième Année - N° 26. Le Numéro : 30 centimes 27 Juin 1914


# Le Courrier
CINÉMATOGRAPHIQUE









# DOCUMENTEZ-VOUS

## Les BEAUX FILMS annoncés cette semaine :

PATHÉ Frères

*Rigadin et l'homme qu'il assassina*
*Les Yeux du cœur*
*Black Roderick*
*L'Infamie d'un autre*

GAUMONT

*L'Intègre*
*Jack et Dolly*
*Son Ecran*
*Petit Cœur Blessé*
*Bout de Zan et le sac de noix*

L. AUBERT

*La Souris Bleue*
*Le Camelot de Paris*

ECLAIR

*Le Roman d'un Caissier*

UNION-ECLAIR-LOCATION

*Chéri-Bibi*

CENTRAL FILM SERVICE

*La Fille du Garde-Chasse*

SOCIÉTÉ ANONYME ITALIENNE CINÈS

*Quo Vadis*
*La Femme Nue*

COSMOGRAPH

*Charley est insupportable*
*Toréador d'occasion*
*Oscar roule sa belle-mère*
*Oscar a un Rendez-vous d'Amour*

EDISON

*Le Drame à Farfouilly-les-Bannières*
*Sa Petite-Fille*
*La Puissance de l'Air*

Ch. MARY

*Grande Sœur* (Suzanne GRANDAIS)

BONAZ

*Le Désastre*
*La Mine aux Millions*

FILMA

*Le Legs*

AGENCE MODERNE

*Vengeance Chinoise*
*Les Perles de la Mort*

IRVIN

*Le Commandant de la Croquignolle*

G. LORDIER

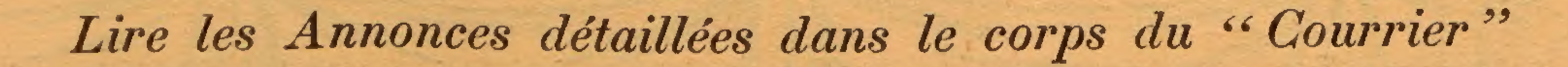
*Ne touchez pas au Drapeau*

C. HALLEY

*L'Ouvrier*

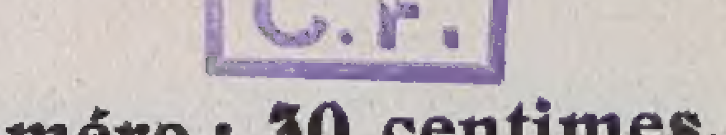
WESTERN IMPORT

*Les Coulisses du Cinéma*



*Lire les Annonces détaillées dans le corps du "Courrier"*






Quatrième Année. - N° 26. Le Numéro : 30 centimes. 27 Juin 1914

# Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

## A LA DIÈTE

Voici enfin l'été ! Le public, égayé par les premiers chauds rayons du soleil, montre moins d'empressement à se rendre au spectacle. Il peuple les boulevards, les jardins publics, les bois, les terrasses de café, et le baromètre des affaires cinématographiques descend rapidement. Aussi nos Directeurs s'empressent-ils de décaler leurs programmes de deux ou trois semaines pour courir, pendant la période de morte-saison, le minimum de risques en mettant en jeu un quantum de frais le plus réduit possible. Ils taillent un peu de tous côtés. Les uns suppriment un ou deux exécutants à l'orchestre ; les autres congédient du personnel ou rognent sur leur budget de publicité.

Mais est-ce bien là, la vraie formule ? Il me semble que non. Les programmes de second ordre présentés économiquement n'éveillent plus aucun intérêt. En exploitant ainsi à petits frais, les Directeurs diminuent inconsciemment le prestige du Ciné et peu à peu en éloignent les plus chauds admirateurs.

A mon sens, MM. les Directeurs feraient beaucoup mieux de fermer en été et d'aller passer à la campagne quelques semaines de repos, absolument indispensable dans l'existence fiévreuse que mènent ceux qui vivent du film. Je l'ai dit et redit, je le répète encore aujoud'hui : Le pire ennemi du Cinéma, c'est le Cinéma qui use et abuse de sa situation momentanément privilégiée.

Peu à peu le public se sature. Il est tellement sollicité par les spectacles, soi-disant sensationnels, qu'il s'y habitue et que rien ne l'étonne plus. Le film le plus émouvant ne produit maintenant sur son cerveau blasé aucune impression.

L'on peut d'ailleurs mesurer la décroissance de la popularité du film en allant s'installer, dès l'ouverture des portes, dans une salle de quartier où l'on gagne encore quelque argent. Plus de queue comme autrefois devant les guichets, les clients arrivent mollement et tard, les uns après les autres ou par tout petits groupes. Ils payent en majorité demi-places et s'installent avec une indifférence absolue devant l'écran qu'ils adoraient hier encore.

Prêtez, si vous le voulez, l'oreille à leurs réflexions : *« Ils sont venus en voisins passer un moment, par désœuvrement. Mais le ciné ne les intéresse plus, c'est toujours la même chose. Et puis il y en a trop...* On y vient tout de même quand on a des billets de faveur mais on n'y court pas. Fini ce bel enthousiasme d'autrefois qui répandait comme une traînée de poudre le succès d'un film dans un quartier ou dans une ville. Adieu les bousculades héroïques devant les portes à qui passerait le premier. Adieu aussi les belles recettes et les gros profits.

C'est pourquoi il faut à tout prix réagir si l'on veut que le ciné reste longtemps encore la distraction favorite des foules. Mais avant tout, il y a une mesure à prendre, coûte que coûte : *fermer les établissements pendant les mois d'été, pour ne point provoquer la satiété.*

En principe, tous les cinémas devraient faire un clôture annuelle en échelonnant leurs fermetures de manière qu'un certain nombre d'établissements restent toujours ouverts. Et chacun de son côté profiterait de cette période de trêve pour rafraîchir, embellir sa salle, apporter dans l'aménagement des modifications utiles, en un mot, de manière à donner, chaque année, ce renouveau nécessaire pour retenir une clientèle aussi fugace que le film lui-même.

Les Loueurs, pendant ce temps d'arrêt forcé, pourraient choisir des programmes vraiment sensationnels, constituer une réserve pour la saison des affaires, de manière à alimenter les Exploitants des beaux spectacles qui sont ordinairement synonymes des belles recettes.

Quant aux Editeurs, ils auraient enfin le loisir de produire avec un peu moins d'intensité. Il est certain que la tenue artistique de leurs œuvres s'en ressentirait et que bien des films médiocres ne viendraient plus encombrer un marché déjà congestionné par une incohérente fécondité.

En somme, je conseille aux Directeurs de Cinémas qui ne sont pas exceptionnellement bien placés, de fermer pendant deux ou trois semaines. Et j'ajoute que l'exemple vient de haut. L'Hippodrome Gaumont-Palace, en effet, qui a encaissé cette année près de deux millions de recettes, a fermé la saison dernière pendant deux mois. Il fermera encore cette année, mais ses recettes à chaque reprise sont en augmentation sur celles de l'exercice précédent. Il faut donc en conclure que le public a besoin d'être de temps en temps mis à la diète.

N'hésitons donc pas et fermons carrément pendant la saison d'été. Il y va de la prospérité générale.

Charles LE FRAPER.

# Derniers Échos du Banquet de Lille

## 10 Juin 1914

On ne saurait trop parler des choses agréables, aussi nous n'hésitons pas à revenir sur la belle fête corporative de Lille et à compléter notre précédent compte rendu forcément écourté.

Et tout d'abord, glissons une petite rectification : Nous avons imprimé la semaine dernière que la Fête avait eu lieu le mercredi 11 juin, au lieu du mercredi 10 juin 1914. Cette date est désormais historique. Elle marque l'entrée au Parlement du député du Film, M. Emile Salembier, au milieu des acclamations des Cinématographistes du Nord et de toute la France. Il importe donc qu'elle passe à la postérité avec la plus scrupuleuse exactitude.

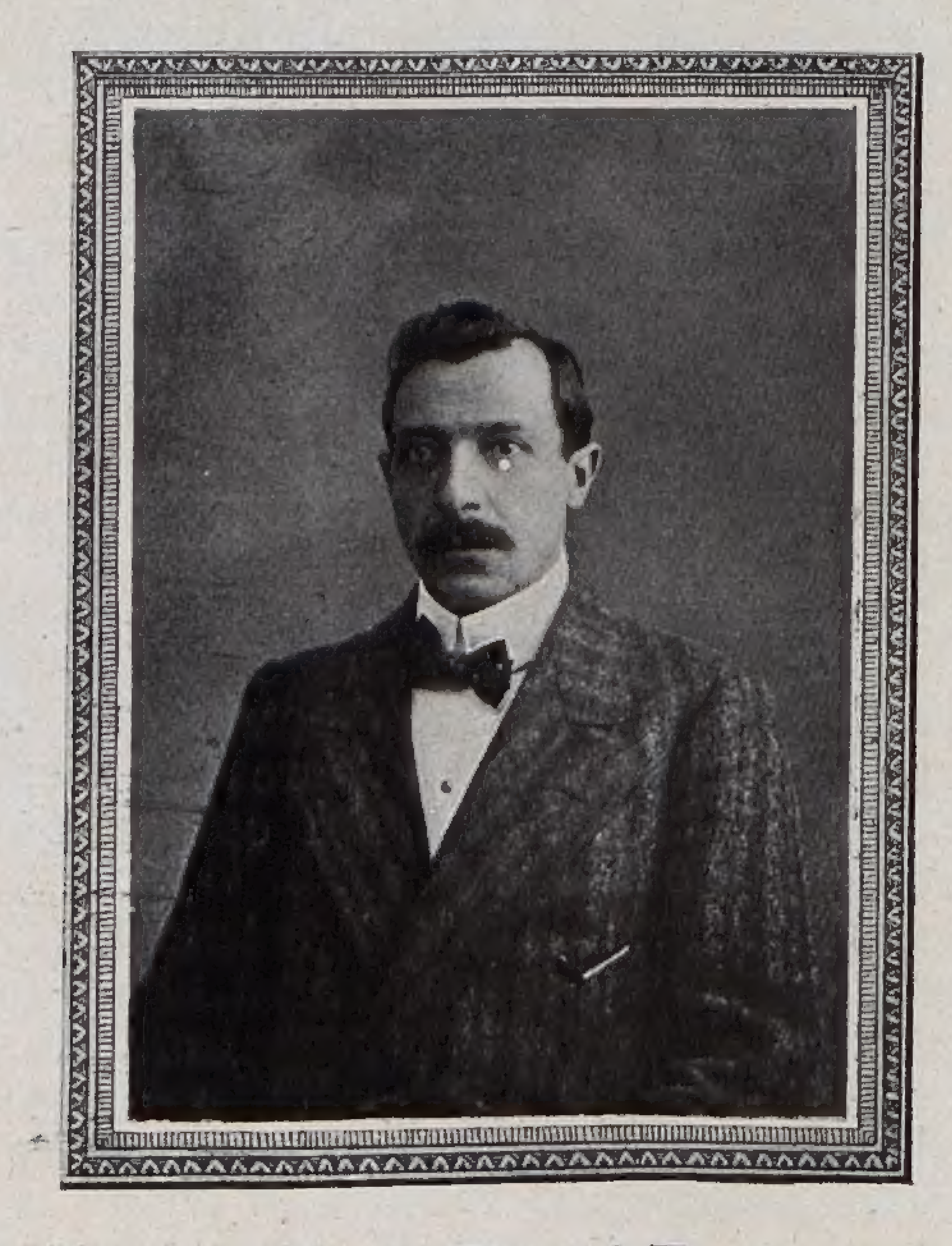
Ceci posé nous reproduisons les discours de MM. Meillat, Médard-Carré et Giraud. Ils furent très sincèrement applaudis par les convives de la belle fête de Lille.

### Discours de M. MEILLAT

*Délégué du Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes :*

Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Au nom de tous mes collègues qui sont groupés autour de la bannière du Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes, dont j'ai l'honneur d'être le délégué, je vous remercie de votre aimable invitation ; je vous apporte l'expression de leur sympathie et vous félicite de votre heureuse initiative.



M. MEILLAT

Je suis particulièrement flatté de me retrouver parmi vous au lieu et place de M. Brézillon, le cher président de notre Syndicat.

Je vous présente ses excuses et ses remerciements, ses nombreuses occupations l'ont empêché d'être des vôtres ; mais il n'en reste pas moins le plus dévoué de vos amis et vous envoie l'expression de sa profonde sympathie.

Ce n'est pas l'heure, Messieurs, de lire de grands discours, mais je ne voudrais pas vous quitter avant de vous avoir adressé un vibrant appel.

L'exploitation cinématographique est devenue le point de mire de tous les appétits et si nous n'y prenons garde tous les projets dont nous sommes l'objet seront exécutés demain.

L'heure est grave, Messieurs, il n'y a pas de temps à perdre, soyons unis pour être forts.

Abandonnons les mesquines querelles de concurrence, et consacrons nos quelques heures de loisir à l'organisation syndicale. L'armée des exploitants est encore trop disséminée. Il faut que tous les efforts soient réunis.

Grossissons le nombre des adhérents aux syndicats régionaux ; formons-en là où il n'en existe pas et groupons-nous tous dans une Fédération de tous les syndicats de France.

C'est là, Messieurs, que nous devons porter toute notre attention afin d'éviter la faillite de nos exploitations.

Aucun commerce, aucune industrie n'est plus chargé d'impôts et de droits que l'exploitation du film ; tous les ans nous subissons une nouvelle taxe et l'avenir nous en promet davantage.

Soyez persuadés, Messieurs, que cette charge ne s'arrêtera que si nous lui opposons une barrière infranchissable.

Construisons cette barrière, consolidons sa base par le nombre et barrons la route aux envahisseurs.

Le suffrage universel nous a tendu la main, il nous a donné, en la personne de M. Salembier, un puissant défenseur tout dévoué à notre cause.

Nous avons maintenant un homme compétent et actif qui nous sera d'un grand appui auprès des pouvoirs publics et à la Chambre des députés. Saluons, Messieurs, cet heureux événement et félicitons M. Salembier de son succès.

Est-ce à dire que nous devons nous reposer sur lui ? Non. Au contraire, si nous voulons que M. Salembier défende utilement nos intérêts, il faut que derrière lui, il existe une organisation puissante et bien disciplinée.

Le Gouvernement n'est pas le seul à nous menacer.

Il y a aussi les municipalités, les auteurs dramatiques qui désirent ardemment plonger dans nos caisses.

Il y a donc urgence à prendre des mesures immédiates et je fais appel, Messieurs, à votre solidarité et à votre dévouement à la cause syndicale. Que chacun de nous apporte son effort et fasse une propagande utile pour grossir le nombre des adhérents aux syndicats existants et travaillons pour les intérêts collectifs de notre corporation en adoptant la devise : « Un pour tous, tous pour un ».

Je lève mon verre en l'honneur de votre Comité d'organisation, à M. Salembier, notre cher président, et je bois à la prospérité de la cinématographie.

## Discours de M. MÉDARD-CARRÉ

*Directeur du Cinéma Sainte-Cécile, à Roubaix :*

Mesdames,

Messieurs,

Le Gouvernement, les municipalités se préparent à frapper les ciénmas de nouveaux impôts.

Individuellement, nous ne pouvons empêcher l'exécution des mesures qui menacent les entreprises cinématographiques. Unis, groupés en un faisceau solide, les directeurs du Nord et du Pas-de-Calais sauraient formuler et soutenir énergiquement leurs revendications.



M. MÉDARD-CARRÉ

En défendant notre cause nous travaillons aussi pour le public. N'est-ce pas en effet aujourd'hui une habitude prise de se rendre au cinéma ? Les vues cinématographiques ne constituent-elles pas la plus belle récréation de la classe laborieuse ?

C'est ce qu'ont bien compris les organisateurs de cette réunion, MM. *Lion, Saint Mesmin, Defives, Bertolotte* et *Jovanin,* que je ne saurais trop remercier et féliciter de leur initiative.

J'exprime également mes remerciements et mes félicitations les plus sincères à M. *Salembier,* député de Boulogne-sur-Mer, que nous avons la bonne fortune de voir parmi nous. Il a fait grand plaisir à tous en acceptant la présidence de cette réunion. Cela nous permet d'espérer qu'à l'occasion il usera de toute son influence pour défendre nos droits et faire valoir nos revendications. C'est aussi avec infiniment de plaisir que nous constatons la présence au milieu de nous de MM. *Demaria, Louis Aubert, Benoit-Lévy, Gaillotte, Giraud, Dureau, Brugère, Bettancourt, Bréard, Julliard, Monaco,* ainsi que MM. *Sarrautte,* représentant M. le Préfet ; *Liégeois-Six,* adjoint au maire de Lille, et de M. *Morieux,* maire de Calais.

J'ai l'espoir que notre échange de vues de ce soir portera ses fruits. Un groupement de directeurs de cinémas du Nord et du Pas-de-Calais ne tardera pas à se former, et un comité actif et vigilant saura rendre au cinéma les grands services que nous en attendons.

Je bois au prochain groupement et à son futur et vaillant Comité.

## Discours de M. E. GIRAUD

*Président de la Fédération Cinématographique du Midi :*

Mesdames,

Messieurs,

Après les voix plus autorisées que la mienne que vous venez d'entendre, il serait superflu que je vous fasse un long discours.

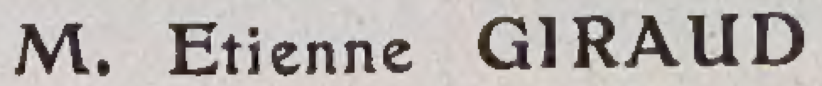
Notre collègue du Syndicat des Directeurs Français, M. Meillat, vous a dit combien il est nécessaire de grouper tous les cinématographistes de France en une seule Fédération qui doit avoir pour centre Paris. Je ne saurais trop également engager les cinématographistes du Nord et du Pas-de-Calais à former, comme dans le Midi, une fédération régionale avec section d'exploitants d'une part et section des loueurs d'autre part.

C'est avec le plus grand plaisir que j'adresse toutes mes félicitations au sympathique député, M. Salembier, président d'honneur de votre fête. Qu'il me permette de lui









M. Etienne GIRAUD

Laissez-moi tout simplement, au nom de la Fédération Cinématographique du Midi, que je représente, vous exprimer tous mes remerciements pour l'aimable invitation que vous nous avez adressée et surtout pour la réception enthousiaste autant que sympathique que vous avez bien voulu me faire.

Je suis d'autant plus heureux d'avoir franchi la grande distance qui nous sépare, pour assister à vos agapes fraternelles, et vous apporter les saluts confraternels de tout le Midi, que je me trouve dans une véritable fête de famille dont je garderai le plus profond souvenir.

dire que, tout en restant député de Boulogne-sur-Mer, il veuille bien *se considérer comme le député cinématographique de toute la France.* (Applaudissements enthousiastes.)

Je suis certain qu'entre ses mains nos revendications n'auront pas de plus chaud défenseur et que nous arriverons avec l'accord de tous à obtenir ce qui nous est dû.

Dans cet espoir je lève mon verre à la santé de M. Salembier, à la grande famille française de la cinématographie, et à la santé de toutes ces dames.

# La Méthode Scientifique en Publicité

*(Suite.)*

## Le Prestige

Dans mon précédent article si mes aimables lecteurs veulent bien s'en souvenir, je disais que l'annonce dans les journaux est un des facteurs déterminant de l'acte d'achat et que sa puissance dérive de la puissance de persuasion que possède le journal où elle est insérée.

En d'autres termes, en dehors du pouvoir d'attraction qui dérive de sa nature propre — illustration intéressante, texte attractif, disposition typographique harmonieuse — l'annonce profite du prestige que possède le journal vis-à-vis du lecteur.

Plus le journal possède de prestige auprès de ses lecteurs, plus, à cause de cela, son influence est grande sur la formation de leurs opinions, sur l'accroissement de leur confiance. Il s'ensuit que le lecteur reporte cette confiance et ce prestige sur les annonces. Ceux qui font de la publicité par annonces sentent confusément cette vérité qui les pousse à vouloir surtout faire des insertions dans les journaux qui passent pour être bien informés, qui ont le plus fort tirage et qui ont par suite un très grand nombre de lecteurs.

Ce fait du « nombre de lecteurs » est l'aimant qui attire les annonciers qui ont intérêt à ce que leurs annonces passent sous les yeux du plus grand nombre de personnes possible. Ceci est le fait visible. Mais le plus grand nombre de lecteurs est fonction du prestige du journal, de sa tenue, du soin avec lequel il est composé, du souci avec lequel les nouvelles sont données. Voilà le fait caché, la raison profonde pourquoi un journal se voit préféré à d'autres.

La force de cette idée de la puissance d'expansion du prestige du journal sur les annonces est si grande, qu'elle résiste à tous les assauts, qu'elle se manifeste malgré toutes les entraves qui lui sont passées par les journaux eux-mêmes, qui n'ont pas compris la solidarité qui unit les pages rédactionnelles et les pages de publicité. Cette erreur s'explique par la puissance des formules.

A de rares exceptions, les journaux subissent encore l'influence d'un homme qui a transformé la presse, mais qui, comme tous les hommes, s'est trompé quelquefois. Je veux parler de ce génial journaliste qui émit cet aphorisme : « La quatrième page d'un journal est un mur, un mur sur lequel quiconque peut inscrire ce qu'il veut, vrai ou faux. »

Cet aphorisme est monstrueux au point de vue publicité et a eu pour elle des conséquences néfastes. Ceux qui vivent encore sur cette idée n'ont aucune notion du lien étroit qui unit toutes les parties d'un journal. Ils n'ont aucune notion de ce que peut le prestige de la feuille imprimée et délibérément ils tuent la poule aux œufs d'or.

En allant au fond des choses, cet aphorisme ne fut édicté que pour dégager le journal de toute responsabilité, morale ou pécuniaire, quant à la teneur des annonces. Ce point de vue, tout au moins en ce qui concerne la responsabilité morale, était un faux calcul, si nous adoptons la thèse que le prestige des annonces est lié au prestige donné au journal par le soin avec lequel il est rédigé. En faisant cela, on séparait nettement le journal en deux parties, la première, la partie rédactionnelle qui faisait tous ses efforts pour acquérir du prestige, la seconde, la partie publicité qui était livrée en tête. Et le résultat fut que le public, soigneusement, réserva sa confiance à la partie rédaction et retira sa confiance à la partie publicité. Le lecteur se refusa à subir le prestige de son journal sur le terrain de la publicité. Il la lit bien, mais il n'a pas confiance, il ne croit pas à ce qu'il lit. Et cependant telle est la puissance de la publicité qu'elle « rend » quand même, qu'elle agit sur le lecteur, malgré toutes les entraves mises à son expansion. Et je vous le demande, quelle serait sa force, si elle n'était pas ainsi jugulée.

Cette idée nouvelle tend à se faire jour. Déjà quelques journaux, surtout des revues, prennent comme politique, de faire profiter leurs annonces du prestige qu'ils ont acquis auprès de leurs lecteurs, de faire rejaillir sur leurs annonces insérées la confiance qui leur est accordée, en leur donnant une haute tenue et en ne prenant à leur charge que des produits sérieux. N'est-ce pas le cas, du reste, du *Courrier Cinématographique*, dont le prestige considérable dans le monde du film, prestige peut-être unique, est reporté tout naturellement par ses lecteurs sur les annonces qu'il insère. Au *Courrier*, si l'information est sérieuse et source de confiance en sa valeur, l'annonce ne l'est pas moins et source de profits pour ses auteurs.

E. Arnaud de Masquàrd,
Professeur du Cours de publicité
à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

# La Responsabilité du Cinéma

Dernièrement, à Dijon, cinq vauriens de la pire espèce, cinq graines d'apache, se concertent pour dépouiller, un soir, un brave négociant qui rapporte chez lui le montant de la recette de la journée. Arrêtés avant d'avoir pu commettre le crime et conduits devant le Commissaire de police, ils avouent à ce dernier que tous leurs méfaits venaient « de l'inspiration qu'ils avaient tirée des vues cinématographiques représentant les exploits de malfaiteurs en renom ». De suite, on accuse le cinéma de leur avoir enseigné le crime, d'être l'instigateur du vol qu'ils allaient commettre, d'être, en un mot, un professeur d'apachisme. On court sus au cinéma ! On crie « haro » sur le cinéma ! C'est de lui « le tondu, le pelé, le galeux, que nous vient tout le mal ! »

Le cinéma est-il, après tout, aussi coupable qu'on veut bien nous le dire ? Est-il responsable de tous ces crimes commis ? Devons-nous accepter comme valable cette excuse avancée par les jeunes bandits dont il est parlé plus haut, excuse devenue tellement banale à force d'avoir été donnée partout par les criminels précoces, aussi bien en France qu'en Angleterre, en Amérique et dans tous les pays ? Evidemment non, si nous jugeons la chose sainement.

Un auteur présente un drame policier sur l'écran. Il donne au bandit toutes les ruses, toutes les audaces, lui fait commettre un crime avec tous les raffinements de l'apachisme moderne. Soit. Mais l'auteur s'arrête-t-il là ? Nous montre-t-il ce bandit jouissant ensuite, dans la paix la plus profonde, des fruits de son crime, honoré, estimé de




présente pour le

**17 Juillet 1914**

# LES COULISSES DU CINÉMA

Affiches

Longueur : 301 Mètres

**Un excellent documentaire**

dont vous pouvez faire le

CLOU de votre programme

**Il intéressera sûrement le public**

**WESTERN IMPORT C°**

*PARIS — 83 bis, Rue Lafayette — PARIS*

Téléphone : LOUVRE 39-60 Télégramme : WESFILM

tous, parce qu'il est un malfaiteur accompli, et recevant un jour, d'un air timide et ému, le prix Montyon ? Bien au contraire. Le crime n'est-il pas plutôt commis, qu'on voit le policier, le détective s'élancer sur la trace du criminel, éventer ses ruses, déjouer ses combinaisons, et toujours réussir à l'appréhender, à l'amener devant le juge qui le condamnera et lui fera expier durement son crime. Le jeune bandit peut alors se rendre compte par lui-même que s'il commet un crime, il en sera sûrement puni, que s'il est audacieux, rusé, ingénieux, il y aura toujours un homme plus audacieux, plus rusé, plus ingénieux que lui, qu'il aura beau entourer son crime de toutes les précautions imaginables, cet homme le découvrira infailliblement un jour, que la justice peut être lente, mais qu'elle l'atteindra sûrement et qu'elle sera sans pitié.

Le cinéma, alors, au lieu d'être agent corrupteur, devient au contraire agent éducateur. Il montre comment le crime est commis, c'est vrai, mais il fait voir immédiatement, en revanche, que la punition suit toujours le crime. Il ne sert pas à faire des apaches. Il a peut-être, au contraire, empêché plus de crimes qu'il n'en a fait commettre.

Ne dénigrons donc pas, ne rabaissons pas, n'avilissons pas cette admirable découverte moderne, ce merveilleux instrument d'éducation qu'est le cinématographe !

C. C.

# " Le Courrier " à Tunis

*De notre Correspondant particulier :*

A l'Omnia-Pathé

M. Henri Meynier fait bien les choses : encore un superbe film qui vient s'ajouter à la brillante série des films de longs métrages qu'offre cette salle. *Un Eternel amour* est entouré de *Le Secret de Brave cœur*, film américain ; *Max collectionneur de chaussures*.

* * *

Aux Variétés-Cinéma

Tunis possède une nouvelle bonbonnière « Les Variétés-Cinéma ». Fraîche, très confortable, cette coquette salle offre à son public les films de la dernière heure.

Dans le dernier programme, on a donné la suite des *Aventures de Rocambole*, ce film à succès que toutes les grandes salles projettent : *La Passerelle tragique*. — Voilà que l'on nous annonce pour jeudi *Fille d'Amiral*. Espérons que les efforts de ces directeurs seront encouragés par des recettes fructueuses.

* * *

Au Plein Air Nunez

Quel superbe programme, que de beaux films, voilà les mots qui circulent dans toutes les bouches tunisiennes, car M. Nunez eut cette semaine la bonne fortune de composer un programme de choix ; la grande vedette du programme est : *Parmi les Fauves*, un drame palpitant, *Petit cœur et grand courage, La Danseuse Masquée*. L'accueil le plus amical est toujours fait au *Courrier*.

* * *

Au Cinéma Palace

Après *Jacques l'Honneur*, qui a fait de belles salles, actuellement le film *Madame Satan*, de la série artistique Yvette Andreyor, fait un beau succès. M. Aurelio Fiorentino nous annonce *Les Pardaillan*.

Voilà un nouveau succès pour cette salle.

* * *

Au Plein Air Eden

Le Cinéma de M. Camilleri avait clôturé ses portes pour raison de mauvais temps. Il vient de rouvrir avec *La Dame en Blanc* et *Jacques l'Honneur*, actuellement *Le Fils de Lagardère*.

* * *

Au Cinéma de la Bourse

*La Glu*.

Le Cinéma du Skating a fermé ses portes.

André Valensi.
Modern Agency, Montfleuri, Tunis.

# *Villes françaises dépourvues de Cinémas permanents*

(QUATRIÈME LISTE)

Voir le *" Courrier Cinématographique "* Nos 23, 24., 25

## CHARENTE-INFÉRIEURE

**Aigrefeuille d'Aunis.** — 225 kil. de Rochefort, 1561 habitants.

**L'Ile d'Aix.** — 22 kil. de Rochefort, 394 habitants.

**Archiac.** — 14 kil. de Jonzac, 802 habitants.

**Ars** (Ile de Ré). — 30 kil. de La Rochelle, 1392 habitants.

**Esnandes.** — 10 kil. de La Rochelle, 789 habitants.

**Gemozac.** — 514 kil. de Paris, 2621 habitants.

**Jonzac.** — 521 kil. de Paris, 3210 habitants. Electricité.

**La Jarrie.** — 460 kil. de Paris, 774 habitants.

**Marans.** — 447 kil. de Paris, 4427 habitants. Gaz.

**Mirambeau.** — 528 kil. de Paris, 1877 habitants.

**Montendre.** — 542 kil. de Paris, 1791 habitants.

**Montguyon.** — 37 kil. de Jonzac, 1619 habitants.

**Montlieu.** — 29 kil. de Jonzac, 710 habitants.

**Saint-Genis-de-Saintonge.** — 525 kil. de Paris, 1063 habitants.

**Saint-Jean-d'Angély.** — 438 kil. de Paris, 7060 habitants. Gaz.

**Saint-Martin.** — 19 kil. de La Rochelle, 2265 habitants.

**Saint-Savinien.** — 477 kil. de Paris, 2665 habitants.

**Surgères.** — 438 kil. de Paris, 3579 habitants. Gaz.

Aucun établissement cinématographique n'existe dans la commune d'Aigrefeuille.

Il n'existe aucun établissement cinématographique à l'Ile d'Aix.

Néant.

Il n'y a pas de cinématographe installé à Ars en Ré.

Pas de cinéma à Esnandes.

Il n'y a pas de cinématographe installé à Gemozac.

Il n'existe pas de cinéma à Jonzac.

Il n'y a aucun cinématographe dans cette commune.

Pas de cinéma à Marans.

Il n'existe pas de cinéma à Mirambeau.

Il n'existe aucun cinéma à Montendre. Il y en a quelques-uns de passage seulement.

Néant.

Il n'existe aucun établissement cinématographique à Montlieu.

Pas de cinéma à Saint-Genis-de-Saintonge.

Il n'y a pas de cinéma installé à Saint-Jean-d'Angély.

Aucun cinéma de fixé à Saint-Martin, quelques-uns de passage seulement.

Il n'existe dans cette commune aucun établissement cinématographique.

Il n'y a à Surgères que des cinémas de passage.

*(A suivre.)*




SOCIÉTÉ ITALIENNE




Adresse Télégr. : CINESITAL 8, Rue Saint-Aug

CINÈS

# Le plus grand Suc

# LA FEM

d'après la poignante

**de M. Henry**

*Magnifique Fi*

**peut être vu pa**



# TÈS

Capital Social : 5 Millions de Francs
entièrement versés

gustin, PARIS (IIe) Téléphone : LOUVRE 20-25




ccès de la Saison

# ME NUE

comédie dramatique

**BATAILLE**

*ilm Artistique*

**ar tout le monde**

CINÈS



# Question de Paternité

La presse, en rendant compte dernièrement de l'inauguration du monument élevé à la mémoire du grand physiologiste Marey, a été à peu près unanime à attribuer à ce savant la découverte de l'admirable invention qu'est le « Cinématographe ».

D'autre part, dans ces derniers temps, on a beaucoup discuté sur l'invention du cinématographe que l'on a attribuée tantôt à Edison, tantôt à Marey.

Dans une conférence faite devant les membres de la Société de Physique, on a même affirmé que tout dans le cinématographe avait été inventé à l'Institut Marey, sauf toutefois la perforation de la pellicule qui était due à Edison.

Sans chercher à diminuer le mérite des remarquables travaux des savants tels que Marey, Demeny et Edison, sur la photographie du mouvement, nous trouvons qu'il est injuste d'attribuer à ces savants une découverte qui appartient, sans contestation possible, à nos compatriotes, les frères Lumière.

Marey reconnaît lui-même à MM. Lumière, dans différentes circonstances, avec sa probité scientifique habituelle, la priorité de l'idée des projections animées.

Nous extrayons, en effet, dans le compte rendu fait par Marey, en 1897, aux Sociétés savantes de Paris et des départements, les passages suivants : « De mon « côté, je cherchais à produire la synthèse optique du « mouvement... MM. A. et L. Lumière ont les premiers « réalisé ce genre de projection avec leur cinématographe. »

Nous trouvons également, dans le *Bulletin de la Société française de Photographie*, en 1889, une communication de Marey, où nous relevons les phrases suivantes :

« Edison devait trouver bientôt, avec son kinétoscope, la solution de l'égalité des images au moyen « de la perforation de la pellicule sensible. A cause « de ses inconvénients, le kinétoscope fut bientôt supplanté par l'admirable instrument de MM. Lumière, « universellement connu sous le nom de Cinématographe, qui était la réalisation parfaite du chronophotographe projecteur. »

Enfin, dans un rapport de Marey lui-même sur les instruments et images relatifs à l'histoire de la chronophotographie (Classe 12), à l'Exposition universelle de 1900, nous extrayons ce qui suit :

« En 1887-1888, Marey augmente le nombre des images en utilisant des bandes de celluloïd ; le film est « arrêté par un électro-aimant qui le comprime et « commandé par un mouvement solidaire du disque « obturateur.

« En 1895, le Cinématographe de MM. Lumière donne « enfin la solution cherchée, c'est-à-dire la projection « sur un écran de scènes animées visibles pour un « nombreux public et donnant l'illusion parfaite du « mouvement. Le succès du Cinématographe a fait « naître une longue suite d'appareils destinés aux projections animées, très peu différents de l'instrument « de MM. Lumière. »

Les paroles que nous venons de rapporter, prononcées par Marey, seraient déjà suffisantes pour dissiper toute équivoque au sujet de la paternité de l'invention.

Toutefois, nous pouvons encore apporter en faveur de MM. Lumière un document historique d'une valeur incontestable. C'est le discours que fit le savant fondateur de l'Observatoire du Mont-Blanc. M. Janssen, à l'Union nationale des Sociétés photographiques de France, le 12 juin 1895, et dont nous extrayons les passages suivants :

« Le gros événement de cette session a été le résultat « obtenu en photographie animée par MM. Lumière. « Dans cette voie, on connaissait surtout les intéressants résultats obtenus par MM. Muybridge et Edison. Mais le tableau animé créé par ces inventeurs « ne pouvait être perçu que d'une personne à la fois. « Avec MM. Lumière, c'est toute une assemblée qui est « appelée à jouir de l'étonnante illusion.

« Le point de départ de cette nouvelle branche de la « photographie est le revolver photographique, inventé « à l'occasion du passage de Vénus sur le Soleil, en « 1874.

« En présentant cet instrument à la Société de Photographie, en 1876, l'auteur (M. Janssen), insistait « sur les applications qu'il pouvait recevoir pour l'étude des phases successives d'un phénomène variable et, spécialement, pour l'étude de la marche, « de la course et du vol, etc.

« On sait avec quel succès l'éminent président actuel « de l'Académie des Sciences et de la Société Française « de Photographie (M. Marey), s'est emparé du principe « de l'instrument qu'il a d'ailleurs complètement transformé.

« Mais, Messieurs, si le revolver et ses dérivés nous « donnent l'analyse d'un mouvement par la série de ses « aspects élémentaires, les procédés qui permettent de « réaliser, par la photographie, l'illusion d'une scène « animée, doivent aller plus loin. Il faut qu'après avoir « fixé photographiquement tous les aspects successifs « d'une scène en action, ils en réalisent une synthèse « assez rapide et assez exacte pour offrir à notre vue « l'illusion de la scène elle-même, et telle que la nature « nous l'eût présentée. C'est ici, messieurs, que grâce « à MM. Lumière, la photographie, que je proposerai « de nommer la Photographie animée, pour la distinguer de la photographie analytique des mouvements, « a fait un pas considérable.

« Aussi, messieurs, réjouissons-nous toujours, et de « plus en plus, que cet art merveilleux soit né en « France, et applaudissons de tout cœur, lorsqu'il s'enrichit chez nous de quelque branche nouvelle. Honneur donc aujourd'hui à MM. Lumière frères. »

Nous n'aurions jamais pensé qu'il fût nécessaire de revendiquer pour nos compatriotes l'invention du cinématographe et nous ne pensions pas que cette invention dont le nom n'aurait jamais dû être séparé de celui des frères Lumière, par qui il a été créé, pût leur être un jour contestée.

Nous espérons qu'à l'avenir justice leur sera rendue et qu'on n'oubliera pas le nom de ceux dont la géniale invention a permis à une industrie française de prendre un développement mondial si important.

(*Le Lyon Républicain*). A. Seyewetz.




# PASQUALI & Cie

TORINO

*POUR PARAITRE :*

# Scheletros

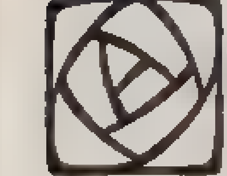
Supérieur à tout ce qu'on a vu jusqu'à présent



SÉRIE POPULAIRE

# Le Forçat N° 555

**Un chef-d'œuvre de la Cinématographie**





# LE COURRIER FINANCIER

*La rapidité avec laquelle le Gouvernement a fait voter l'emprunt à la Chambre et au Sénat, a produit une excellente impression en Bourse. On y voit l'indice d'une politique de réalisation, et les cours se ressentent d'une confiance qui avait presque disparu. Tous les compartiments sont en hausse, sauf notre Rente qui, après avoir payé son coupon de 0.75, a légèrement rétrogradé ; ce recul est dû à des réalisations, car plusieurs supposent que le 3 1/2 0/0 prochain sera d'un meilleur placement que notre 3 0/0 et d'un taux de capitalisation supérieur.*

THE KENTUCKY SOUTHWESTERN RAILWAY. — *Cette affaire, encore, — et toujours ! — américaine, cherche à placer 40.000 obligations de 50 dollars chacune, soit, en tout, Dix millions de francs. Or, comme les Yankees nous aiment beaucoup, ils ont tenu à nous le montrer en nous faisant bénéficier d'une bonne affaire. Ils n'ont pas voulu que leurs nationaux gardent pour eux tout le bénéfice, et ils sont venus placer chez nous quelques titres de cette nouvelle Cie de Chemins de Fer. Touchante philanthropie !*

*Un agent a élu domicile à Paris et fait une publicité bien comprise pour attirer et recueillir des souscriptions. Cependant le marché de Paris a déjà vu beaucoup de ces excellents placements américains dont nos capitalistes n'ont pas toujours eu à se louer. Lorsqu'on nous aura donné des renseignements exacts sur les comptes et les entreprises qui ont montré de si bons sentiments à notre égard, on pourra alors examiner si un placement du même genre peut représenter des avantages appréciables. En attendant, la prudence commande de s'en tenir à une expérience qui fut trop souvent malheureuse.*

SOCIETE DES PETROLES DE DABROWA. — *On ne s'étonnera pas que cette Société ait son siège à Lille. Depuis quelque temps, cette ville est le paradis rêvé des valeurs de Pétrole. Les Lillois vendraient leurs immeubles pour acheter ces titres industriels. Cependant, les exploitations de pétrole reposent sur une base si instable, la nappe d'huile est si sujette à tarissement, que nous ne comprenons pas l'engouement de certains pour des placements aléatoires.*

*La* DABROWA *émet 22.000 actions de 500 francs avec une prime de MILLE FRANCS par action ! Il faut croire que les bénéfices escomptés doivent être considérables, pour que, sans sourciller, on parle de prime si élevée. Cependant, le dividende dernièrement publié par la Société indique un revenu de 213.000 francs pour un capital de 2 millions, soit un peu plus de 10 0/0 d'intérêts. Nous serions curieux de savoir quelles sont les raisons qui font appliquer une prime de 200 0/0 à des actions qui rapportent un intérêt normal, lorsqu'il s'agit de valeurs industrielles ayant leur siège d'exploitation si loin de France. Ces valeurs doivent donner couramment 15 0/0 pour pouvoir être prises en considération.*

CREDIT MUTUEL DE FRANCE. — *Les journaux d'annonces légales nous informent que les actionnaires de cette Société sont appelés à donner leur avis sur la dissolution de la firme. Il n'y a pas très longtemps, le* CREDIT MUTUEL DE FRANCE *lançait l'affaire de la* GALENA, *qui n'était elle-même qu'un dérivé de la* SILVERFIELD. *Il faut avouer que ce dernier lancement tenté si près du jour où l'on envisage la mise en dissolution de la Société permet quelques réflexions peu encourageantes.*

*Ces réflexions pourraient également s'appliquer aux conditions dans lesquelles se sont faites plusieurs autres émissions du* CREDIT MUTUEL DE FRANCE *comme celles de la* SOCIETE GENERALE DE TRAVAUX PUBLICS, *les* TABACS DE LA FLORIDE, *et tant d'autres encore. Si le* CREDIT MUTUEL DE FRANCE *arrive à éviter tous ennuis au moyen d'une dissolution qui lui donnerait quittance, c'est que les souscripteurs de ses lancements n'ont pas très mauvais caractère. En semblable occurence, on doit refuser de prononcer la dissolution, tant que les dirigeants ne se sont pas expliqués suffisamment sur le piètre succès de leurs opérations antérieures.*

VALEURS EXOTIQUES. — *Un de nos lecteurs nous demande des conseils sur sa conduite à venir au sujet de certaines valeurs. Ce malheureux a acheté autrefois des* VILLAGE MAIN REEF *à 77 francs; des* EAST RAND *à 780 francs ! des* SIMMER AND JACK *à 728 francs. Ces titres valent aujourd'hui respectivement 50, 43 et 14 francs. Quelle chute ! Et comme, avant d'engager ses fonds dans une émission, on devrait prendre conseil auprès de personnes au courant des choses de Bourse et des dessous d'un lancement ! On devrait bien se persuader que les monteurs d'affaires trouvent naturellement d'excellentes raisons pour amorcer les capitalistes et qu'on n'est pas obligé de les croire sur parole.*

SOCIETE DES PETROLES VICTORIA. — *Une publicité bien amusante est faite par cette Société qui charge la banque Neuburger de lancer sa nouvelle émission. Nous avions déjà fait connaître dans quel état précaire se trouvait l'installation des locaux à la rue Feydeau. Nous exprimions l'espoir que les libéralités des actionnaires vinssent donner un peu de lustre aux bureaux de son administration. Eh bien ! nous voilà presque sur la voie. L'annonce de la nouvelle émission a donné naissance au cliché que tout le monde connaît parfaitement : les actionnaires actuels auront un certain droit : les souscripteurs des nouvelles actions seront placés dans la catégorie relative aux souscriptions « réductibles ». Voilà une expression bien malheureuse, car on pense tout de suite à une réduction ultérieure du capital que l'on aura engagé. Nous attendons la* VICTORIA *au tournant dangereux de la publication de son bilan... dans un an.*

SOCIETE DES MINES D'AIN-ARKO. — *Nous apprenons par les annonces légales, que cet Etablissement émet 10.000 actions de 100 francs avec prime de 25 francs par action. Pourquoi cette prime de 25 francs, puisque les actions anciennes se traitent aux environs de 90 francs ? Nous comprendrions une émission à 88 francs, et encore ! De plus, la Société d'Ain-Arko fait figurer dans son bilan un actif de 3 millions pour participation dans les mines d'Aïn-Barbar. Or, savez-vous à quoi vont servir les 1.250.000 francs d'actions nouvelles? A exploiter simplement cette mine d'Aïn-Barbar ! Nous ne comprenons pas. Nous voudrions bien connaître quels sont les véritables propriétaires de cette mine. Si Aïn-Barbar appartient à Aïn-Arko, le bilan de cette dernière est inexacte et les 3 millions de participation à la première affaire doivent être portés au* Passif *et non à l'*Actif *d'Aïn-Arko. Si Aïn-Barbar est autonome, pourquoi faire souscrire aux actionnaires d'Aïn-Arko des fonds pour exploiter une mine qui ne leur appartient pas ? Nous parions que personne de ces deux Sociétés ne nous donnera d'explications.*

Pierre FONTENAY.

# Les Films tels qu'ils sont

Par M. EDMOND FLOURY

## CRITIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE

*Chez* **Pathé** *:* « Les Artistes Japonais » (industrie), « Minah, la servante, fait son marché » (vues de voyage). — *Très jolis sites, mais était-il bien utile de joindre une petite action, je parle pour Minah la servante, à ces bandes documentaires et de faire jouer des amateurs ? Cela se voit trop.*

« Bigorno, docteur suppléant », *nous a distrait un instant ; n'exagérons pas les premiers plans : on arrive à couper la tête des personnages.*

« Le Lutteur au Masque » (film russe). — *Drame qui nous permet d'apprécier les mœurs et coutumes du monde des Lutteurs ; à citer une scène de sauvetage, particulièrement réussie, mais pourquoi une pauvre noyée, pas complètement morte heureusement, étant ramenée chez elle par son sauveur, son frère se contente-t-il de l'embrasser pour la faire revenir à elle ? Il me semble que son état réclamait, à ce moment, autre chose que de douces caresses fraternelles dont elle n'avait que faire.*

*Il faut se méfier des contre-jours. Deux artistes dans une autre scène, grâce à ce mode d'éclairage, ont l'air de deux nègres ; enfin pour nous prouver la force d'un des lutteurs, pourquoi celui-ci, faisant supposer qu'il brisera moralement et physiquement tous les obstacles qui seront sur son passage, prend-il une barre de fer qu'il ploie devant nous ; celle-ci m'a semblé bien mince, aussi son adversaire a-t-il peu de peine à la remettre dans son état primitif.*

« Le Nid des roches noires » (drame). Ou : « Deux coqs vivaient en paix, une poule survint, voilà la guerre allumée », *prétexte pour nous faire admirer de superbes rochers, encore une noyade, et finalement on voit deux amoureux, en ombre portée, s'embrasser pendant qu'un rival évincé manifeste un mécontentement très compréhensible en présence de cette scène suggestive.*

« Pour un perroquet », *scène comique qui plaira à toutes les clientèles ; bonne interprétation.*

« Gribouillette dactylographe ». — *Excellente bande d'André Deed où nous retrouvons le véritable goût français. Rien de choquant, de l'espièglerie de midinette, gros succès.*

*Le plat de résistance :* « Max et la Doctoresse », *il n'y a plus d'éloge à faire de cet admirable artiste, puisque chaque fois c'est un nouveau triomphe.*

*Enfin la bande sensationnelle :* « l'Infamie d'un autre », *de M. de Morlhon, un de nos meilleurs auteurs et metteurs en scène. Une troupe de premier ordre en tête de laquelle il faut citer MM. Jean Dax, Mosnier, Kem, la toujours séduisante Mme Léontine Massart qui a su si bien comprendre le cinématographe ; et Mme Jeanne Méa, qui se résigne à jouer les mères quand l'emploi des grandes coquettes lui irait encore très bien.*

*
* *

*C'est sûrement la maison* **Gaumont** *qui obtiendra tous les suffrages cette semaine. Son nouveau programme contient un film sensationnel, de premier ordre :* « Les Lions dans la nuit ». — *La mise en scène est parfaite, photographies impeccables, l'interprétation excellente ; Ce film constitue un spectacle tout-à-fait artistique. Rien n'a été négligé, les plus petits détails ont été soignés, il faut en féliciter, grandement, le metteur en scène qui, bien que son nom ne soit pas sur l'affiche, mériterait d'être cité autant qu'un auteur ayant écrit un scénario, le plus souvent sans grande peine, car en art cinématographique, la mise en scène est tout, le canevas tient une place secondaire ; pourquoi donc s'obstiner à laisser dans l'ombre ceux qui devraient être en pleine lumière, à la première place ?*

*Pour rendre la bande absolument parfaite il manque cependant quelques sous-titres et explications qui aideraient le public à mieux saisir certains faits inexplicables. Je me permettrai de faire observer à l'artiste chargé du rôle du mari, M. Leubas, qui interprète son rôle dans la perfection, une légère critique : Après avoir subi la plus grande terreur, après avoir été ligotté par un fou, il finit par recouvrer sa liberté, au grand dommage de ses vêtements, et nous le revoyons quelques instants après avec son même habit noir, très chic, cravate blanche, plastron immaculé, le revolver au poing faisant la chasse aux fauves. Ce costume de soirée était-il encore de rigueur ?*

*Le dénouement ne m'a pas complètement satisfait, tant d'abnégation et de dévouement envers un misérable dépassent les limites ; le drame pouvait parfaitement finir à l'instant où le traitre était relevé ensanglanté, presque mis à mort par les lions ; la foule demande le châtiment des coupables et la récompense de la vertu.*

« Le Jugement des Pierres, *autre drame, bien établi, fort intéressant. L'auteur a dû s'inspirer d'une situation existante, si je ne me trompe, dans une pièce de Victorien Sardou : une lettre a été séchée sur un buvard et grâce à l'empreinte qu'elle a laissée, à l'aide d'une glace on peut reconstituer le texte qui fait découvrir le coupable.*

« L'Aventure de la Petite Duchesse » *a été tournée dans un bien joli château; que de jolis coins. Très bonne photographie, l'opérateur mérite le titre d'artiste et non celui de* « tourneur de manivelle ! », *comme on l'appelle vulgairement.*

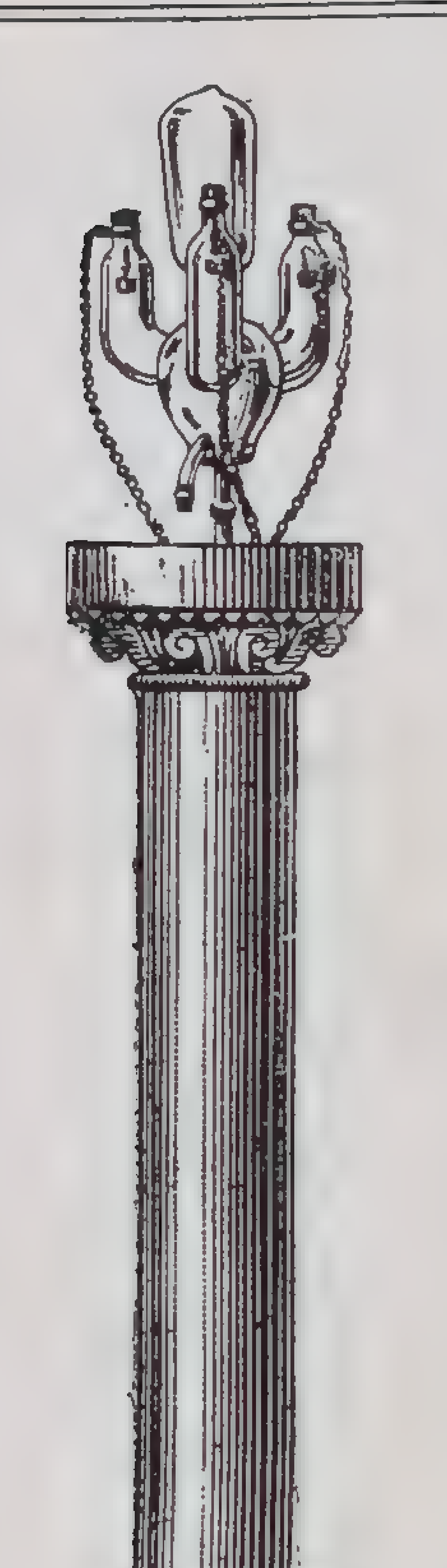
*Un assez bon comique :* « Le Système du Docteur Bitume » *mais un peu trop connu. Enfin un amusant* « Bout de Zan en villégiature » *et deux remarquables vues de plein air :* « Le Karité » *et la* « Vallée de l'Arve ».

*
* *

**Edison** *excelle dans la partie comique. Son drame* « A Farfouilly-les-Bannières » *est encore un succès ;* « Sa petite-fille », *bonne comédie sentimentale ;* « La puissance de l'Air » *est aussi fort bien.*

**Alpha-Film** *réédite à nouveau un* « Terrible Animal » *qui fera la joie des enfants.*

**Keystone** *ou le triomphe de l'acrobatie, mais il me semble que sa bande* « Amour et Automobile » *est la répétition de celle de la semaine dernière* « Amour et Vengeance » *de* **Sterling** *interprétée par le même artiste, n'importe, elle est très divertissante.*





« Le Hasard Justicier » est encore un drame intéressant. J'ai hâte de citer : « Sous les griffes des lions », de la marque **Bison**, où nous assistons à des chasses mouvementées, aux tigres, au léopard, où un éléphant, le héros de cette histoire, se dévoue pour sa petite maîtresse, court la jungle à sa recherche et finalement la transporte dans sa trompe pour l'arracher aux dents terribles des animaux féroces.

Encore deux bons drames : « Le vieux Médaillon », de la marque **Rex**, « Dernière révélation » de chez **Frontier** ; puis voici un film très réussie : « La Hantise du passé » de **Vitagraph**, c'est la perte d'un navire en pleine mer, l'affolement des passagers, leur sauvetage, le tout pris sur le vif et d'une réalité effrayante. Une bande comique de la même maison : « Tango quand tu nous tiens », un fou rire du commencement jusqu'à la fin.

La **Cinès** présente aussi un très bon drame : « La Vengeance de Tonio » où un bon caniche est le deus ex machina de ce film. Les péripéties se suivent et grandissent pour atteindre leur summum d'effroi. A citer encore « Patachon touriste », amusantes situations d'un homme pris pour une statue.

**Danmark**, représenté par Mlle Halley, n'a pas été très bien inspiré avec « Mirzi », drame. Il y a beaucoup d'efforts pour un sujet peu intéressant. Je tiens pourtant à signaler une catastrophe de chemin de fer, rencontre de deux trains, mais ce tableau saisissant ne sert à rien pour l'action.

Bonne semaine pour l'**Eclair**, toutes ses vues sont excellentes, voici d'abord « le Mystère de Coatserbo » drame bien fait, interprétation supérieure. J'ai plaisir à citer en tête de celle-ci : Mlle Madeleine Grandjean, parfaite aussi bien dans le dramatique que dans le comique puisqu'elle a su, tour à tour, nous charmer et nous faire rire. Dans une autre bande : « La Métamorphose », une très fine comédie gaie que tout le monde pourra voir ; une jolie vue de voyage : « Fantasia Algérienne », « Le Cauchemar de Bob », scène interprétée seulement par des enfants, un vrai régal pour les tout petits auxquels on ne songe pas assez souvent.

L'**Agence Générale Cinématographique**, de son côté, possède de fort bonnes choses : **Selig** mérite une mention plus qu'honorable pour le « Prix de la Vanité », (drame) ; « Pétronille Suffragette » de l'**Eclair**, retombe dans le déjà trop vu, il faut se méfier des pancartes écrites en français, elles ne sont pas comprises à l'étranger. « Ripolin cherche un logement » nous reporte à cinq ans en arrière, est-ce bien utile? Mais voici les films à grand succès : « Impénétrable Mystère » de **Continental**, qui m'a intéressé au plus haut point. Les américains excellent dans ce genre de drame policier. Lartiste chargé du rôle du détective, M. Reicher, est un comédien de premier ordre, il est l'âme de cet imbroglio qu'il dénoue avec une aisance parfaite ; rien ne manque à cette tragédie troublante : décors truqués, voleurs maquillés et une inovation : le cinématographe lui-même qui permet de découvrir le coupable. Cette bande va faire fureur dans les salles.

Après un tel succès, je craignais fort pour la bande qui allait suivre, eh bien ! pas du tout, **Swedish** s'est surpassé. Son « Braconnier » nous a fait frémir, l'angoisse nous a étreint, lorsqu'un moulin à eau, dont on

*a brisé les écluses, déverse ses eaux dans une cave où se trouve enfermé un malheureux, tout ceci est d'une vérité saisissante! Les sites sont splendides, admirablement rendus, j'ai vu des cataractes, des ravins, des précipices, des torrents de toute beauté, voilà ce que le théâtre ne pourra jamais faire avec ses décors en toile. Deux artistes sont à citer, un homme et une femme, malheureusement j'ignore leurs noms. L'***Eclipse** *a su nous faire rire sainement avec* « Fred... couche-toi » *une très bonne comédie qui ne serait pas déplacée au théâtre du Palais-Royal. L'artiste principal ressemble à Germain, en jeune. Il marche sur ses traces comme talent. Un bon toutou apporte lui aussi sa note gaie dans cette gentille histoire que je recommande tout particulièrement. Une très jolie vue de* « Thoune et ses environs » *contenant entre-autres un ravissant coucher de lune sur le lac, ce plein air nous a donné l'illusion d'une vue stéréoscopique.*

« Comme l'Aigle », *d'***Itala**, *gagnerait à être écourté. A signaler une poursuite dans les airs en aéroplane.*

*La* **Nordisk** *présente un très bon vaudeville :* « L'ami qui n'existait pas ». *J'aurais préféré, comme titre, un plus court, par exemple :* « Les Sosies ». *Bonne interprétation, une jolie femme, très gracieuse, d'un naturel parfait.*

**Pasquali**, *à son tour, offre un drame de grande envergure :* « L'Enveloppe noire » *qui sera goûté pour ses artistes, comédiens de grande valeur, sa mise en scène somptueuse, ses péripéties attachantes et son dénouement imprévu.*

« Polidor Facteur », *de la même marque, provoque le gros rire ; deux jolis plein air :* « Le haras impérial de l'Empereur d'Autriche » *de la firme* **Sascha** *et* « Journée de Chasse » *de* **Luca Commerio**. « Le Spectre Blanc », *de la fameuse édition* **Milano-Films.** *Comme toujours cette maison, dont la production est de mieux en mieux réussie, s'est encore surpassée avec ce terrible drame.*

*Les* **Grands Films Populaires** *ne peuvent pas faire mentir leur devise :* « Ne touchez pas au drapeau » *obtiendra la curiosité des foules en faisant vibrer la corde patriotique, mais ce drame aurait gagné d'intensité en ayant été joué beaucoup plus au premier plan. C'est une faute de mise en scène que ne commettent plus les vieux routiers du métier.*

*On a écorché le nom du principal interprète : c'est* Mévisto *et non pas :* Méphisto, *rien de diabolique chez cet artiste de grand talent, bien au contraire, une simplicité, un naturel nécessaires pour exprimer le rôle de ce mauvais soldat. J'aurais voulu au moment des visions, et puisque nous étions dans le domaine de la fiction, voir un tableau représentant la défense du Drapeau, nos épopées glorieuses foisonnent de ces dévouements essentiellement français.*

*Un bon comique, imitation de Linder :* « Comment il manqua son mariage ».

**Ambrosio**, *dont la photographie est extraordinaire, chaque site pouvant être signé comme un tableau de maître, nous a ravi avec sa* « Pouliche Blanche » *c'est même trop beau, car à contempler les paysages on oublie à suivre l'action.*

« L'énergie de Fricot », *idée souvent exploitée, mais fort réjouissante ; enfin la* **Standard-Film.Moscou** *termine par un drame de bon aloi :* « Le Secret du Médecin ». *On nous a donné en plus :* « Camille Desmoulins », *du* **Film d'Art**, *que nous avions déjà vu naguère, souhaitons-lui la même réussite qu'à la création.*

*En regardant les excellentes choses de cette semaine, je m'étonne de constater dans certains établissements la pauvreté des programmes ; MM. les Directeurs de Cinéma, je vous en prie, ne vous en rapportez pas trop à l'enseigne, faites comme moi, imposez-vous d'assister à la présentation de tous les films, vous n'aurez que l'embarras du choix. La marque n'a plus d'importance aujourd'hui, car toutes les maisons font très bien. A vous de choisir les bandes sensationnelles.*

*Pour ceux qui se trouvent dans l'impossibilité de se déranger, laissez-moi vous guider dans votre choix, trop heureux si je peux ramener dans vos salles un public lassé par des vues toujours semblables. On demande de l'inédit, eh bien il y en a encore ! mais il faut le chercher.*

*Et n'oubliez pas que* Le Courrier *édite chaque semaine une notice confidentielle.*

Edmond Floury.

# UN RESCAPÉ

Notre confrère de Marseille, *Le Radical,* publie dans son numéro du 22 juin une intéressante interview de M. Richebé, à propos d'un grave accident de mer dont le sympathique cinématographiste vient d'être victime.

Voici comment s'exprime M. Richebé. Nous lui laissons la parole :

## Le Naufrage du "Planier"

Pensant faire un voyage d'agrément je m'étais embarqué le mardi 16 juin, comme passager à bord du *Planier* se rendant de Marseille à Nice.

« Nous étions partis mardi soir, à 6 heures, du Cap Pinède, la mer était calme, et nous promettait une charmante traversée. Nous étions trois passagers, dont un journaliste Hongrois — ce dernier accomplissait, nous a-t-il dit, son premier voyage — (il en sera dégoûté pour longtemps) et 15 hommes d'équipage. Après avoir admiré le panorama de Marseille qui s'enfuyait au lointain, le capitaine Nigaglioni, secondé par son chef mécanicien Morisson, mit le cap sur Antibes, où l'on devait atterrir à la première heure. Le *Planier* suivait la côte à un mille et demi environ.

« Vers les 7 heures, je me mis à table avec le commandant et le chef mécanicien, et nous devisâmes gaiement. Toutefois, la mer semblait se gâter et devenait tout à fait houleuse. Le commandant se sentant légèrement indisposé, dit : « Je vais un peu me reposer et passer la main à mon second ». Je n'ai jamais eu le mal de mer, mais ce soir-là, je ne sais pas pourquoi, je ne me sentais pas à l'aise du tout. La vaisselle s'entrechoquait désagréablement par suite des mouvements du navire ! A mon tour je me reposai quelques minutes puis je décidais de rentrer dans ma cabine que je fermais avec un loquet, contrairement aux recommandations du commandant, me prescrivant de ne faire que la pousser, attendu que ce loquet actionnait un déclanchement de sûreté fermant hermétiquement la porte !

« Ce n'était qu'avec une clef spéciale qu'elle pouvait de nouveau être ouverte. J'avais cru bien faire... Bref, je me mis au lit, complètement dévêtu.

« Agité, comme la mer à ce moment, je ne pus m'endormir et je sommeillais. Tout à coup, il pouvait être en-

viron 11 heures, j'entendis un craquement sinistre, je sautais de ma couchette et crut à une avarie de machine, ne me rendant pas compte du fait brutal. J'allumais à la hâte ma bougie et je m'avançais immédiatement vers la porte que je ne pus ouvrir et pour cause ! Celle-ci, par suite du système que j'ai indiqué plus haut, était hermétiquement close, seule la clef du commandant pouvait me délivrer de ma cabine, qui était devenue un véritable cachot pour moi. A ce moment ma bougie s'éteint, c'était bien ma veine ! Que l'on juge de mon émoi et de ma situation, je me suis cru perdu et l'image de ma femme et de mon fils vint à défiler devant mes yeux, surtout à ce moment un deuxième craquement, encore plus sinistre que le premier, se fit entendre, ainsi que l'eau qui pénétrait bouillonnante dans le navire ouvert. Je demeurai ainsi environ dix minutes, qui me parurent véritablement un siècle et je me dirigeais encore vers la porte sur laquelle je tapais à coups redoublés. Mais un tremblement nerveux me prit. Je me rendais bien compte que j'allais m'engloutir avec le bateau et je me trouvais ainsi seul dans ma cabine. Que l'on juge de ma situation.

« Enfin, oh bonheur ! un cri se fit entendre et le commandant m'appelait à grands cris : « Montez vite sur le pont, nous allons sombrer ! » Moi de répondre : « Je ne puis pas, je ne puis ouvrir ma cabine ! » « Malheureux, qu'avez-vous fait ? » C'était des paroles que l'on jugera bien encourageantes pour moi et par un hasard providentiel, le commandant avait une clef sur lui. Enfin, j'étais sauvé momentanément de mon cachot.

« Prenant à la hâte mon pantalon et mon gilet, je laissais tous mes bagages, je montais sur le pont, je n'avais ni souliers, ni chapeau. Arrivé sur le pont, branle-bas général, tout l'équipage courait affolé d'un côté et de l'autre, ne sachant trop ce qu'il faisait. La nuit était noire et seul le phare de Porquerolles éclairait, par intermittence, le pont du navire, où je me trouvais certainement plus à l'aise autour de mes compagnons de naufrage. Cette scène vécue, oh ! combien, était vraiment digne d'être cinématographiée.

« Malheureusement et bien qu'ayant fait diverses tentatives, l'équipage ne pouvait arriver à détacher l'embarcation de sauvetage ! Le temps passait, comme on le pense, le navire pouvait s'engloutir d'un moment à l'autre.

« Pendant vingt minutes environ je consultais souvent ma montre. Nous assistâmes à la besogne plus ou moins laborieuse de la mise à l'eau du frêle canot de sauvetage, que l'on ne pouvait finir par mettre à la mer. Le temps pressait de plus en plus et l'eau bouillonnait sans cesse à nos pieds. Les minutes paraissaient interminables ! Nous étions dans tous nos états, à chaque instant l'on pouvait assister à une explosion de machine. Tout était à prévoir.

« Enfin, grâce au sang-froid du capitaine Nigeglioni et du maître mécanicien Morrisson, qu'il convient de féliciter, on put arriver à la fin de l'opération. Le canot de sauvetage était sur l'eau.

« Nous étions tous sauvés et tous serrés les uns contre les autres dans l'embarcation, nous entendîmes le commandant crier à tue-tête : « Tout le monde est à bord ? Il ne manque personne ? C'est bien compris ? Répondez ! » puis il s'élança le dernier dans notre barque au milieu de nous et se mit à la barre.

« Mais ce n'était pas tout, notre embarcation de sauvetage, par suite de son non contact avec la mer depuis quelque temps, laissait infiltrer de l'eau et celle-ci commença à nous envahir.

« Il était près de minuit et demi lorsque l'on accosta à la côte de l'île de Porquerolles. Nous étions tous dans un état précaire, plus ou moins vêtus, et je me remémorais l'aventure du fameux radeau de la *Méduse*, mais néanmoins, très heureux de nous trouver tous sauvés sur le plancher des vaches.

« Nous allumâmes du feu et nous restâmes ainsi jusqu'à 3 h. 1/2 du matin, nous remémorant, à tour de rôle, les péripéties émouvantes de notre naufrage !

« Le commandant alors prit un you-you et avec deux hommes de l'équipage retourna sur le lieu du naufrage pour se rendre compte de l'endroit exact où le navire avait sombré.

« Pendant ce temps, nous nous mîmes à découper en morceaux la voile de notre bateau et nous confectionnâmes des espadrilles (d'un nouveau genre !) afin de nous permettre d'atteindre le village de Porquerolles, situé à près de 10 kilomètres de cet endroit, où nous fûmes accueillis avec enthousiasme par la population. M. Gauthier, adjoint au Maire et M. Fabre, garde maritime, ont droit à tous nos éloges.

« M. Cézame, entrepreneur de démolitions, s'est mis immédiatement à la disposition des naufragés et sur son remorqueur, avec un scaphandrier, nous nous sommes dirigés à nouveau vers le lieu du sinistre. Seuls les mats émergeaient de l'eau de trois mètres, le bateau reposant sur un fond de 20 mètres.

« Le scaphandrier put se rendre compte de la situation du navire avec l'importance de l'avarie et il en résulte qu'une première déchirure se fit de la cale 1 à la machinerie, d'une longueur de trois mètres et la deuxième, plus importante de la cale 2 à l'extrémité de l'arrière du navire, sur une longueur de 6 mètres 50. Que l'on juge de l'importance du sinistre !

« Nous nous dirigeâmes alors tous ensemble aux Salins d'Hyères, d'où nous prîmes le train, qui nous reconduisit à Marseille. Inuitle d'ajouter que nous retrouvâmes avec plaisir la Cannebière, que nous ne pensions pas revoir. »

Nous sommes heureux de féliciter notre compatriote, ainsi que tous ses compagnons, d'avoir échappé ainsi à un si grave péril.

L. Avond.

# SUR L'ÉCRAN

### La critique des Films.

*Le Courrier*, depuis sa fondation, fait une juste critique des films. Bien qu'il reconnaisse toutes les difficultés de la tâche des Editeurs, il s'est imposé cette règle de conduite, non pas pour causer à quiconque le plus petit préjudice commercial, mais simplement pour éviter à tous ceux qui l'écoutent, des fausses manœuvres toujours préjudiciables.

Les Directeurs de Cinémas ont besoin d'être éclairés. Et nous accomplissons un strict devoir en séparant le *bon grain de l'ivraie*.

Aujourd'hui, après avoir passé en plusieurs mains, toujours parfaitement dignes, la plume du critique du *Courrier* est maniée avec une impartiale indépendance et la plus grande sincérité par un homme de talent dont personne ne mettra en doute les compétences éclairées.

En entrant au *Courrier*, qu'il connaissait de longue date, M. Edmond Floury est monté dans une tribune absolument libre, d'où, sans aucune pression, de quelque côté que ce soit, il apprécie la production du film et en rend compte.

M. Edmond Floury, nous l'avons dit déjà, est un professionnel de haute valeur. Il eut, au Châtelet, sous sa direction, de retentissants succès. On se souvient encore qu'il monta *Cyrano de Bergerac* à la Porte Saint-Martin, dont il dirigeait les destinées. Entré au cinéma par goût, il y tint à la Société des Etablissements Pathé, comme Directeur Artistique, une place de premier plan, où, pendant quatre ans, il put donner la mesure de ses connaissances artistiques.

Notre collaborateur n'a en vue que le relèvement du niveau artistique du film, qui est proportionnel à l'intérêt qu'il doit présenter au public. Ses critiques bienveillantes sont plutôt des conseils. Chacun, espérons-le, sans se froisser, en fera son profit.

### Toujours mieux.

Les œuvres de Georges Feydeau recevront bientôt la consécration de l'écran. C'est Max Linder qui les interprétera. Le Roi du Cinéma vient en effet de signer un traité avec le spirituel auteur de *La Dame de chez Maxim's*. Cette collaboration sera éminemment fructueuse. Nous en félicitons Georges Feydeau et Max Linder.

Rappelons, en même temps, que Max Linder se propose d'interpréter, cette année, une suite de scénarios écrits spécialement pour lui par le maître humoriste, Tristan Bernard.

### Une formule de succès.

Les derniers clichés de projection fixe (*Affiches lumineuses*), que la Maison F. Milon vient d'éditer pour annoncer sur l'écran les nouveautés les plus sensationnelles, sont :

*Néron et Agrippine* (7 clichés) *Fille d'Amiral* (4 clichés) — *Le Camelot de Paris* — *Le Rapt* — *Le Corso rouge* — *Protéa ou l'Auto infernale* — *Les voleurs de perles* — *Ferragus n'est pas mort* — *La Femme nue* — *Peine d'amour* — *Les Lions dans la nuit*.

Adresser commandes à M. F. Milon, 7, faubourg Saint-Denis, Paris.

Catalogue *franco* sur demande.

### On ouvre.

On annonce qu'un nouvel établissement : *La Brasserie Cinéma Georges*, Faubourg des Vosges, à Belfort, ouvrira bientôt ses portes.

La *Brasserie-Cinéma-Georges* passera, dit-on, des films Gaumont. Et ceci constitue une sérieuse garantie de succès.

### Innovation.

L'*Hippodrome Gaumont-Palace* commence une grande saison cinématographique au cours de laquelle la vedette du spectacle change tous les jours. Cette mode nouvelle a beaucoup de succès. Elle permet de revoir, avant la clôture de l'établissement, les films qui ont le plus intéressé au cours de la saison.

A titre documentaire, voici le programme de la deuxième semaine :

Ordre des Représentations :

Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 juin (matinée et soirée), *Le Calvaire*, cinémadrame en trois actes, grand film artistique Gaumont ;

Lundi 22 juin, *Quo Vadis*, *La Voix de la Patrie ;*

Mardi 23 juin, *Le Roman d'un Mousse ;*

Mercredi 24 juin, *L'Agonie de Byzance*, *L'Hôtel de la Gare ;*

Jeudi 25 (matinée et soirée), *Le Calvaire ;*

Vendredi 26, samedi 27, dimanche 28 juin (matinée et soirée), *Peine d'Amour*, *S'affranchir ;*

Lundi 29 juin, *La Marquise de Trévenec*, tiré de l'œuvre de Pierre Sales ;

Mardi 30 juin, *Cléopâtre*, *L'Hôtel de la Gare ;*

Mercredi 1er juillet, *La Gardienne du Feu*, *Le Cirque à domicile ;*

Jeudi 2 juillet (matinée et soirée), *Peine d'Amour*, *La Voix de la Patrie*.

A chaque représentation, le programme sera complété de films documentaires, comiques et dramatiques, de films parlants et vues en couleurs naturelles, et encadré d'attractions inédites.

### Une œuvre d'art.

Les affiches françaises sont généralement très aimées et très admirées à l'étranger. Mais, chose étrange, un grand nombre de maisons, en France et surtout à Paris, affectent de préférer des affiches d'origine étrangère. Pourtant, celles-ci sont en général frappées de droits de douane. Elles coûtent beaucoup plus cher. On en rencontre de fort belles. Il en est aussi beaucoup de mauvaises.

Un de nos cinématographistes les plus progressistes, M. L. Aubert, vient de faire tirer, pour sa maison, une affiche des plus jolies et des plus artistiques que nous avons eu le plaisir de voir.

Elle est signée Léonnec, un de nos artistes les plus parisiens. Elle a été imprimée par l'imprimerie Jombart, à Asnières, qui, malgré les difficultés de l'exécution, en a fait une véritable œuvre d'art.

### Au volant.

Décidément, l'automobile a du bon !

On nous annonce, en effet, que notre excellent ami, M. Fernand Weill, agent général de *France-Cinéma-Location,* poursuit sa randonnée triomphale. Il a encore visité Albi, Castres, Castelnaudary, Carcassonne, Revel, et nos correspondants particuliers nous avisent qu'il fut accueilli avec enthousiasme par les Directeurs de cinémas de toutes les localités qui n'ont pas souvent le plaisir de rencontrer les représentants des grandes firmes parisiennes.

M. Fernand Weill sera à Bordeaux lorsque paraîtront ces lignes. Il y fera un bref séjour. Après avoir visité Pau et Biarritz, li se dirigera ensuite vers Marseille en passant par Perpignan, Béziers et Montpellier.

Tous nos vœux accompagnent le vaillant chauffeur, le courageux cinématographiste. Son initiative est de celle qu'on doit encourager.

### Déplacements.

M. Roux, directeur de la Société Générale des Cinématographes, à Paris, et Mme Roux, sont actuellement en villégiature sur la Côte d'azur.

M. Léon Gaumont, directeur des Etablissements Gaumont, est rentré à Paris, venant de Russie et d'Angleterre.

M. Cari, de la Maison L. Aubert, nous est signalé à Berlin.

M. Powel, directeur de la Société des Films et Cinémas-Eclair, de Berlin, est actuellement de passage à Paris.

### On dit.

On dit que M. Charles Mary, directeur de la *Société Commerciale du Film,* est sur le point de rembourser ses actionnaires et de reprendre l'affaire à son compte personnel.

L'Assemblée générale de mardi dernier a en effet prononcé la dissolution de la société actuelle. M. Mary a été nommé liquidateur-gérant.

Il n'est pas douteux, connaissant l'entregent commercial de M. Mary et la haute estime dont il jouit parmi les exploitants, que son affaire continuera à prospérer et à grandir. C'est en tout cas le vœu que formule, à l'égard d'un excellent ami, *Le Courrier Cinématographique.*

### Une nouvelle Agence.

*France-Cinéma-Location* vient de planter son drapeau tricolore à Toulouse. M. Weill, l'agent général de cette Société, a en effet installé dans cette ville, au cours de sa randonnée automobile, une nouvelle succursale dont il a confié les destinées à M. Ch. Bourbonnet.

M. Ch. Bourbonnet visite actuellement, aux côtés de M. Fernand Weill, son secteur de travail. Il entre d'ores et déjà en relations avec nombre de Directeurs jusqu'ici un peu dédaigneux des grandes maisons. Aussi, les mandataires de *France-Cinéma-Location* trouvent-ils dans la région du Sud-Ouest un chaleureux accueil qui leur promet de fructueuses affaires.

L'Agence de Toulouse de *France-Cinéma-Location* est installée 1, boulevard de Strasbourg, à Toulouse. Téléphone : 1003.

### Un Théâtre de prises de vues.

Nous apprenons la prochaine création d'un grand théâtre de prises de vues cinématographiques destiné à être loué aux éditeurs ne possédant pas d'atelier. Les décors sont brossés par le décorateur et le chef machiniste du théâtre des Variétés. Ce théâtre mesurera, paraît-il, 18 mètres de large sur 40 de long, ces dimensions permettant les plus somptueuses mises en scènes. A ce théâtre sera annexée une usine de tirage des positifs et de travaux à façons, aménagée avec tous les avantages de l'outillage moderne. Ajoutons, pour être complet, que cet établissement sera situé à la porte même d'une station du Métropolitain, à dix minutes de l'Opéra. Nous donnerons, sous peu, de plus amples informations à nos lecteurs.

### Petites Nouvelles.

Prince est rétabli. Les dernières nouvelles que nous recevons de lui nous apprennent que l'excellent artiste est en convalescence depuis quelques jours.

Les titres de la Société des Etablissements L. Aubert ont été introduits en bourse, mercredi 24 juin, à 173 francs.

Il paraît que l'Ecran Mir, dont on a déjà parlé au *Courrier* est absolument parfait. Il donne avec une économie très réelle de courant un rendement supérieur.

Les Directeurs de cinémas feraient bien d'aller le voir sur place à la *Maison Electrique, 2 rue Lepelletier,* Paris, ou de demander à son inventeur, M. Knap, la notice explicative.

La Maison L. Aubert prendra bientôt possession des immeubles qu'elle a fait construire 124, avenue de la République, pour y installer ses bureaux. On dit que le 15 juillet le transfert de tous les services de cette Maison sera effectué.

On nous mande de Marseille que l'Agence que vient de monter M. Etienne Giraud fonctionnera sous la raison sociale : *Midi-Cinéma-Location,* Agence Cinématographique, place de la Bourse (entrée 2, rue de Paradis), à Marseille.

**Proposition.**

Dans tous les genres : drames, vaudevilles, comédies, comiques, les scénarios bien charpentés et d'un réel intérêt seront payés comptant et cher par les établissements L. Aubert.

Les envoyer, 19, rue Richer, Paris.

**On ouvre.**

On annonce que l'avenue de La Motte-Picquet à Paris, déjà largement pourvue, comptera bientôt un cinéma de plus.

M. Akoun, le Directeur de Luna Park, qui installe actuellement 72, avenue de la Grande Armée *Victoria Cinéma*, monte, 60, avenue de La Motte-Picquet, *Alexandra Cinéma*, un somptueux Palace.

**Une nouvelle marque.**

Il paraît qu'une nouvelle Entreprise d'Editions de Films sera prochainement créée en Egypte sous le titre de *Oriental Film*.

C'est à MM. Ariz et Dorès, d'Alexandrie, que revient cette initiative. Souhaitons-leur bonne chance.

*L'OPÉRATEUR.*



# Petites Nouvelles et Publications Légales

## *Production de titres*

MM. les créanciers des faillites ci-après sont invités à produire, soit au greffe, soit entre les mains des syndics, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes à réclamer dans un délai qui, à dater de ce jour, sera de 20 jours, pour les créanciers du territoire continental de France et de 20 jours plus 1, 2, 5 ou 8 mois suivant leur éloignement (Art. 73 du Code de Procédure civile), pour tous autres créanciers et ce, pour être ensuite procédé, conformément à l'article 433 du Code de Commerce, à la vérification et à l'afffirmation des créances, formalités qui auront lieu immédiatement après l'expiration de ce délai.

1° Charles RALEIGH ; Isidore-Robert SCHWOBTHALLER dit Robert, exerçant tous deux sous la firme RALEIGH et ROBERT *le commerce de films cinématographiques*, à Paris, 16, rue Sainte-Cécile, y demeurant. M. Raynaud, syndic, 6, quai de Gesvres.

*(Voir suite page 99.)*

# Fausse Nouvelle

Notre confrère *Le Nouvelliste des Concerts* s'étant fait, la semaine dernière, involontairement sans doute, l'écho de bruits tendancieux mettant en cause l'Hippodrome Gaumont Palace, la Société des Etablissements Gaumont lui adresse la rectification ci-dessous que nous reproduisons bien volontiers.

Le journaliste consciencieux recherche avant tout la vérité. Il doit en provoquer la manifestation et surtout la faire éclater chaque fois que cela est en son pouvoir. En cette circonstance *Le Courrier* tient à dissiper un bruit malveillant qu'un confrère a accueilli sans contrôle et qui pourrait être de nature à produire des équivoques toujours regrettables dans une exploitation commerciale.

LETTRE DES ETABLISSEMENTS GAUMONT

*MM. les Administrateurs et Directeurs du journal* Le Nouvelliste des Concerts.
136, *Rue Amelot, Paris*

19 *Juin* 1914.

*Messieurs,*

*On nous communique un article détaché d'un numéro de votre journal ainsi libellé :*

« *Gaumont-Palace.* L'Hippodrome, le somptueux cinéma « de la place Clichy, sera, bien que l'on dise le contraire, « exproprié... bien exproprié même, nos renseignements « puisés à des sources incontestables d'authenticité con- « cordent à dire que M. Gaumont, très préoccupé, fait « depuis quelque temps maintes démarches pour trasporter son Palace soit chez Oller... en son cinéma... du « Moulin-Rouge, soit à l'Olympia, ou ailleurs.... Nous « sommes très renseignés... »

*Nous protestons énergiquement contre ces bruits que, périodiquement, nous voyons renaître comme si des tiers avaient un intérêt capital à les faire accréditer.*

*Nous sommes persuadés qu'en ce qui vous concerne, vous vous êtes prêtés de la plus entière bonne foi à la nouvelle publicité de cet on-dit. Mais on vous a abusés et nous vous demandons instamment de le démentir de la façon la plus formelle dans votre plus prochain numéro.*

*Nous estimons en effet que cette fausse nouvelle est de nature à nous porter le plus grave préjudice dans l'exploitation de notre grand établissement.*

*Afin que vous puissiez préciser combien est durable l'installation que nous avons faite, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de vous citer le passage du rapport du Conseil d'Administration de notre Société à la dernière Assemblée de nos actionnaires le Samedi 4 avril 1914 :*

« La récente dissolution de l'ancienne Société Immobi- « lière de l'Hippodrome a fait renaître les bruits ten- « dancieux contre lesquels nous avons déjà protesté l'an « passé et dont le but était de faire croire à la précarité « de l'installation du Gaumont-Palace.

« Nous sommes donc amenés à préciser une fois de « plus que le bail du local de l'ancien Hippodrome, conclu « en Juillet 1911, s'étend sur une durée de 21 années en- « tières et consécutives et que, seule, notre Société a un « droit de résiliation à la fin de chaque période de trois « ans. Ce bail a été régulièrement transcrit au bureau des « hypothèques. Rien ne peut donc porter atteinte aux « droits formels et absolus que la Société des Etablisse- « ments Gaumont détient en vertu de ce bail. »

*Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.*

L. GAUMONT.

# Le Grand Prix Automobile d'Angleterre

## Une VOITURE de 10 HP (Marque D.-F.-P.) y représente glorieusement les couleurs françaises

*Depuis 1908, effrayé des vitesses vertigineuses obtenues sur route par des engins de toute catégorie admis à courir dans les courses internationales des grands prix automobiles, l'Automobile Club d'Angleterre avait suspendu ces dangereuses exhibitions des monstres de la route.*

*Cette année, suivant l'exemple donné l'an dernier par la France à Amiens, l'Angleterre organisait, la semaine dernière, son Grand Prix automobile, sous le titre de « International Tourist Trophy Race » et, pour éviter l'engagement des voitures d'une force de 200 ou 300 HP capables seulement de tourner sur un autodrome, le règlement ordonnait aux concurrents une cylindrée inférieure à 3.310 cc., admettant encore ainsi de grosses voitures semblables à celles ayant couru à Amiens l'an dernier.*



**La D.-F.-P. 10 HP, montée en course, qui, seule des voitures françaises, a effectué entièrement le parcours de 970 kilomètres à une vitesse moyenne de 78 kil. 200 à l'heure.**

*Quant au parcours, il était loin d'être semblable à une piste : des côtes, des tournants fantastiques, des coins en épingles à cheveux (corner) et tout cela sur une route ordinaire, sans virages relevés, sans aucune préparation. Et ce circuit de Douglas, tout tordu, difficile, ardu, s'allongeait en 16 tours de 37 milles et demi, faisant un total de 970 kilomètres et se courant en deux jours, de huit tours chacun.*

*La France y était représentée par la marque « (1) Doriot-Flandrin-Parant » (Automobiles D.-F.-P.) dont les administrateurs — visant avant tout le côté pratique, le tourisme selon le véritable nom de la course — avaient résolu d'envoyer là, au milieu de toutes ces grosses voitures, une simple 10 HP de série, type « sport ». Bentley,*



# Un Vaudeville

(Genre Palais=Royal)

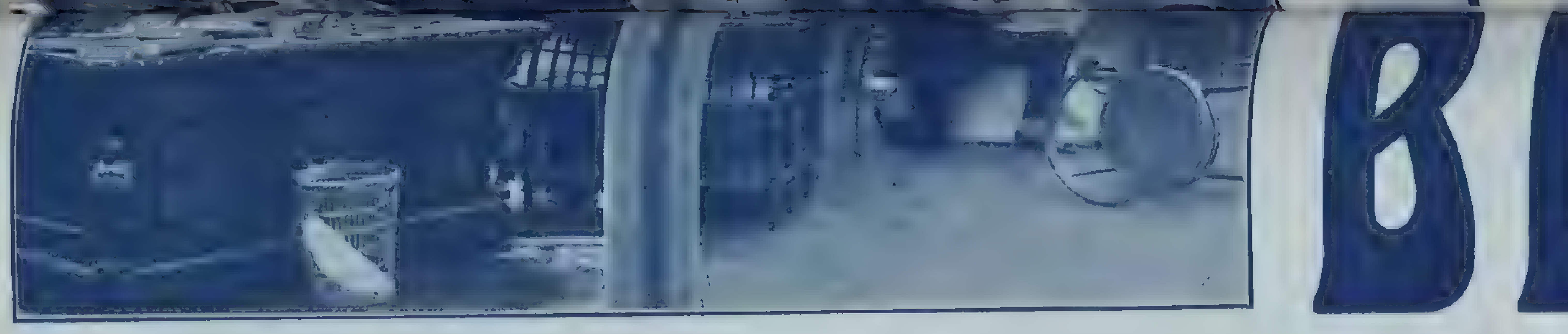
c'est

LA

# SOURIS







# BLEUE

qui de tous les
Vaudevilles est celui qui
amusera
le mieux
VOTRE PUBLIC



Longueur : 1.425 Mètres

Aux Etablissements L. AUBERT

*l'agent de la marque en Angleterre, en possédait bien une, mais cette voiture, ayant couru sur piste (où elle avait déjà fait 145 kilomètres à l'heure), portait sur sa carrosserie les caractéristiques des automobiles d'autodrome, et, quoique son châssis fût en tous points pareil aux autres 10 HP D.-F.-P., toutes les pièces seyantes étaient agrémentées de coupe-vent. De plus, le radiateur avait été obligé de se conformer selon l'usage des autodromes, et entièrement modifié.*

*Donc, par excès de zèle, Bentley demanda télégraphiquement, au commencement de la semaine dernière, à l'usine*

*La voiture française, toute petite au milieu des autres colosses routiers, toute ramassée, toute vertigineuse, bondissait, volait sur la route, ne ralentissant jamais, et passant à chaque tour devant le contrôle avec une régularité de chronomètre.*

*Le premier jour, terminant son parcours, le radiateur froid, fraîche et prête à continuer, elle battait :*

*La Straker-Squire II (93/120) de F.-C. Clément ;*
*La Adler III (82,7/154) de O. Goebel ;*
*La Vauxhall I (90/130) de A.-J. Hancok ;*
*La Grossley (81/158,8) de Cécil Bianchi, etc., etc.*



**La D.-F.-P. 10 HP, Modèle sport, telle qu'elle est livrée à la clientèle.**

*D.-F.-P. de Courbevoie la première 10 HP type « sport » qui serait prête. On la lui expédia de suite. Il l'engagea. Les commissaires, avec un sourire indulgent et ironique tout à la fois, la... refusèrent.*

*Elle n'avait cependant pas, cette petite voiture, 3.310 cc. de cylindrée, mais seulement... 2.000 cc.*

*Oui, mais... elle était trop... petite et faisait à ces messieurs l'effet de la grenouille de la fable vis-à-vis du bœuf.*

*Un seul point, réglementairement, pouvait cependant empêcher son engagement : l'écartement des roues était légèrement inférieur à 1,45, mesure imposée dans cette course.*

*On alourdit donc encore ce châssis de 10 HP de série, en lui octroyant un essieu avant et un pont arrière de la 12/18 D.-F.-P. qui était juste de 1,45.*

*Et c'est ainsi que la voiture n° 8 prit le départ. Et c'est alors que les commissaires, le public, la foule tout entière, commencèrent à ne plus sourire d'abord, à craindre vraiment ensuite (mais non..., véritablement une 10 HP !... C'eût été trop comique !) à admirer enfin.*

*Et le deuxième jour, abattant les 970 kilomètres en 12 heures 23 minutes 21 secondes, soit à une moyenne de 78 kilomètres 200 à l'heure, elle arrivait au poteau, dans le même état que la veille, n'étant battue par le monstre vainqueur (81/160 d'alésage) que par 11 kilomètres de moyenne à l'heure.*

*Pour donner aux Français une idée de la belle défense de leurs couleurs en Angleterre, il faut ajouter que la D.-F.-P. était la plus petite voiture engagée, et, sur 23 autos alignées au départ, 6 seulement purent terminer le parcours.*

*Voilà ce qu'il fallait dire pour expliquer le succès remporté par la France au Grand Prix d'Angleterre, grâce à la marque D.-F.-P.*

*Voilà ce qui explique pourquoi le* Courrier, *si rapide, si sûr de lui a choisi une D.-F.-P. qui lui permet d'arriver partout toujours le premier et de défier la fâcheuse panne si déprimante dans l'auto, si préjudiciable dans les affaires.*

*La D.-F.-P.,* fidèle et vite, *une fois de plus n'a pas fait mentir sa devise.*

◻ ◻ ◻

# L'INSTALLATION PRATIQUE
DES
# Salles de Spectacle Cinématographique

## CHAPITRE PREMIER
*(Suite)*

### De la lampe à arc.

Nous avons vu que les charbons s'usent, la lampe devra donc avoir un mécanisme qui permette de les rapprocher. D'autre part nous sommes obligés de placer le point lumineux à une place déterminée. Le cratère ne devra pas occuper une place quelconque sur la pointe du positif ; il faut un dispositif qui nous permette de déplacer les charbons l'un par rapport à l'autre. Les constructeurs ont d'une manière générale adopté la façon de procéder suivante : le porte-charbon de dessus qui est employé pour le charbon positif se déplace longitudinalement au moyen d'une vis terminée par une molette en matière isolante et mauvaise conductrice de la chaleur. Le porte-charbon de dessous se déplace latéralement par rapport au porte-charbon de dessus au moyen de commandes par secteur à dentures élicoïdales. Cette façon de procéder permet au moyen de deux molettes de faire occuper aux deux charbons toutes les positions désirées, l'arc étant réglé, le cratère bien à la place qu'il doit occuper sur le positif, il faut le placer au point focal du condensateur et l'y maintenir malgré l'usure des charbons. C'est pourquoi il faut un mouvement permettant la translation de l'ensemble dans le sens de la longueur, c'est ce qu'on obtient au moyen d'une vis. L'image se décadrant dans les appareils qui ne sont pas à centre optique fixe, il faut que le point lumineux puisse suivre la fenêtre du projecteur dans ses déplacements verticaux ; c'est pourquoi l'on pourvoit la lampe d'une vis terminée par une molette qui permet de déplacer l'ensemble des porte-charbons de haut en bas ; il est également nécessaire que cet ensemble puisse se déplacer latéralement pour corriger les défauts de perpendicularité des charbons provenant d'un serrage peu précis. Le condensateur peut se déplacer un peu et nécessiter aussi ce déplacement latéral.

Bien entendu, tous ces mouvements n'ont pas la même importance. Les deux que l'on emploie d'une façon suivie sont ceux réglant la position des porte-charbons l'un par rapport à l'autre. Les autres ne servent normalement que pour faire le point.

### Différentes lampes à arc.

L'on construit trois sortes de lampes à arc qui, somme toute, ont beaucoup de ressemblance.

Ll lampe, dite lampe à ciseaux, est une lampe dont les branches porte-charbon affectent la forme de ciseaux. Elles sont terminées par des pinces porte-charbon qui peuvent par le serrage d'une vis se placer, soit exactement dans leur prolongement, soit en faisant un léger angle.

Il est facile de se rendre compte que les charbons forment entre eux un angle obtus qui, du reste, est réglable par le déplacement des pinces.

Cette lampe, qui est très employée, présente l'avantage d'une construction simple. De plus les différents mouvements ont une grande amplitude. Par contre, il est assez difficile de placer le cratère d'une façon rationnelle. Celui-ci a tendance à se produire en dessous du positif et à éclairer le fond de la lanterne.

De plus les branches étant très longues et forcément en partie à faux, l'ensemble est peu rigide, ce qui est un inconvénient surtout dans le cas où l'on emploie du courant alternatif. Je ne recommande pas l'emploi de ces lampes dans les faibles intensités, à moins toutefois qu'elles ne soient très largement calculées et d'une construction irréprochables. (Plusieurs maisons connues remplissent ces conditions.)

### Lampes à charbons parallèles.

Dans ces lampes les charbons ne forment pas d'angle, ils se déplacent l'un par rapport à l'autre dans des plans parallèles d'où leur nom. Le gros avantage de ces lampes est d'avoir des tiges très courtes commandées par des crémaillères, les charbons sont mieux tenus et tout l'ensemble possède une rigidité appréciable surtout si l'on emploi du courant alternatif.

De plus, il devient impossible de brûler les porte-charbon d'où une notable économie dans l'entretien.

A mon avis, ce modèle devrait être mieux connu et plus apprécié. Des lampes de cette forme ont déjà paru sur le marché, si elles ont laissé à désirer cela tenait non au système lui-même ; mais à la construction qui dans certaines maisons n'a pas été parfaite. La clientèle a essayé ces lampes et les a abandonnées, n'en ayant pas obtenu les satisfactions qu'elle en attendait. Il est nécessaire de ne pas s'arrêter à cette première impression, car il existe des maisons sérieuses qui lancent sur le marché des lampes très bien étudiées ; la construction mécanique en est irréprochable. Un sérieux perfectionnement a en outre été apporté, c'est un mouvement supplémentaire qui permet l'inclinaison de l'ensemble des branches porte-charbon. De cette façon il est facile de présenter le cratère face au condensateur. C'est un acheminement vers la lampe à positif horizontal.

### Lampes à positif horizontal.

Ce modèle est peu connu. Il présente cependant de grands avantages, surtout si l'on emploie du courant continu ce qui est cas presque général. Il est regrettable que les constructeurs n'aient pas réalisé ce modèle d'une façon courante. C'est la lampe de l'avenir pour les grosses exploitations ; elle ne se prête peut-être pas très bien à l'emploi du courant alternatif ; mais par contre, elle est susceptible de donner de merveilleux résultats sur courant continu. Elle permet une construction plus simple, moins encombrante ; elle permet également l'emploi d'un réflecteur et en un mot l'utilisation de tous les rayons lumineux émis par l'arc. Pour cela, il faudrait bien entendu changer la forme des lanternes, qui a été nécessité par celle des lampes, mais qui est irrationnelle. Il suffit de regarder une lanterne de projection, la lampe étant en marche, pour se rendre compte qu'une notable partie des rayons lumineux n'est pas utilisée.

Je vais me permettre, dans un but tout amical, de faire quelques remarques au sujet des lampes à arc pour cinéma. Si, d'une façon générale, ces lampes sont mécaniquement très bien construites, elles laissent à désirer au point de vue électrique, les contacts sont généralement trop faibles. Les branches, outre leur fonction mécanique, servent également de conducteur ; elles sont trop minces. Les câbles souples reliant celles-ci aux bornes sont également tou-

jours trop faibles. Enfin un dernier argument, le plus important :

L'on s'est surtout occupé de maintenir fortement les charbons mais l'on ne s'est pas demandé si le contact électrique entre celui-ci et le porte-charbon est suffisant, il est facile de se rendre compte que non ; il n'y a qu'à examiner attentivement une lampe, calculer la section des conducteurs et des points de contact, tenir compte du *coefficient* de conductibilité des métaux composant les différents organes et l'on sera convaincu. Les pinces porte-charbon gagneraient à être en nickel, ce métal est avantageux, malgré son prix élevé, car il résiste très bien à la chaleur.

Je m'excuse auprès des constructeurs et les prie de considérer ces lignes non comme des critiques, mais comme de simples remarques amicales écrites surtout par le désir de leur être utile.

Il serait de leur intérêt de profiter des perfectionnements apportés dans la construction des lampes à arc industrielles pendant ces dernières années.

F. KRAMER.

(*à suivre*).

*Erratum.* — La semaine dernière, on a imprimé dans mon article page 50, 2e colonne, 9e ligne : un arc à courant alternatif éclaire *beaucoup mieux* qu'un arc à courant continu. C'est *beaucoup moins* qu'il faut lire.

# La Technique du Scénario

L'habile metteur en scène de ce joli film *Fille d'Amiral* — que je vous conseille fortement d'aller voir — a donné une preuve de la vérité de ce que j'ai avancé ici, il y a quelques semaines, c'est-à-dire que, tout changement de lieu doit être indiqué préalablement par certains tableaux.

Suzanne de Kéralvouët, qui se trouve à Toulon, décide de se rendre à Paris. Elle veut essayer de ramener avec elle le docteur Bonouy, dont les expériences sur la T. S. F. démontreront que l'explosion à bord du torpilleur *539* n'est pas due à la négligence de son commandant Jean Serval, et sauveront ainsi l'honneur de cet officier. Voici comment le metteur en scène nous indique le voyage de Suzanne :

1er tableau. — Suzanne quitte en automobile la demeure de Mme Serval.

2e tableau. — Arrivée à la gare. Suzanne monte dans le train.

3e tableau. — Vue du rapide filant à toute vitesse.

4e tableau. — Vue de la gare de P.-L.-M. Arrivée de Suzanne. Elle sort de la gare et prend un taxi.

5e tableau. — Arrivée devant la maison du docteur Bonouy.

Le metteur en scène nous montre de la même manière le retour de Suzanne et du docteur à Toulon. Il va même plus loin, car un tableau au premier plan nous fait voir les deux voyageurs dans un compartiment de premières, dans le train qui les emmène à Toulon.

*
* *

J'admets, cependant, qu'il n'est pas toujours nécessaire de donner des indications aussi détaillées que celles mentionnées ci-dessus. Il y a, en effet, la question de métrage du film à considérer. Mais il est essentiel d'indiquer les changements de lieux, ne fût-ce que par un ou deux tableaux. Un bon metteur en scène saura s'en servir et les utiliser suivant la longueur de film dont il peut disposer.

*
* *

Un auteur de scénarios déplorait, l'autre jour, la façon dont son œuvre avait été mutilée et changée dans la production d'un film, dont son scénario formait le sujet. Evidemment, c'est très regrettable pour lui, mais cela n'a rien d'étonnant. En effet, la mise en scène a des exigences que seul connaît celui qui la fait. Ce dernier est quelquefois obligé de remanier le scénario qu'il a entre les mains. D'un autre côté, il faut bien se rendre compte d'une chose. Excepté pour les pièces de théâtres et pour les œuvres classiques ou d'auteurs très connus, et, à moins que certaines stipulations aient été faites au moment de la vente, tout scénario vendu devient la propriété exclusive de la maison d'édition qui l'achète. Elle peut en faire ce qu'elle veut et le manipuler et le changer à son gré. Il arrive aussi quelquefois que cette mutilation d'un scénario se produit dans le montage de la bande. Un film ne doit pas dépasser un certain nombre de mètres. S'il est trop long, on est donc obligé de faire des coupures. Celui qui est chargé de cette opération, soit par inadvertance, soit quelquefois par négligence, retranche parfois, sans aucune raison, une partie importante d'un certain tableau ou même un tableau entier. De là vient qu'un film, parfaitement exécuté par un metteur en scène, se déroule quelquefois sur l'écran d'une manière grotesque et souvent incompréhensible.

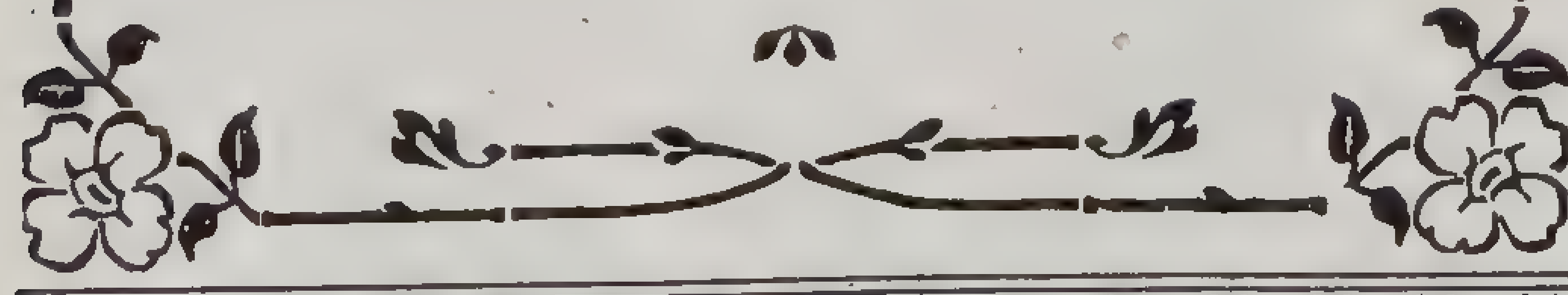
*
* *

Quelques personnes ont demandé s'il n'y avait pas une manière avantageuse et pratique de travailler un scénario. En voici une que m'a indiquée autrefois M. Marc Edmond Jones, auteur réputé de nombreux scénarios, aux Etats-Unis. Il procède de la manière suivante :

« Quand je suis prêt, dit-il, à fixer mon scénario sur le papier, je prends autant de carrés de papier, généralement des demi-feuilles, que j'ai de tableaux. Je les numérote successivement suivant le nombre de tableaux. Par exemple, si j'ai 30 tableaux, je les numérote de 1 à 30. Puis j'écris en détail chaque tableau sur le carré de papier correspondant, le tableau No 1 sur le carré No 1, le 2 sur le carré No 2, et ainsi de suite jusqu'à la fin, de façon que chaque carré me représente un tableau. Si, par hasard, j'ai à ajouter un tableau, je prends un nouveau carré de papier, je lui donne son numéro d'ordre et je le mets à sa place dans la file des tableaux. Si, au contraire, je dois en retrancher un, je le retire. Dans l'un ou l'autre cas, je change les numéros des carrés, de façon à ce qu'ils aillent toujours de 1 à 30. J'ai donc ainsi mon scénario sous forme d'œuvre complète, tel que, selon moi, il devrait passer sur l'écran. Je puis donc, à volonté, le manier, le remanier, ajouter ou retrancher, si c'est nécessaire. Une fois ce travail fini, je le copie de la façon dont il doit être présenté aux maisons d'édition et je l'envoie à ces maisons. »

Chaque auteur a sa manière de faire. Celle que j'expose ci-dessus paraît excellente, car elle a l'avantage de faciliter les nombreuses corrections et les fréquents changements qu'un auteur peut être obligé de faire en composant son scénario.

Léon DEMACHY.



# Cinématographie pratique

(*Suite*)

## Moteurs d'entraînement

(*Suite des Réponses au Questionnaire*)

8. *Que se produit-il si, dans un moteur, le circuit d'excitation (inducteur) se trouve coupé ?*

Dans ce cas, tout le courant passe dans l'induit, et comme la résistance de celui-ci est faible par rapport




Fig. 4.

à celle de l'inducteur, l'intensité augmente de façon anormale et risquerait de tout brûler si l'on n'avait eu au préalable la sage précaution d'interposer un *coupe-circuit*.

9. *Comment peut-on inverser le sens de rotation d'un moteur ?*

On inverse le sens de rotation d'un moteur en croisant les fils, tout simplement, parce qu'on inverse ainsi le sens du courant induit ou du courant inducteur. On arrive au même résultat en inversant les pôles.

10. *Si un moteur électrique, tournant à une vitesse déterminée, entraîne le projecteur trop ou pas assez vite, comment y remédier ?*

On y remédie en modifiant la tension, c'est-à-dire en agissant sur le rhéostat de vitesse.

Ici, il est bon de remarquer que les *moteurs Série* n'ont jamais une vitesse constante : à vide, ils s'emballent ; trop chargés, ils ralentissent ou s'arrêtent. On leur préférera donc les *moteurs Shunt* dont la vitesse est toujours constante quelle que soit la charge.

11. *Comment installe-t-on un moteur d'entraînement sur un poste ordinaire de ciné ?*

Les moteurs destinés aux postes de projections Bonne Presse (fig. 5) sont établis pour être placés à côté du mécanisme et sur le même alignement, la poulie M faisant face à l'écran ; ils sont montés sur un socle spécial assurant un montage rapide et dont l'avantage principal est d'être muni d'une vis de tension V qui permet de tendre la courroie lorsqu'elle s'allonge.

D'un côté du socle, on a ménagé une fente E dans laquelle vient se loger la tête du boulon B dont la tige

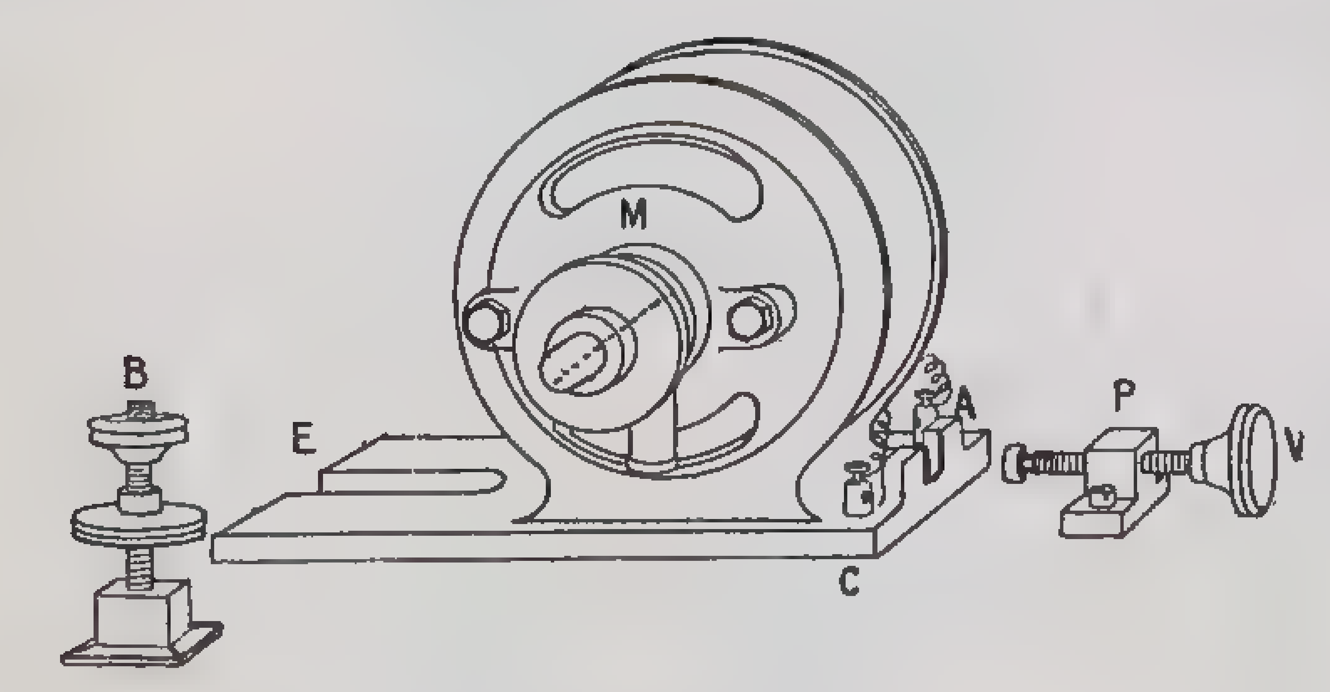



Fig. 5.

traverse la table de part en part. Du côté opposé, une encoche A est destinée à recevoir la vis tendeur V.

Pour les tables en chêne, placer le moteur muni de sa vis V sur la partie de la table restant libre, à côté du mécanisme et à quelques centimètres du bord, la

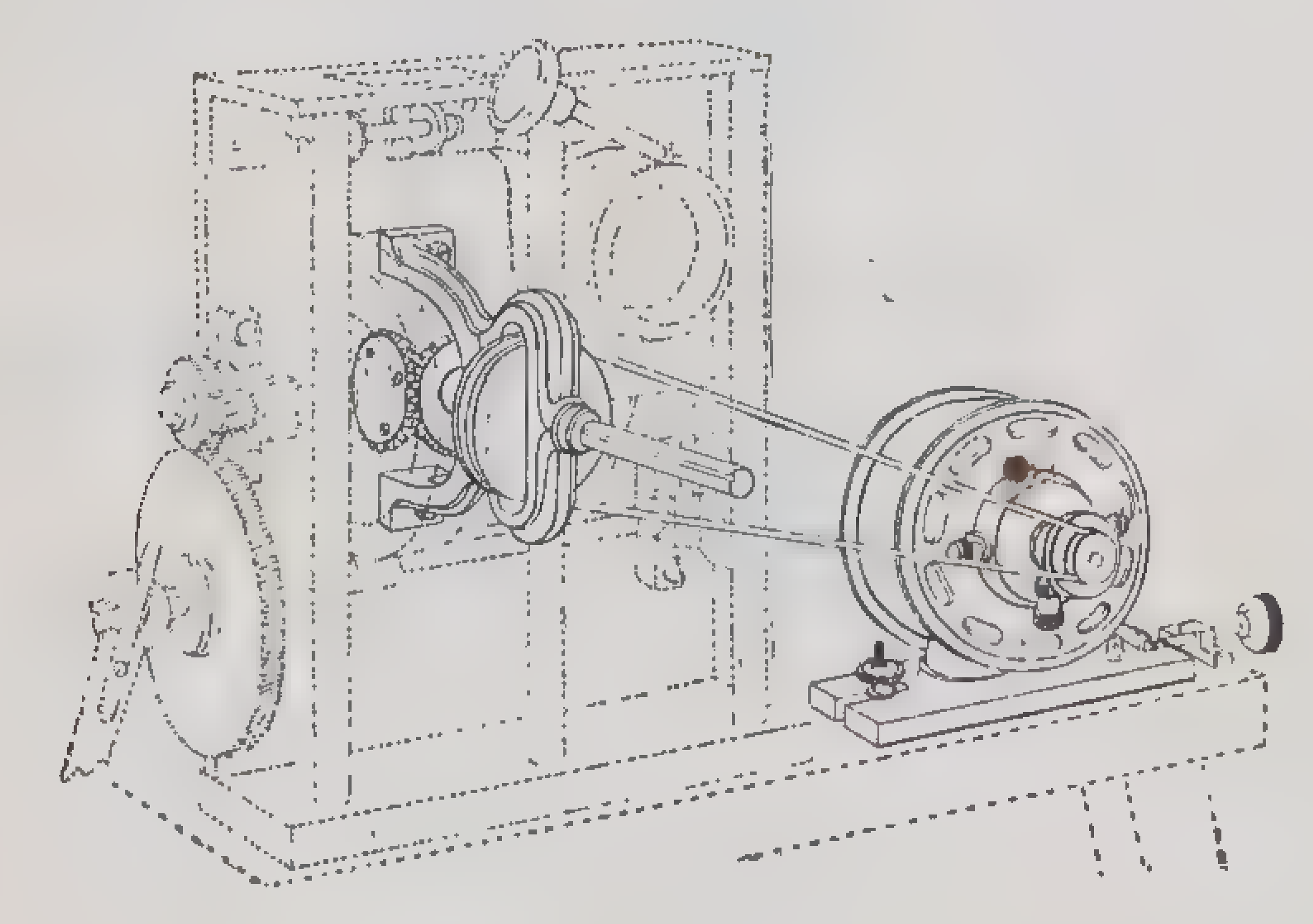


Fig. 6.

poulie du moteur face en avant et dans le même axe que celle du mécanisme. Fixer ensuite, à l'aide de deux vis, le pont P sur le bord et à fleur de la table. Dévisser la vis V afin de rapprocher le moteur du pont P et ménager un trou dans la table pour le passage du boulon B qu'on mettra en place, l'écrou de serrage restant en dessous (fig. 6).

Relier par une courroie *en cuir* le moteur et le mécanisme dérouleur, en ayant soin de la tendre suffisamment pour éviter qu'elle ne patine sur les poulies.

Pour les tables métalliques, les emplacements du moteur sont prévus ; on le fixe donc en utilisant simplement les vis existantes.

Sur l'embase du rhéostat on a eu soin de ménager des trous qui servent à le fixer, soit sur les côtés, soit sur le devant de la table, suivant l'emplacement choisi par l'opérateur.

*Rhéostat.* — Avec chaque moteur, il est fourni une prise de courant toute préparée, d'une longueur totale

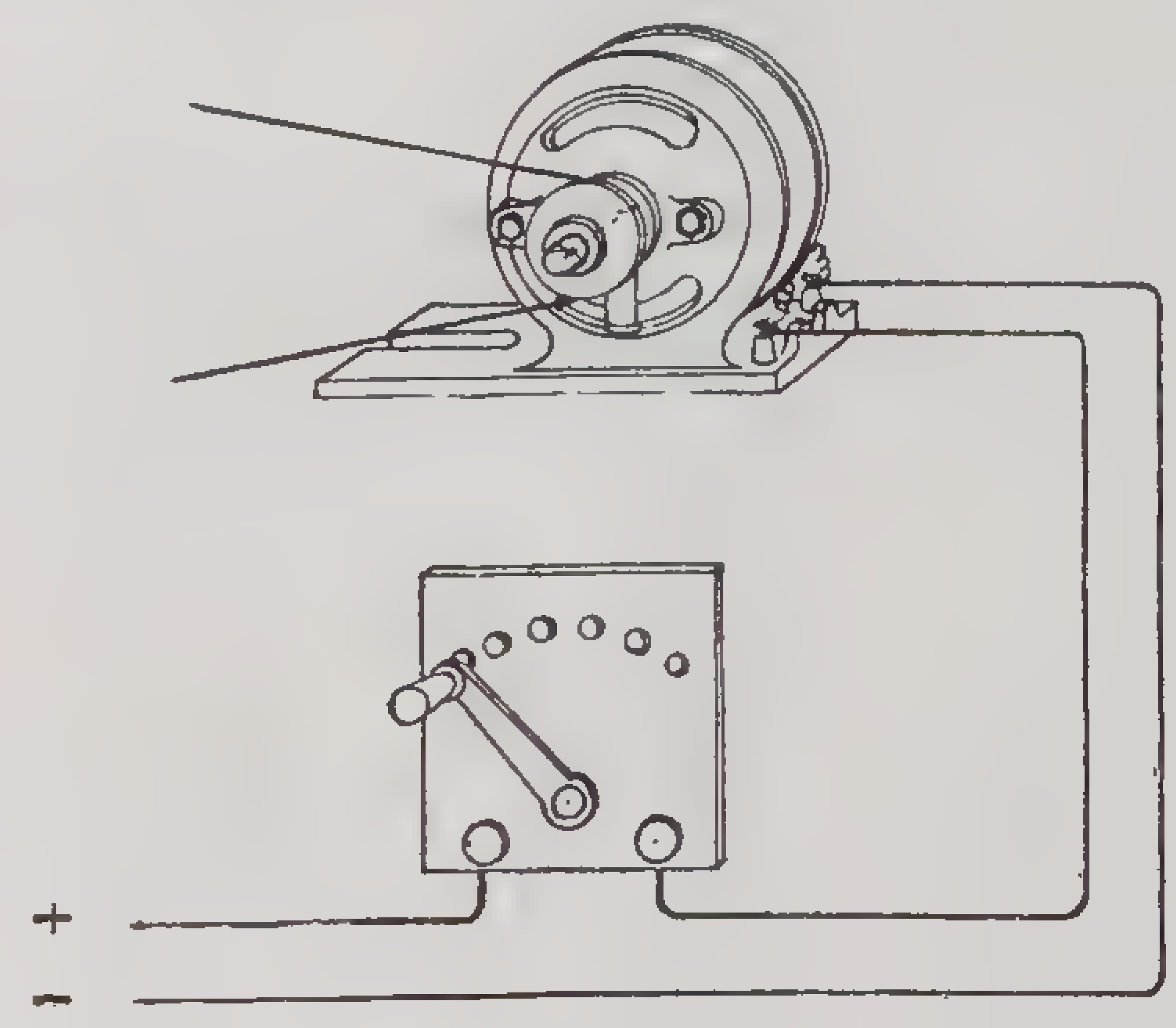



Fig. 7.

de 2 m. 50. Le rhéostat étant placé à 0 m. 75 environ du moteur, il reste donc suffisamment de fil pour aller du rhéostat à la prise de courant.

Le rhéostat étant destiné à régler la vitesse, il faut donc qu'il soit intercalé sur le passage du courant. Pour cela, un fil vient directement du secteur ou de la source d'énergie et va à l'une des bornes du moteur, sans distinction de pôle ; l'autre fil, venant également du secteur, est relié à l'une des bornes du rhéostat (fig. 7).

Pour le *rhéostat à plots,* le réglage s'obtient en agissant sur la manette ; plus on avancera sur les plots de droite, plus on accélérera la vitesse de déroulement du film. On arrête le moteur en ramenant la manette sur le plot mort ou neutre, en matière isolante, placé à gauche.

Le *rhéostat à curseur* a le grand avantage de régler plus facilement la vitesse et d'éviter les à-coups brusques qui se produisent avec le rhéostat à plots ; le courant est instantanément coupé à l'aide d'un interrupteur D placé sur le côté du rhéostat, celui-ci restant réglé pour la vitesse désirée. Une tôle protectrice recouvre les spires de maillechort, pour éviter tout contact métallique qui pourrait se produire avec un tournevis ou une pince, et déterminer un court-circuit.

Cet appareil se branche à l'aide des deux bornes placées sur le bouclier. Deux trous ménagés dans les flasques H et H' et isolés pour éviter les pertes à la masse permettent de passer les fils (fig. 8).

Pour le montage, on dévisse le bouton en fibrine du curseur C et les deux vis A A' qui maintiennent le bouclier ; on retire celui-ci et on introduit les bouts de fil dans les trous des bornes ; puis on remonte le bouclier et le bouton du curseur. Le rhéostat est prêt à fonctionner.

Pour augmenter la vitesse, il suffit de pousser graduellement le curseur du côté opposé à l'interrupteur D ; pour la diminuer au contraire, on fait l'opération inverse.

La vitesse convenable étant obtenue, on arrête ou l'on remet en marche au moyen de l'interrupteur.

*Observations.* — Nous avons donné plus haut quelques conseils pour les soins à donner au moteur. Complétons-les en signalant que lorsque les appareils ciné-

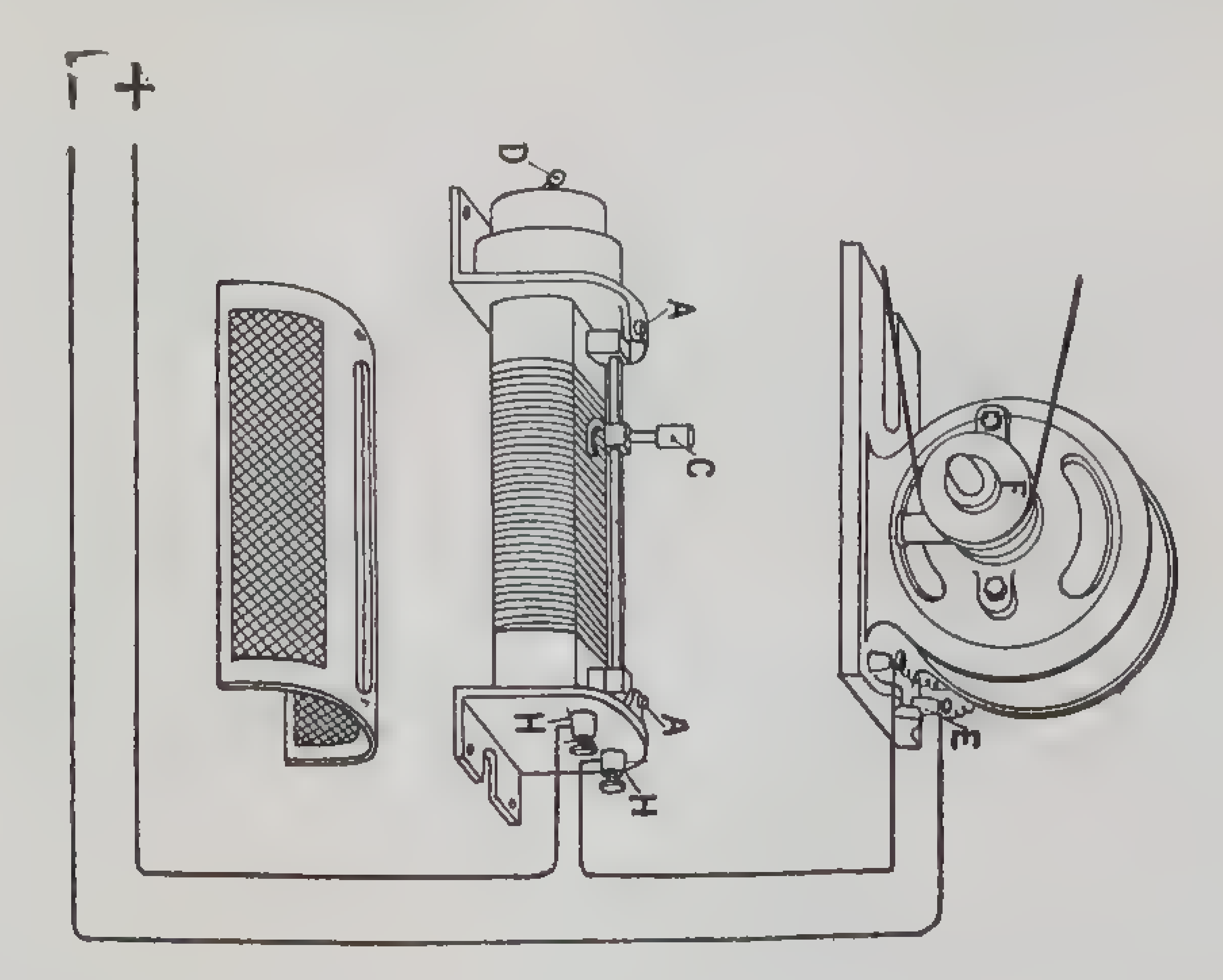



Fig. 8.

matographiques sortent de l'usine, qu'ils sont neufs, ils offrent une certaine résistance à la main, alors qu'ils deviennent très doux lorsque toutes les pièces ont bien pris leur place. Si donc en mettant le courant au moteur, l'appareil neuf ou suffisamment rodé ne démarre pas, il faut aider le moteur à partir en imprimant un mouvement à l'aide de la manivelle, ou bien encore pousser à fond la manette du rhéostat ou le curseur, pour les ramener ensuite au degré de vitesse voulu.

G.-M. C.

*(A suivre)*

## *Une Gigantesque Entreprise Cinématographique*

### Une Compagnie d'Edition de Films au Capital de 105.000.000 de francs.

Comme le *Courrier* l'a annoncé, la semaine dernière, trois grandes compagnies d'édition de films, la « Famous Players Film Co », la « Jesse L. Lasky Feature Play Co », et la « Bosworth Film Co », viennent de fusionner. Elles ne formeront plus qu'une seule compagnie, la « Paramount Picture Company ». Le capital engagé dans cette entreprise s'élève au chiffre respectable de 21.000.000 de dollars, soit 105.000.000 de francs.

Ces différentes compagnies s'étaient fait une spécialité de filmer les pièces à succès appartenant à divers impresarios américains et des romans d'auteurs connus, la « Famous Players Co », les pièces de MM. Charles et Daniel Frohman, la « Lesky Co », celles de David Belasco, et la « Bosworth Co », les ouvrages de Jack London, un romancier bien connu, et autres.

Les détails de cette colossale entreprise ont été fournis à la presse par M. Samuel Goldfish, le trésorier et directeur général de la « Lasky Co ». Ils intéresseront certainement nos lecteurs.

« Je veux, cependant, vous faire remarquer une chose importante, dit M. Goldfish, après avoir annoncé la nouvelle de la fusion des trois compagnies. Cette fusion doit être envisagée à deux points de vue différents, le point de vue artistique et le point de vue commercial.

« Au point de vue artistique, les trois compagnies sont absolument indépendantes l'une de l'autre. Chacune « tournera » ses propres pièces. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'elles apporteront à la production de leurs œuvres tous les soins imaginables, pour en faire de véritables films d'art. Elles en ont, du reste, donné des preuves dans les pièces qu'elles ont déjà présentées. Elles se sont entourées d'hommes experts dans tout ce qui se rattache à la production matérielle d'un film. Tous les rôles seront tenus, autant que possible, par les artistes qui les ont créés et qui ont ainsi contribué à rendre ces pièces fameuses. Enfin, ces ouvrages, soit pièces de théâtre, soit romans, seront filmés dans les pays où se passe l'action. Ainsi, notre éminent acteur, James K. Hackett, de la « Famous Players Co », en ce moment à Paris, va « tourner » en France et en Angleterre, *M. Beaucaire*. Une des troupes de la « Jesse Lasky Co » ira prochainement au Japon filmer une des pièces de M. David Belasco, *The Darling of the Gods*. Une autre se rendra en Egypte pour produire *The Arab*. Quant à la « Bosworth Co », qui a le droit exclusif de présenter les œuvres de Jack London, elle a envoyé ce dernier dans l'Alaska pour filmer son roman *The Sea Wolf*, dont l'action se passe dans ce pays.

« Au point de vue commercial, au contraire, nous avons réuni nos intérêts communs et avons formé ensemble cette Compagnie, la « Paramount Picture C° », au capital de 21.000.000 de dollars — 105.000.000 de francs. Nous aurons ainsi une plus grande facilité de disposer de nos produits. Nous allons ouvrir deux bureaux principaux, l'un en Amérique et l'autre en Angleterre. Pour le moment, notre bureau à Londres sera celui de M. Baber, le représentant de la Famous Players Film C°.

« Nous commencerons nos opérations vers le 1er septembre prochain. Notre intention est de louer nos films seulement. Nous ne les vendrons en aucun cas. Ils ont trop de valeur pour être vendus. Nous nous adresserons à des maisons de location très sérieuses. Si, toutefois, nous ne pouvons nous entendre avec ces dernières, nous aurons nous-mêmes notre propre bureau de location. Nous serons à même d'offrir 104 films par an, soit une moyenne de deux par semaine. Ces films auront à peu près quinze ou seize cents mètres. Si, par hasard — mais, j'en doute fort! — nous ne pouvions écouler nos produits, si les loueurs refusaient nos films, nous serions disposés, au besoin, à construire nos propres théâtres pour les présenter nous-mêmes.

« En résumé, le but de notre entreprise est d'unir nos efforts pour offrir les films les plus beaux et les plus artistiques qu'il soit possible de produire, des films qui maintiendront et élèveront même le niveau d'excellence auquel tout spectacle cinématographique doit aspirer. Nous espérons ainsi fournir aux directeurs de théâtres de cinéma le moyen, non seulement de plaire à leur public habituel, mais d'attirer dans leurs salles l'autre public, qui montre encore du dédain pour le cinéma et qui ne croit pas encore qu'on puisse reproduire fidèlement sur l'écran les chefs-d'œuvre du théâtre et de la littérature.

L. D.

**NE REMETTEZ PAS AU LENDEMAIN L'ANNONCE que vous pouvez faire la veille.**

# VOUS POUVEZ

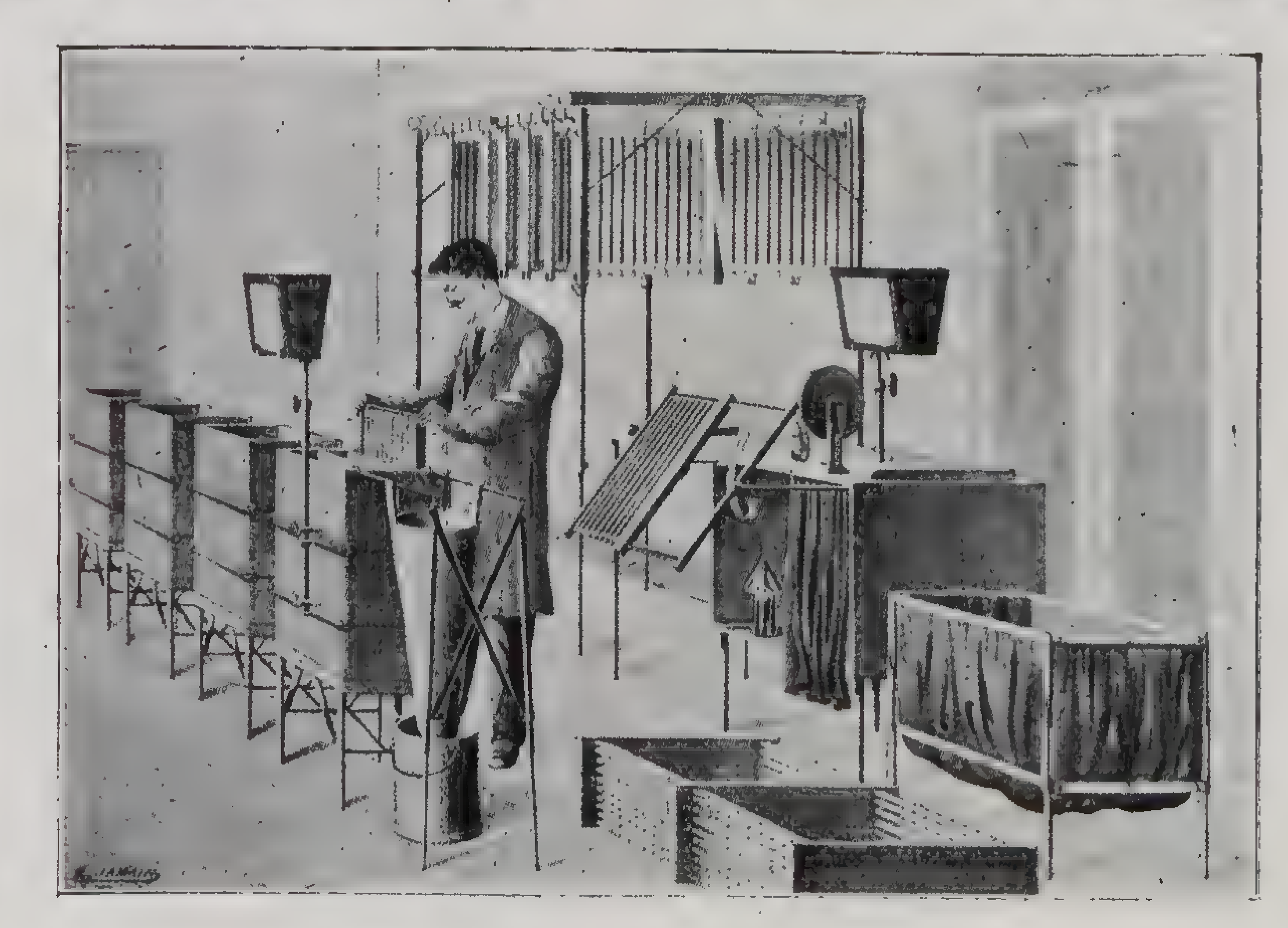
développer vos négatifs n'importe où, *chez Vous, à l'Hôtel,* avec le

# LABORATOIRE DÉMONTABLE !



Système
COLLET





Laboratoire monté



Système
COLLET



## Composition du Laboratoire démontable :

1 Cuve pour le développement vertical à trois compartiments pour bains de différente force. Contenance totale 55 litres environ.

1 Cuve pour le fixage pouvant servir à trois châssis simultanément.

2 Cuves de lavage. Contenance de chacune : 60 litres environ.

1 Séchoir démontable de $1^{m}80$ sur $1^{m}10$ sur $0^{m}95$.

10 Châssis spéciaux articulés ou démontables et pouvant contenir chacun 20 à 25 mètres de film.

2 Lanternes métalliques pliantes à grande surface d'éclairement.

1 Panier pliant pour recevoir le film.

1 Support de chausse à filtrer.

1 Enrouleuse plate démontable à deux fins : enroulement vertical ou enroulement horizontal.

1 Seau en toile.

1 Presse à coller.

1 Chausse à filtrer.

4 Pieds destinés à mettre la table à hauteur convenable.

Le tout contenu dans une caisse aménagée à cet effet et pouvant se transformer en une table de $1^{m}20$ sur $0^{m}60$ par l'adjonction de son couvercle comme allonge. L'intérieur de la caisse fait l'office de casier.

**Prix : 450 Fr.**

**Pour Catalogues et Renseignements, s'adresser :**

# CINÉMA ÉCLAIR

***PARIS - 12, Rue Gaillon - PARIS***

# LE CODE DU CINÉMA

## LIVRE I

### CHAPITRE V
**Des Artistes**

### TITRE I[er]
Exécution des Engagements
*(Suite)*

*Faillite de l'éditeur.* — En cas de faillite ou de liquidation judiciaire d'un éditeur, les artistes ne sont admis par privilège ni pour leurs appointements, ni pour leurs cachets, parce qu'ils ne sont pas compris parmi les employés visés par l'article 549 du Code de Commerce, l'exercice de l'art dramatique étant un louage d'industrie et non un mandat, ni parmi les gens de service visés par l'article 2101 § 4 du Code civil, car au lieu de gages modestes qu'il convient d'assurer jusqu'au dernier moment, ils ont des appointements souvent très élevés qui absorberaient tout l'actif. (Aff. *Dlle Dalbret,* Cour de Bordeaux, 1er avril 1867. Trib. de Com. de Saint-Quentin, 26 novembre 1907. — Aff. *Richemond,* Cour de Rouen, 2 décembre 1908.)

Un metteur en scène, chargé par un éditeur d'engager les artistes et de créer un film cinématographique, ne peut non plus être assimilé à un employé ni avoir droit à un privilège. (V. aff. *Moreau-Sainti,* Trib. Com. de la Seine, 15 octobre 1886.)

### TITRE II
TRIBUNAUX COMPÉTENTS

*Conseil des Prud'hommes. — Tribunal de simple police. — Attribution de juridiction. — Saisies-arrêts.*

*Conseil des Prud'hommes.* — Le Tribunal des Prud'hommes est-il compétent pour connaître d'un différend entre un artiste et un éditeur ou un metteur en scène ?

La question ne se pose plus à Paris depuis le 27 mars 1914, jour où un décret y a créé une section théâtrale et cinématographique, composée de quatre prud'hommes, deux patrons et deux employés.

Mais en est-il de même dans les villes où le décret d'institution du Conseil des Prud'hommes a simplement indiqué que la section commerciale connaîtrait des affaires concernant le personnel des théâtres ?

Le 30 janvier 1913, M. le Juge de paix du XIVe arrondissement de Paris a jugé que les mots « Personnel des théâtres » ne pouvaient pas englober les artistes. Il a dit notamment que la compétence des Conseils de Prud'hommes est limitée aux différends nés à l'occasion du louage de services entre patrons et employés, ouvriers ou apprentis, et que des artistes dramatiques ne sont pas des employés, car ils suivent, en ce qui concerne l'exercice de leur art, leurs aspirations et leurs goûts et ne travaillent pas au nom de leur patron au fonctionnement de sa maison de commerce ; que les règles du louage d'ouvrage, contenues dans les articles 1779 et suivants ne sont pas applicables au louage d'art et que les Prud'hommes étant étrangers aux questions artistiques, littéraires ou scientifiques, ne peuvent pas plus juger les différends entre artistes et directeurs qu'entre savants, hommes de lettres, magistrats ou avocats ayant collaboré à une encyclopédie ou à un recueil de jurisprudence et les éditeurs pour le compte desquels ils ont travaillé.

*Tribunal de simple police.* — La loi du 7 décembre 1909 oblige les patrons à payer leurs employés, et les directeurs de théâtre à payer leurs artistes au moins une fois par mois.

S'ils y manquent, ils commettent une contravention et peuvent être condamnés à une amende par le Tribunal de simple police.

Mais la onzième chambre correctionnelle de Paris a jugé que si le Tribunal de simple police est compétent pour prononcer la peine de l'amende, il ne l'est pas sur les questions de paiement des appointements ou de dédit et de résiliation d'engagement, qui doivent nécessairement être portées devant le Tribunal civil ou devant le Tribunal de commerce.

Ces questions dépassent, en effet, la compétence du Tribunal de simple police, ainsi que l'a exposé en ces termes M. le substitut Legris ;

« Avec le renom, les comédiens atteignent à des allocations considérables. Le Tribunal de police, si de grands artistes, sachant l'application généreuse qu'il fait de la loi de 1909, le lui demandaient, aurait à condamner des directeurs au payement d'appointements que les bénéficiaires n'estiment jamais adéquats à leur talent, mais qui cependant dépassent singulièrement sa compétence. »

Signalons cependant un jugement rendu entre M. Duchatel, artiste lyrique et M. Fabert, directeur du Moulin-Rouge, par lequel le Tribunal de simple police s'est déclaré compétent pour statuer sur l'exécution et la résiliation des engagements théâtraux et l'application du dédit lorsque l'artiste appuie sa demande sur la loi du 7 décembre 1909, cette loi reconnaissant à cette juridiction le droit de statuer sur la responsabilité civile et d'interpréter les contrats de travail.

*Attribution de juridiction.* — Aux termes de la loi du 20 mars 1907, tout différend entre un artiste et le directeur de théâtre, de café-concert, ou d'entreprise cinématographique qui l'a engagé, doit être porté devant le conseil des prud'hommes.

M. Saint-Marcel, directeur du café-concert Européen, avait tenté de se soustraire à cette juridiction en stipulant dans le contrat avec un de ses artistes, M. Devroède, dit Max Noelly, que le tribunal civil serait seul compétent en cas de difficulté.

Il y avait là un accord entre les parties, dont la volonté

avait été nettement exprimée; cependant, le Conseil des Prud'hommes et ensuite la 7e Chambre du Tribunal civil de la Seine, devant laquelle il était fait appel, ont jugé que cette clause d'attribution de juridiction était illicite.

Ces documents de jurisprudence déclarent qu'aux termes de l'article 6 du Code civil on ne peut déroger par des conventions particulières et par consentement mutuel aux lois d'ordre public qui règlent l'organisation et la compétence d'attribution des différentes juridictions; qu'il n'est pas loisible aux parties de se dépouiller des avantages que la loi leur a réservés, ni du droit d'être jugées par un tribunal constitué dans leur intérêt; que si une telle renonciation leur était permise il dépendrait de l'une d'elles, par une pression excercée sur la volonté de l'autre, de faire échec aux lois dont le législateur, par des considérations de la plus haute gravité, a tenu à assurer le bénéfice.

La question avait été déjà jugée en ce sens par la Cour de Lyon, le 17 juillet 1909, dans une affaire Lise Fleuron.

*Saisies-arrêts.* — D'après la loi du 12 janvier 1895, les saisies-arrêts sur les « petits salaires », inférieurs à 2000 francs par an, doivent être réduites au dixième.

La jurisprudence du tribunal des référés semble reconnaître le caractère de gros appointements à ceux qui sont supérieurs à 500 francs par mois; lorsqu'ils sont supérieurs à 200 francs par mois et inférieurs à 500 francs, les effets des saisies-arrêts ont été souvent réduits au quart ou au tiers, par application de l'article 1244 du Code civil, qui permet au juge d'accorder terme et délai au débiteur et de diviser la dette en plusieurs portions payables à diverses échéances.

Pour apprécier si les appointements sont inférieurs ou supérieurs à 2000 francs par an, il faut, d'après la jurisprudence, multiplier par 12, quelle que soit la durée de l'engagement, le montant mensuel des appointements, sans tenir compte du temps de fermeture du théâtre qui dépend de la volonté du directeur, car ce que l'on doit considérer, c'est moins la durée effective du travail dans l'année que l'aptitude de l'artiste, qui peut, pendant la fermeture du théâtre, engager ses services sur une autre scène, à gagner plus ou moins de 2000 francs.

En principe, les saisies-arrêts ne portent pas sur les cachets des artistes engagés en représentations, qui sont considérés comme employés au jour le jour et sans durée de service assurée.

Ainsi un artiste, gagnant de faibles appointements au théâtre et de très gros cachets au cinématographe, verra l'effet d'une saisie-arrêt réduit au dixième de ce qu'il gagne à son théâtre et ne pas porter sur ses gains au cinématographe.

Et il a été jugé récemment qu'il n'y avait pas lieu de rechercher les autres éléments de fortune ou de gain de l'artiste. Un tribunal ne peut se livrer à une enquête de ce genre, qui serait quelquefois fort délicate, et la loi d'ailleurs est formelle; quelles que soient les autres ressources de l'artiste débiteur, la saisie-arrêt sur ses appointements doit être réduite au dixième si ces appointements sont inférieurs ou égaux à 166 fr. 66 par mois.

Ajoutons que M. le Président du Tribunal civil a jugé en référé qu'un engagement théâtral ne constitue pas un titre suffisant pour qu'un directeur puisse, soit pour des amendes, soit pour le montant du dédit, mettre une saisie-arrêt sur les appointements d'un artiste entre les mains d'un autre directeur. (Aff. Jeanne Danjou.)

(*A suivre.*)

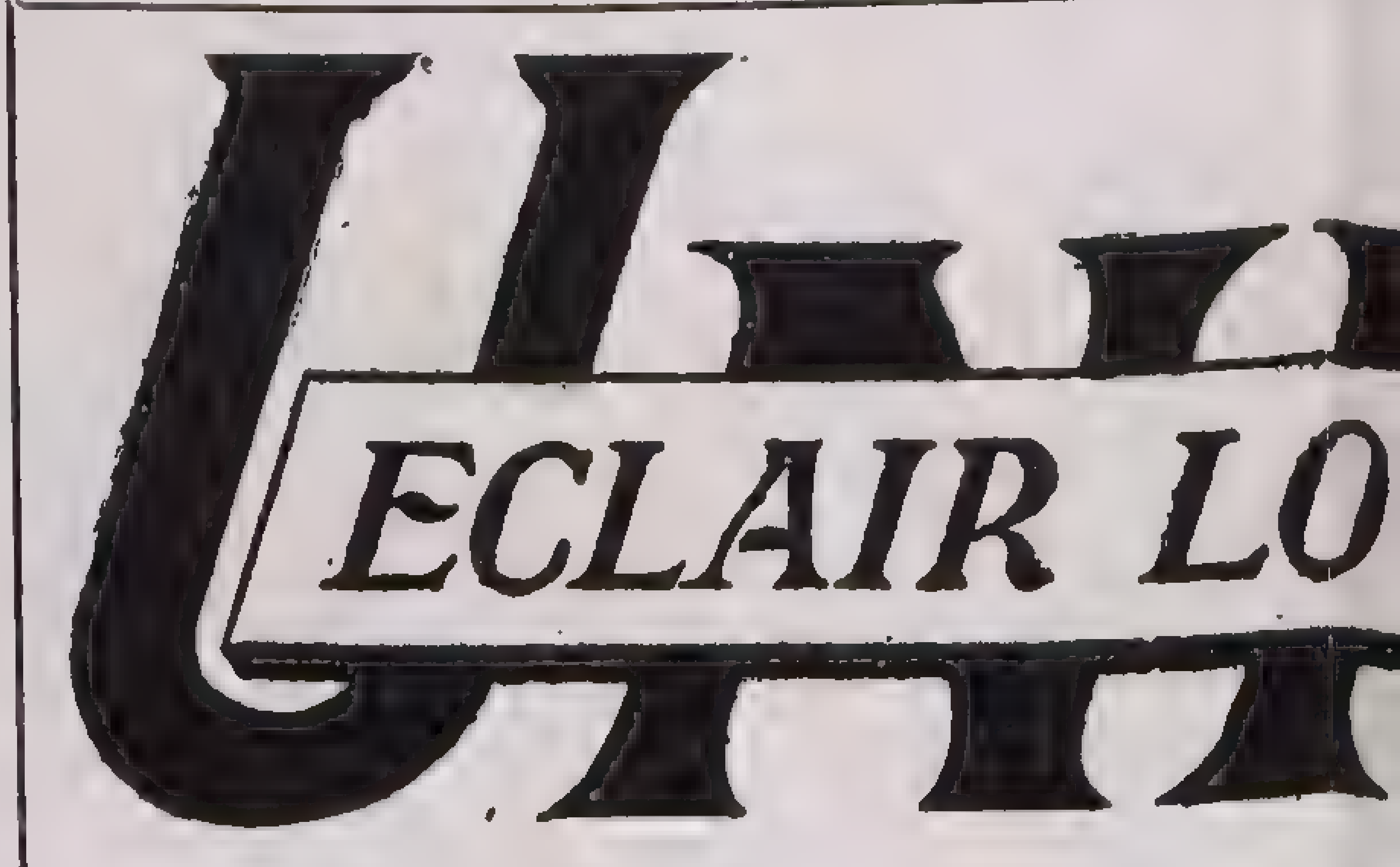
E. MEIGNEN.




Agence à MARSEILLE

*7, Rue Suffren, 7*

*Téléphone*




PARIS — 12, Rue Ga

Téléphone : GUTENBERG 30-92




d'après le Roman d

publié par " L

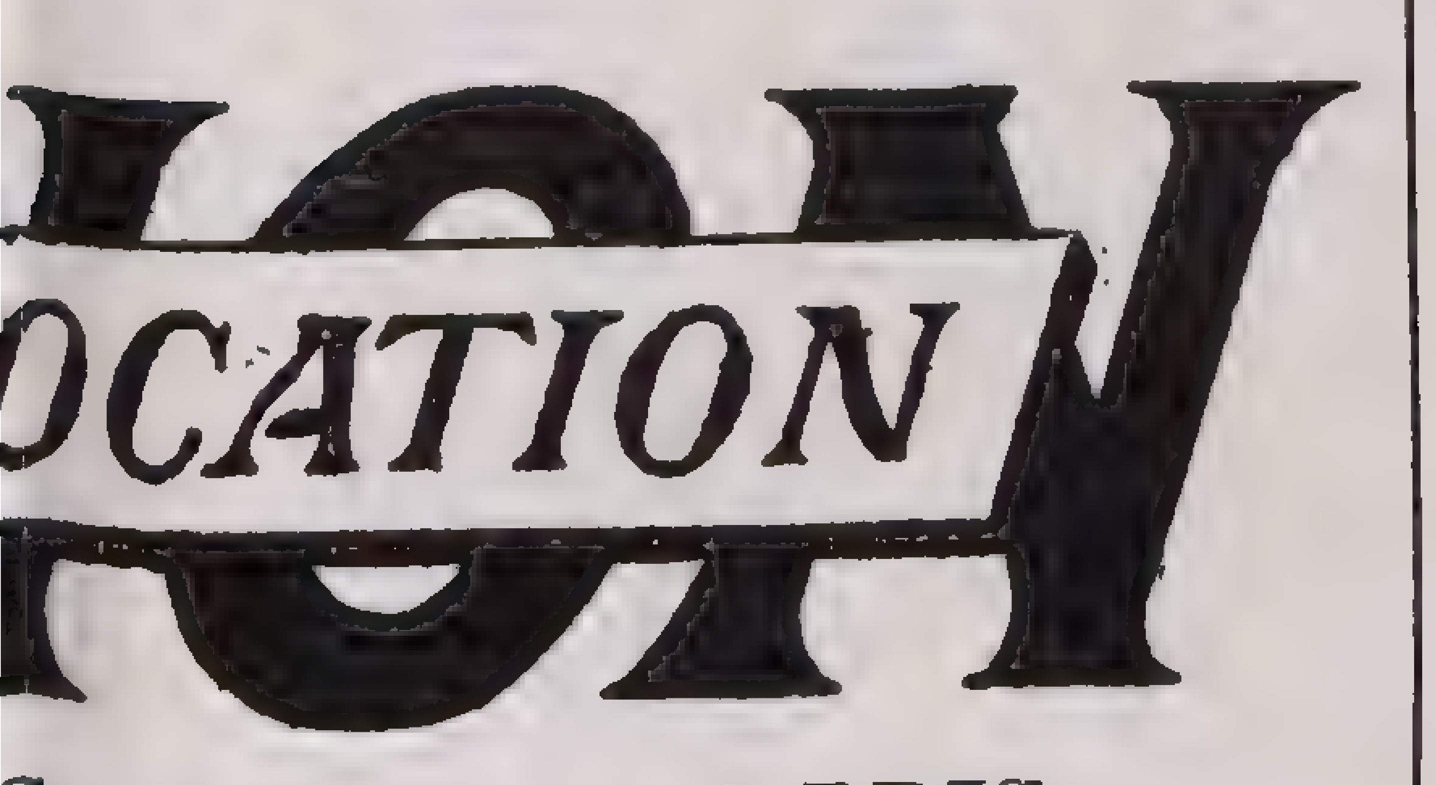
NON! NON! pa

Mardi

Vendredi



*ÉCLAIR-JOUR*




Gaillon, 12 — PARIS

Adresse télégraphique : UNIOFILMS

Agence à LILLE

*8, Rue du Dragon, 8*







lusivité :

# I-BIBI

le Gaston LEROUX

LE MATIN "

# as les Mains!

*RNAL voit tout*



Mardi

Vendredi





# Jurisprudence Cinématographique

*(Suite)*

Il s'agissait dans cette affaire de mettre en relief les sentiments d'hypocrisie et d'indifférence qui peuvent se manifester à la mort d'un homme dont on attend beaucoup. C'est le sujet même du troisième acte d'une pièce délicieuse qui se joue en ce moment au Théâtre des Champs-Elysées « *Veau d'Or* ». Dans ce troisième acte du *Veau d'Or*, un monsieur Pilard-Durand (qui dissimule, je crois, une personnalité connue) vient à décéder ; tout le monde attend l'héritage et on ne connaît pas encore le testament. Nous voyons là des types caractéristiques ; il y a la famille, les amis, il y a tous ceux qui peuvent espérer, grâce aux soins dont ils ont entouré dans sa vie M. Pilard-Durand, grâce aux flatteries qu'ils lui ont sans cesse prodiguées, tous ceux qui attendent quelque chose de lui. Ce sentiment d'hypocrisie, d'indifférence qui se produit au moment où le notaire vient lire le testament — qui fait que sur cette fortune considérable de M. Pilard-Durand, de ceux qui attendent quelque chose, personne n'a rien parce que M. Pilard-Durand lègue tout à l'Académie Française — ces sentiments d'hypocrisie et d'indifférence qui sont reproduits aujourd'hui par cette pièce dont je parle ont été constamment mis à la scène ; je ne crois pas que M. Gleyze ait inventé quelque chose en la produisant d'une façon aussi charmante qu'il l'a produite dans ce troisième acte et je ne vois pas que personne puisse chercher à lui faire un procès en contrefaçon parce qu'il a reproduit cette idée ; il a fait appel à une de ces considérations de la vie courante dont nous sommes tous à même de voir tous les jours les conséquences et les effets ; il a trouvé qu'il y avait là pour la scène quelque chose d'amusant et il s'en est inspiré. Quand on se sert d'une idée qui est dans le domaine public, d'une idée qui appartient pour ainsi dire à tous, on est mal fondé, lorsqu'on a eu recours soi-même à cette idée, à prétendre que l'œuvre qu'on a ainsi créée va avoir droit à la protection contre la contrefaçon quand un autre artiste, sous une autre forme, reproduira votre propre idée.

Vous avez vu, Messieurs, le film cinématographique, je vous pose la question : a-t-il créé un tableau nouveau lorsqu'il a imaginé le tableau n° 3, la cellule n° 13, ou a-t-il simplement reproduit, en en modifiant certains détails, le tableau de l'artiste ? Eh bien, je vous le répète, c'est une appréciation de fait, vous avez là un pouvoir souverain d'appréciation, un pouvoir qui est complètement laissé à votre seule conscience. Les détails de la présentation et de la composition sont-ils les mêmes dans les deux œuvres ? Si vous pouvez répondre que oui, il y a contrefaçon ; si vous répondez que non, il n'y a pas contrefaçon.

Rapprochons l'un de l'autre. Le tableau : la femme est assise de côté avec une hanche proéminente ; dans le film, elle est étendue de face. Dans le tableau elle a le bras appuyé sur un coussin ; dans le film elle a le bras posé sur un canapé. Dans le tableau : un éventail à la main ; dans le film : pas d'éventail. Dans le tableau : genou plié. Dans le film : la jambe allongé en avant. Le canapé n'est pas le même ; le milieu dans lequel évoluent les personnages est différent ; le jeune homme a la main droite appuyée sur le canapé et tient le bras de la dame dans la main gauche, tandis que dans le film, le jeune homme tient la tête de la femme de la main droite et il la porte à ses lèvres... Vous avez eu l'impression, car tout est là, en voyant l'un et en voyant l'autre, que vous aviez la même œuvre devant vous !... Je vous rappelle sur ce point, Messieurs, l'image pleine d'intérêt donnée par Me Maillard, dans laquelle il nous disait : Mais, d'un côté, c'est un baiser lascif, et, d'autre part c'est un baiser brutal et passionné. C'était résumer, Messieurs, à mon avis, en fort bons termes, la situation différente des personnages. J'ajouterai, pour ma part, que dans le tableau d'Etcheverry. nous avons un baiser voluptueux donné par la femme et librement consenti et que, d'autre part, nous avons le baiser brutal dont parlait Me Maillard, pris par l'amant ardent et passionné. Différence insensible, direz-vous, difficile à concevoir ? Non, différence qui saute aux yeux des moins prévenus et qui par conséquent, doit sauter aux yeux de ceux qui sont chargés, pour apprécier s'il y a contrefaçon, de voir l'ensemble de l'œuvre.

J'entends bien l'argumentation de Me Claro: Mais c'est par les détails que vous devez voir qu'il y a contrefaçon ! Et il basait son argumentation sur un arrêt de la Chambre civile décidant que la contrefaçon existe, alors même que certains détails de l'œuvre primitive ont été modifiés dans la reproduction. Soit, à la condition que la reproduction soit véritablement une reproduction et qu'on ait modifié seulement quelques détails. Il traite la question par la question. C'est le Tribunal de la Seine, Messieurs, qui confirme cette manière de voir en disant que « la circonstance que certains accessoires de l'œuvre originale ont été parfois modifiés dans la reproduction est insuffisante pour effacer le délit ». Nous sommes d'accord, mais encore une fois à la condition qu'il y ait une différence dans ces détails. C'est Pouillet, Maillard et Claro — je ne cesse de puiser dans leur argumentation — qui font voir sous une autre forme les idées que je viens de développer devant vous, lorsqu'ils disent :

« C'est par les ressemblances et non par les différences que la contrefaçon doit être appréciée. Les contrefacteurs ne manqueront jamais d'introduire dans leur œuvre des différences légères, toujours faciles à imaginer et à mettre en œuvre, afin de dissimuler les imitations auxquelles ils se livrent, et de masquer l'usage abusif qu'ils font de la propriété d'autrui. Loin d'exclure la contrefaçon, les différences la rendent plus certaine. Et c'est M. Claro lui-même qui, dans une note qui suit cet arrêt, nous donne le flambeau qui nous éclaire pour la solution du litige qui nous est soumise : « Un artiste est propriétaire de son œuvre bien que celle-ci ne soit que la reproduction ou la copie d'un sujet fourni de toutes pièces par la nature si, par la conception artistique de sa production, il l'a individualisée de manière à en faire une œuvre personnelle ». C'est ce qui a été jugé par la Cour de Paris. « La contrefaçon, ajouta-t-il, devra être affirmée et réprimée par les juges dès qu'ils se trouveront en présence d'une reproduction nettement individualisée et qu'ils auront la conviction que c'est elle qui a servi de modèle au contrefacteur à l'exclusion de l'objet même que celui-ci avait entrepris de reproduire. Il n'est pas contesté que la contrefaçon ne doit pas consister nécessairement dans une reproduction totale et qu'elle peut se retrouver dans une imitation partielle ; le juge doit donc, dans l'appréciation de la contrefaçon, procéder non par voie d'analyse, mais par voie de synthèse. Il convient de s'attacher à l'aspect d'ensemble des œuvres pour les comparer ».

Les idées générales, je vous le disais tout à l'heure, appartiennent à tout le monde ; les idées générales de la *Femme Nue* de Denise, appartiennent au fonds commun de la pensée humaine, comme Le Mariage libre, la Recherche de la Paternité ont été recherchés, seront recherchés demain par des littérateurs pour qui ce sujet à toujours un attrait ; vous verrez toujours le public s'en préoccuper. Le fait est toujours libre, la critique du vice a inspiré de nombreux auteurs et continuera à en inspirer. Ce qui n'est pas libre, c'est le sujet de la pièce, l'intrigue imaginée, la composition, le milieu.

Est-ce que le tableau du film représente le sujet même choisi par M. Etcheverry ? Ce film, qui reproduit la succession des scènes dramatiques que vous avez vu défiler devant vous, reproduit, dans un petit passage, une partie très minime... (vous vous rappelez combien de temps elle durait à l'égard du déroulement total du film...,) quelque chose d'analogue au baiser de M. Etcheverry, mais il ne reproduit pas la scène du baiser telle que M. Etcheverry lui-même l'a produite.

(*A suivre.*) (L'Art et le Droit).

# TRIBUNE DE NOS LECTEURS

## Suffisance : Oui; Pléthore : Bientôt.

Dire à des gens entêtés : « Vous êtes aveugles et vous êtes seuls à ne pas vous en apercevoir », c'est du courage.

Mais, le dire avec tact en employant des formules aimables, en montrant des exemples dont la triste exactitude doit convaincre, c'est mieux.

C'est cette urbanité, cette humanité qui se trouvent distillées, si je puis dire, avec une précision rare et une véracité indiscutable dans *Le Courrier* des 16 et 30 mai derniers dans « L'Epidémie » et « Rideau ».

Je suis persuadé, que nombre d'éditeurs de films et de Directeurs de salles ont compris et surtout suivront les sages conseils de Charles Le Fraper.

Mais, me direz-vous, si les éditeurs disparaissent, si les salles de cinémas se ferment, que deviendront, grands dieux! les auteurs de scénarios? Que vont devenir tous ces gens que vous condamnez à l'inaction? Regardez un peu combien on tourne de scénarios par semaine.

Hélas! oui je sais; et il suffit de lire n'importe quel journal cinématographique pour constater qu'ils sont légions. Il en est des bons, des passables et des mauvais.

A la fin on arrive par ne plus savoir où on en est.

Il y a là certainement un malaise grave, et le rideau s'impose pour laisser aux éditeurs le temps de se reconnaître au milieux de tous ces manuscrits, afin de ne pas tomber au petit bonheur sur des films qui ne procureront aux spectateurs, ni joie, ni émotion, ni même une simple sensation si ce n'est celle de l'ennui.

Là encore : « Le Cinéma n'a de pire ennemi que le Cinéma». Il s'empoisonne lui-même au lieu d'être ce qu'il devrait: La panacée morale universelle.

Il deviendra en peu de temps le pourvoyeur de la fosse commune, noire et humide, où viendront s'enterrer les imprudents, les téméraires et les ignorants.

Je n'ai pas voulu commenter ici les deux admirables leaders de Charles Le Fraper, ils sont suffisamment clairs pour n'en avoir pas besoin; mais il ne faut pas que le cri d'alarme de notre Directeur franchisse à tout jamais le Styx.

Puisqu'il a « le courage de provoquer une réaction », que tous les gens sensés se groupent autour de lui pour l'imposer.

N'oublions pas que : suffisance, c'est bien; satiété, c'est beaucoup, pléthore, c'est trop. Et c'est là que nous arrivons.

Emmanuel Piton.

**Nos lecteurs seraient fort aimables de mentionner « Le Courrier Cinématographique », chaque fois qu'ils font une commande à la suite d'une annonce publiée dans notre Journal. C'est le meilleur moyen de justifier la confiance des annonciers du « Courrier » et nous comptons pour cela sur la collaboration de tous nos lecteurs. D'avance, à tous, nous leur disons merci.**

# Les Origines du Cinématographe

Par M. G. DEMENY

II

LA SYNTHÈSE DU MOUVEMENT

(*Suite*)

C'était justement le mouvement que je voulais donner à ma pellicule.

Je construisis le lendemain des bobines ayant la forme de palettes, d'olives, et finalement de bobines rondes excentrées. J'attelai ces organes à un disque obturateur de façon à les rendre solidaires, la fenêtre éclairante passant au moment de l'arrêt de la pellicule.

J'obtins ainsi de très bonnes images, aussi grandes que je le désirais et avec un entraînement doux et progressif. Cela m'encouragea, mais ne me satisfit qu'à moitié parce que les longueurs de pellicule étaient encore réduites à ce que pouvait contenir la bobine ; au fur et à mesure de son dévidement, le diamètre de celle-ci diminuait, ce qui faisait varier les distances des images suivant une loi régulière, il est vrai, mais fort compliquée et tout à fait incompatible avec la réversibilité de l'appareil.

J'indiquai immédiatement dans mon brevet du 10 octobre un perfectionnement important. C'était de mettre la pièce excentrique dans le circuit de la pellicule qui passait d'une bobine magasin aussi grosse que je voulais, à une autre bobine réceptrice. Je n'avais plus, pour obtenir l'équidistance des images, qu'à faire débiter la pellicule par un laminoir ou par un rouleau denté imitant en cela la disposition déjà employée dans la télégraphie.

Cet appareil fonctionna très bien et me donna immédiatement des résultats définitifs. Je pus prendre ainsi sur pellicule de 6 centimètres, les funérailles de Pasteur. Le mouvement saccadé du ruban sensible était obtenu par des organes ayant tous un mouvement continu de rotation. C'était une solution élégante et sûre, il n'y avait plus qu'à la lancer industriellement.

Marey lui-même, qui avait travaillé la question sans aboutir, termina son livre *Le Mouvement* par cette phrase : « Arrivé à ce point de nos recherches, nous avons appris que notre préparateur avait obtenu une solution immédiate du problème, *il nous a paru convenable de surseoir à de nouveaux essais.* »

Ainsi, la prise d'images sur une bande indéfinie avec arrêts successifs réguliers à chaque image était pratiquement possible, la réversibilité ne faisait pas de doute et était tout indiquée. Le même appareil qui avait servi à faire le négatif devait donner la synthèse du mouvement si on remplaçait la bande sensible par une bande d'images positives obtenue par contact avec la première et si l'on projetait sur un écran cette succession d'images.

J'apportai cette nouvelle invention à la *Société du Phonoscope*, mais mes collègues ne la comprirent point; du reste, je connaissais la valeur de mon apport et j'exigeai des conditions plus avantageuses. On résolut alors de se transformer en société d'exploitation et d'émettre des parts d'intérêt. Un registre d'actions fut imprimé et 300 parts attribuées aux apports, les 200 autres devaient être émises pour se procurer l'argent nécessaire à l'exploitation.

Averti de l'illégalité de cette manière de faire contraire aux lois françaises sur les sociétés, je sommai la *Société du Phonoscope* de se dissoudre et je fis saisir les actions portant ma signature avant leur émission. Mais j'étais toujours lié par mon premier engagement et obligé ainsi, si j'exploitais seul, de partager mes bénéfices avec les deux autres tiers. Je fis toutes les démarches nécessaires pour mettre fin à cette situation intolérable. J'avais dépensé 40.000 francs en recherches et installations. Je cherchai des concours financiers pour rentrer dans mes débours.

Je vis venir, dans mon laboratoire de Levallois, des capitalistes connus, je leur montrai des projections animées, des chevaux au galop, des lutteurs, des gymnastes, des portraits vivants. Ils considérèrent cette invention comme une récréation enfantine. Ils ne virent point de parti à en tirer et n'avancèrent pas mille francs pour y donner suite.

M. G. Richard, alors directeur du Comptoir de Photographie, signa avec moi un contrat assez avantageux, mais il dut abandonner l'entreprise à cause d'un procès en cours que lui intentait son frère. Je demandai le concours de la maison Lumière qui m'offrit sa précieuse collaboration et une somme importante à la condition de me débarrasser de mes associés ; mais j'étais lié par des traités qui ne purent être résiliés que le 6 juin 1895. En mars de cette même année, les frères Lumière montraient, sous le nom de cinématographe à la Société de Physique, un appareil d'un mécanisme différent du mien et l'on sait avec quel succès. J'étais ainsi dépassé.

Mon affaire passa alors entre d'autres mains sans aboutir à l'exploitation. MM. de Bedts, Otto, Krauss, Martin, Prieur, Watillaux, Barbou, etc., l'eurent tour à tour sans oser l'entreprendre. Autant de projets de contrats, autant d'insuccès, autant de ruptures.

Finalement, M. Gaumont, à la fin de l'année 1895, la prit en main et la mena à bien, comme chacun sait avec une intelligence toute particulière.

J'eus un moment des promesses de redevances de 5 0/0 sur la fabrication des vues et les exploitations cinématographiques, c'était trop beau. Mais les représentations théâtrales ne donnaient encore aucun résultat.

Mes tribulations ne finirent pas là ; au début de l'exploitation, on me fit défense de vendre mon appareil. Un inventeur, qui avait pris le système de la came excentrique m'accusait, chose inouïe, de contrefaçon. J'étais donc contrefacteur. De qui? De moi-même, et pour cette raison, je devais constituer avoué, avocat, et me défendre comme la loi l'exige.

Ce procès ridicule avorta, mais il dura assez longtemps pour jeter le discrédit sur mes appareils qui étaient l'objet d'une saisie. L'inventeur me fit des excuses à la condition que je ne le poursuivrais pas reconventionnellement. Tout cela ne faisait pas rentrer l'argent dans la caisse.

(*A suivre.*) G. DEMENY.

# UNE INTERVIEW D'ADAMS

## le célèbre mime

Flânant sur un coin exquis compris dans le littoral bordant la Côte d'Azur, j'eus la bonne fortune d'y rencontrer le célèbre et populaire mime Adams, dont le nom glorieux dans cet art s'est affirmé de succès en succès, et imposé par son jeu si parfait et si personnel.

Il était, avec toute une troupe, venu passer la journée du dimanche pour y donner deux de ses plus grands mimodrames où il excelle toujours *Cœur d'apache* et *Jugement*.

Je profitai de cette circonstance et des loisirs que lui laissait la première partie du spectacle, composé d'un concert, pour l'interviewer.

« Interview, me dit-il, avec bonne grâce, que je suis heureux de fournir, car depuis longtemps j'avais à cœur de donner une appréciation. »

Vous ne doutez pas une minute de la question que lui posait le correspondant du *Courrier*.

« Mon cher Adams, que pensez-vous du Cinéma, de ce spectacle si attrayant, de plus en plus en faveur dans la foule du public universel. Quel tort vous fait-il ? »

Avec la bonhomie et la franchise qui sont deux facteurs de sa popularité, Adams me répondit ce qui suit :

« Mon cher, le Cinéma est mon ami. Laissez-moi vous dire tout d'abord que je l'aime, parce qu'il possède les qualités qu'il faut à l'art.

« Ces qualités nécessaires qui manquent parfois souvent au Théâtre sont la variété, la rapidité, la mise en scène luxueuse et surtout vraie et enfin le silence ! Oui, mon cher, le silence qui vous permet de suivre avec votre cœur un sujet palpitant qui vous prend et vous émotionne souvent jusqu'aux larmes par son jeu muet, mais significatif.

« Voilà surtout à quoi l'on doit attribuer le succès du cinéma.

« Puis viennent s'ajouter d'autres qualités moins artistiques celles-là, mais aussi appréciables pour le public, c'est le modeste prix des places accessible à beaucoup de familles qui ne peuvent aborder le Théâtre.

« Voilà le bien que je pense de lui et quand je vous aurai dit que je l'aime, supérieurement cette fois, parce qu'il est venu nous apporter une nouvelle source de revenu, vous serez fixé, je crois, sur mes intentions à l'égard de ce moderne spectacle.

« Mais si je vous en ai dit des louanges, laissez-moi aussi vous dépeindre quelques petites imperfections, lesquelles ne l'amoindrissent pas, mais dont la disparition lui ferait obtenir encore plus de précision et de relief.

« Ce que je vais vous dire, ne peut être en aucun cas désobligeant. N'y voyez donc pas la moindre allusion ni la plus petite critique vis-à-vis de mes bons camarades du Théâtre, mais simplement une appréciation personnelle que je vous donne sans en faire une question de parti-pris. »

« Ne pensez-vous pas que l'art mimique est un art spécial ? »

« Et bien oui, ce que je trouve de faible au cinéma, ce sont nos grands comédiens, triomphant pourtant sur leurs scènes respectives.

Ce qui leur manque, c'est ce jeu de physionomie qui fait du mime son seul succès ; ce sont ces gestes sobres de l'artiste, habile pourtant, qui vont merveilleusement avec leur diction impeccable, lorsqu'ils jouent leurs différents rôles, mais qui deviennent insuffisants pour exprimer ce qu'ils veulent faire comprendre sans parole.

En un mot, on ne se sert pas assez du mime lui-même, qui est tout désigné pour répondre aux besoins qu'a le cinéma pour se maintenir, malgré tous les assauts qu'il supporte, au rang qu'il a conquis si glorieusement. »

Adams me renouvela encore son admiration pour tous les artistes « tourneurs » quels qu'ils soient. Il me donna son opinion sur la création d'une école de mimes appropriée au cinéma.

Et comme j'insistais en lui demandant pourquoi il ne serait pas sur les rangs pour en diriger les destinées : « Il faudrait pour cela me faire naturaliser Français, me dit-il », et son geste me fit comprendre qu'il aimait notre sœur latine, l'Espagne, comme nous aimons chacun notre patrie ». Adams aime la sienne avec tout son cœur et nous l'en félicitons.

Cela ne l'empêche pas d'être le triomphateur de tous les spectacles qu'il donne, car l'art n'a pas de patrie, et les Français applaudissent toujours le talent du célèbre mime, de même qu'ils l'applaudiront bientôt au cinéma dans une scène, me dit-il, où il estorque un taureau.

C'est sur ces mots que je quitte Adams. Il est déjà maquillé. Et lorsque le régisseur annonce « en scène pour le un », Adams me quitte, pour aller une fois de plus recueillir sur la scène cet accueil enthousiaste auquel il est toujours très sensible. »

L. BARTHE.

**Nos lecteurs seraient fort aimables de mentionner « Le Courrier Cinématographique », chaque fois qu'ils font une commande à la suite d'une annonce publiée dans notre Journal. C'est le meilleur moyen de justifier la confiance des annonciers du « Courrier » et nous comptons pour cela sur la collaboration de tous nos lecteurs. D'avance, à tous, nous leur disons merci.**

# LES CONDENSATEURS G. GUILBERT

Afin d'éviter toute équivoque et d'affirmer pacifiquement leur droit d'antériorité, les usines d'optique et d'appareils de précision **G. Guilbert, 4, Allée Verte**, rappellent à leur fidèle clientèle que, depuis de nombreuses années, elles ont mis en circulation plusieurs modèles de condensateur qui sont :

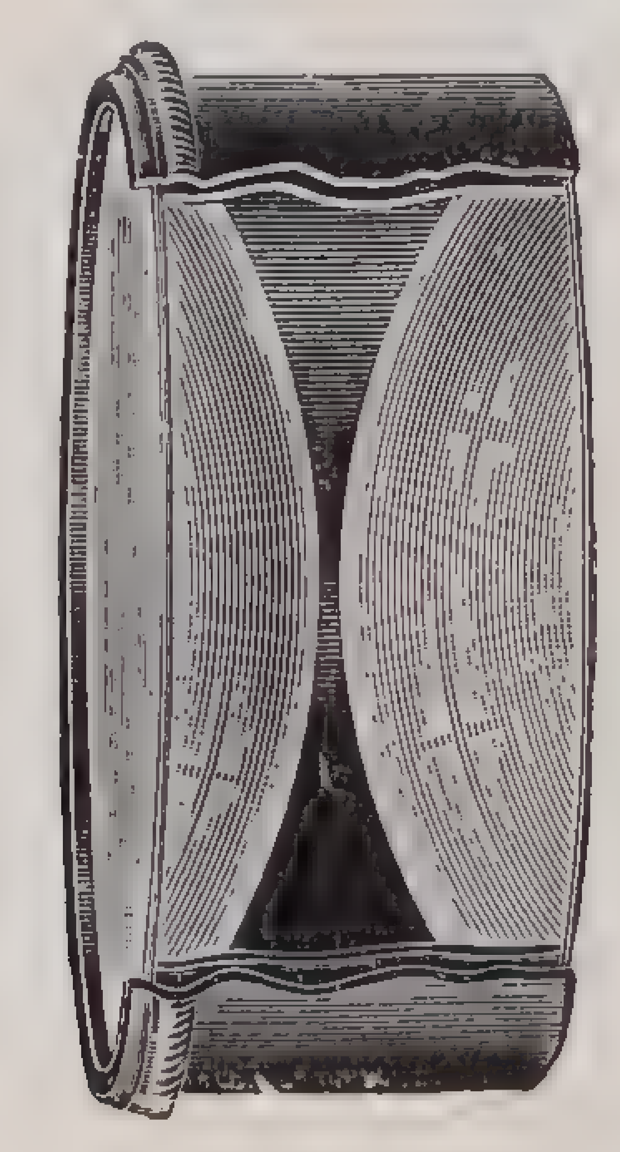


Fig. 1.

1° Le condensateur ordinaire (fig. 1) sur lequel il n'est nullement besoin de faire de longs commentaires, ce modèle étant fabriqué depuis longtemps par tous les constructeurs.

2° Le même modèle dans lequel la chemise en tôle intérieure maintenant l'écartement des lentilles était remplacé par un ressort à boudin plat.

3° Le condensateur à griffes dit « condensateur argée, dans lequel les lentilles sont maintenues par des griffes élastiques

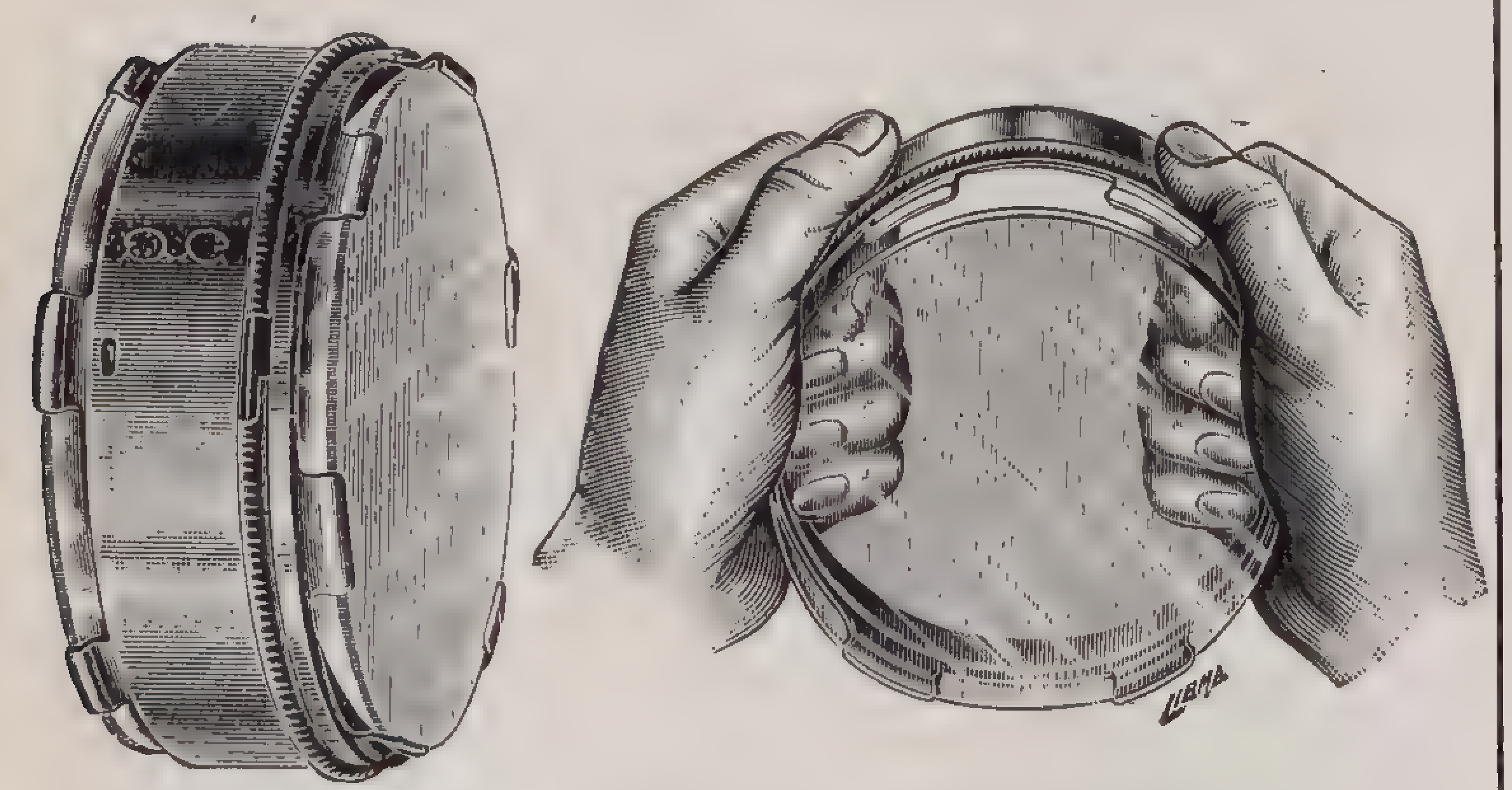


Fig. 2. Fig. 3. — *Pour retirer les lentilles*

et démontables et sur le compte duquel la maison créatrice s'exprimait ainsi en 1908 :

« Ainsi que le montre les figures, le nouveau condensateur argée, par son système à griffe, permet à l'air de circuler librement entre chaque lentille. Ces griffes formant ressort laissent libre cours à l'expansion des lentilles produite par la forte chaleur. »

4° Le condensateur à ressort, dit condensateur anticalor, dans lequel les lentilles sont maintenues par trois ressorts non démontables faisant pièce avec le corps du condensateur. On lit dans un catalogue publié en 1910. « Ainsi que le montre la figure, chaque lentille est maintenue par trois ressorts en acier. La ventilation autour des lentilles est ainsi parfaitement établie. Pour démonter le condensateur ou le remonter, une faible pression sur l'un des ressorts suffit à dégager les lentilles ou à les remettre en place ».

Les condensateurs argée et anticalor se font à deux et trois lentilles. Le condensateur anticalor peut encore être

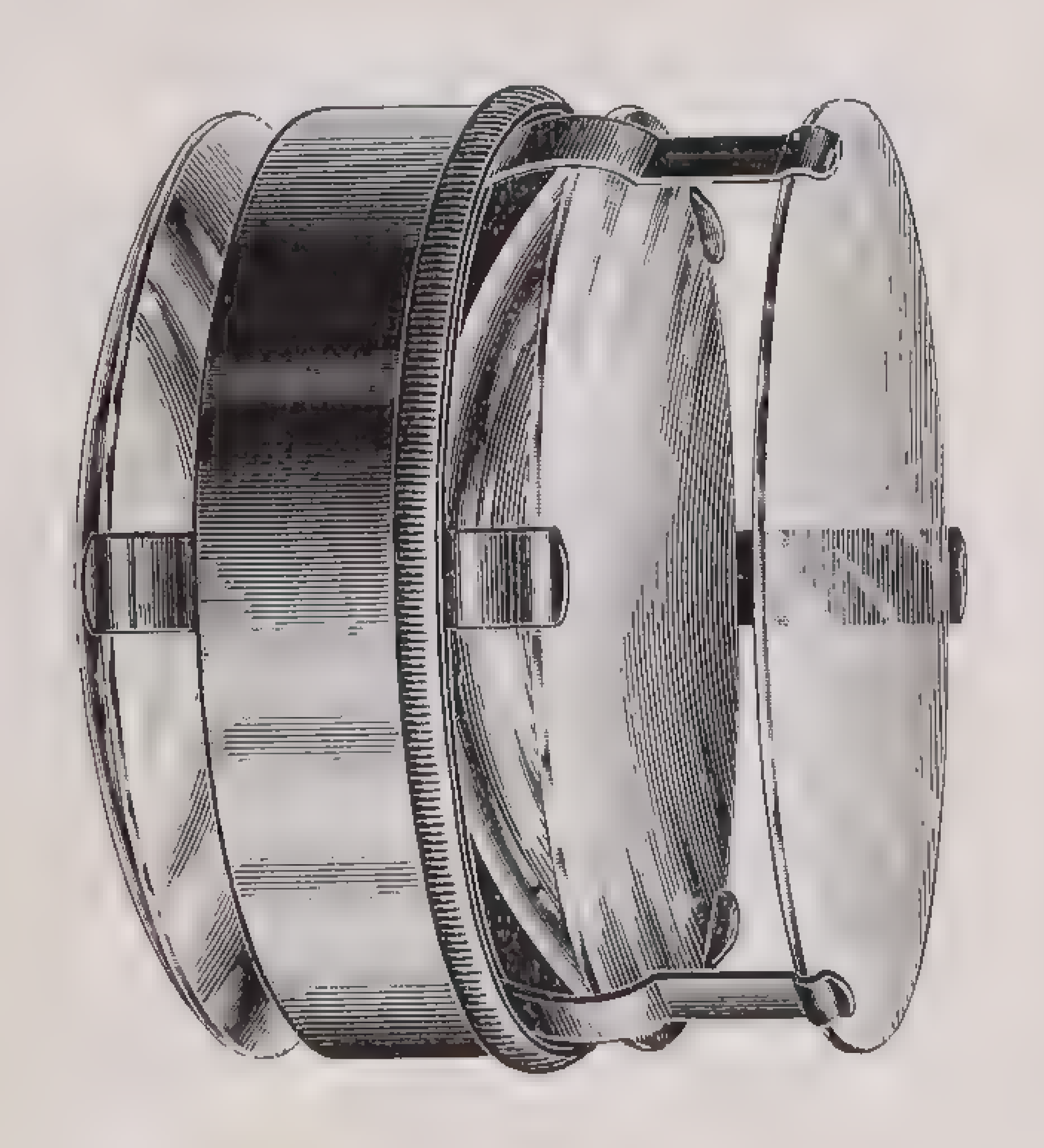


Fig. 4.

complété par l'adjonction d'un disque protecteur en verre trempé (fig. 4).

Les condensateurs argée et anticalor ont fait l'objet de brevets et de dépôts dans les principaux pays du monde. Le condensateur anticalor est vendu, en solde, chez le constructeur, 4, Allée Verte, ou à la maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard et à la maison Butcher de Londres.

5° La **Maison Guilbert** a également étudié, il y a quelques années, pour une maison étrangère, un modèle de condensateur à charnières, s'ouvrant sur le côté.

6° A la suite de longues études scientifiques et de nombreuses expériences, cette maison a enfin lancé son condensateur démontable à double baïonnette dit condensateur Savelens.

C'est le plus pratique et le seul qui sauve réellement et automatiquement les lentilles. Il donne un remarquable rendement lumineux et forme, avec l'objectif cinéopse, le meilleur système optique qui ait jamais été établi.

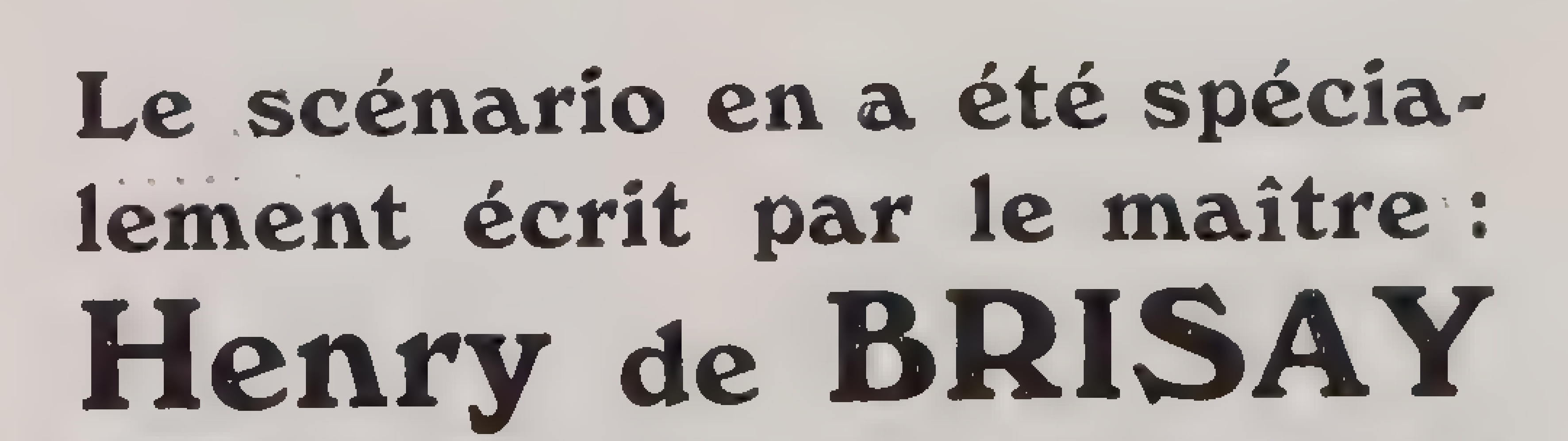


# Les Petites IRVIN

tournent actuellement une bande dont le succès sera considérable.

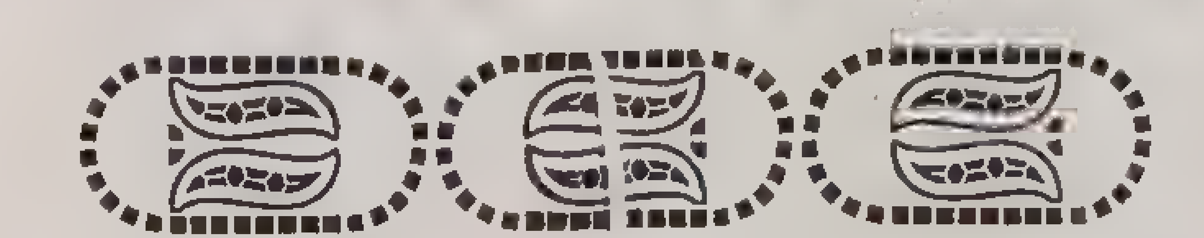
**Le scénario en a été spécialement écrit par le maître :**

**Henry de BRISAY**



**Ce film prend titre dès aujourd'hui :**

# Le Commandant de la CROQUIGNOLE



ÉMOTIONS
FRISSONS
LARMES
SOURIRES

tout y est !... *Et ce sera encore un formidable succès pour les impressionnantes petites artistes du*

## RAVISSANT-FILM

**46, Rue du Rocher, PARIS**

# Petites Nouvelles et Publications légales

## *Formation de Sociétés.*

17 juin 1914. **Ligue de l'Enseignement auxiliaire.** Objet : Répandre l'enseignement par le cinéma et le phonographe.

Développer le goût des arts et des sports.

Siège social : 8, rue Danton, à Paris (6e).

### Victoria-Cinéma-Théâtre

Société anonyme régie par les lois françaises.

Siège social à Paris, 72, avenue de la Grande Armée.

Statuts reçus par maître Lavoignat, notaire à Paris, le 9 janvier 1914.

Objet : 1° la création et l'exploitation d'établissements cinématographiques à Paris, en France et à l'étranger et spécialement la création et l'exploitation immédiate d'un cinématographe à Paris, avenue de la Grande-Armée, n° 72.

2° La création, l'acquisition et l'exploitation, soit directement ou indirectement, de toutes entreprises de spectacles et d'attractions généralement quelconques, ainsi que de tous autres commerces ou industries similaires ou s'y rattachant ;

3° L'acquisition ou la location avec ou sans promesse de vente de tous terrains et immeubles propres à l'exploitation des dits fonds de commerce ainsi que toutes constructions et installations.

La revente des mêmes immeubles ou leur location comme bailleur pour tous autres usages.

4° Et d'une façon générale toutes opérations commerciales, industrielles ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.

La société pourra s'intéresser sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, apports, fusion, souscription ou achats de titres, actions, obligations, ou de droits sociaux et participations généralement quelconques dans toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, dont le commerce serait similaire en tout ou en partie à celui susindiqué.

Durée : 30 années à compter du 19 janvier 1914.

Capital : 150.000 fr. divisé en 1.500 actions de 100 fr. chacune souscrites en numéraire. Le Conseil d'Administration est dès à présent autorisé à porter le capital social à 250.000 fr. en une seule fois ou en deux tranches de 50.000 fr. chacune au moyen de l'émission contre espèces d'actions du même type que celles existantes sans avoir besoin de recourir à l'assemblée générale, celle-ci devant être réunie seulement à l'effet de constater la sincérité de la souscription et des versements.

Apports : M. Fernand Akoun, industriel, demeurant à Paris, rue du Colonel-Moll, n° 14, a apporté à la Société :

1° Ses connaissances spéciales en matière d'exploitation de spectacles, et spécialement d'établissements cinématographiques, et sa collaboration pendant une durée de trois années à compter du jour de la constitution définitive de la société.

2° La promesse de bail à lui faite par M. M. Séguin pour 20 ou 30 années, de la totalité d'un immeuble sis à Paris, avenue de la Grande-Armée, n° 72, d'une contenance de 1.505 mq 16 centièmes, où doit être créé et exploité par la présente société, un établissement cinématographique.

3° La promesse de résiliation des baux et locations en cours dans l'immeuble sis avenue de la Grande-Armée, n° 72, de façon à ce que ledit immeuble soit entièrement à la disposition de la présente société.

L'apport ainsi fait est rémunéré au moyen de l'attribution de M. Akoun de 1.100 des parts bénéficiaires et du remboursement de la somme de 5.000 fr. versée à Jean-Joseph Pila, pharmacien, sur résiliation de bail.

.................................................................

Indépendamment des actions représentant le fonds social, il est créé 2.000 parts bénéficiaires au porteur sans indication de valeur nominale donnant droit chacune à un deux-millième dans la répartition de l'allocation de 50 0/0 de bénéfices qui sera stipulée sous l'article 43. Ces parts sont attribuées :

1° A M. Croharé, fondateur, à concurrence de 900, en raison des soins apportés par lui à la fondation de la société et à la réunion des capitaux nécessaires à la constitution du fonds social ;

2° Et à M. Akoun, apporteur, à concurrence de 1.100 en rémunération de ses apports comme il est dit plus haut.

Répartition des bénéfices : les produits annuels, après déduction de toutes les charges sociales et des frais généraux constituent les bénéfices.

Sur ces bénéfices nets il est prélevé :

1° 5 0/0 ou 1/20 pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à concurrence du 1/10 du capital social ;

2° La somme nécessaire pour servir un premier dividende à concurrence de 6 0/0 aux actionnaires sur le montant libéré et non amorti de leurs actions ;

3° 5 0/0 du surplus au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, aura le droit de constituer sur l'excédent des bénéfices, tous fonds de réserve extraordinaire et de prévoyance ou d'amortissement sans que la somme ainsi prélevée par année puisse excéder le cinquième du capital social.

Le reliquat des bénéfices nets sera réparti comme suit :

50 0/0 aux actions ;
50 0/0 aux parts bénéficiaires.

Convocations aux assemblées : L'assemblée se com-

Téléphone :
ROQUETTE 40-00

Télégrammes :
DEBRICINE - PARIS

# PARIS

## SERVICE C

**Constructeur Breveté en tous Pays**

Exposition Internationale
— LONDRES 1913 —
Grande Médaille d'Or
et Diplôme d'Honneur

**J. DEBRIE**

**111, Rue Saint-Maur, 111**

# "LE PARVO"

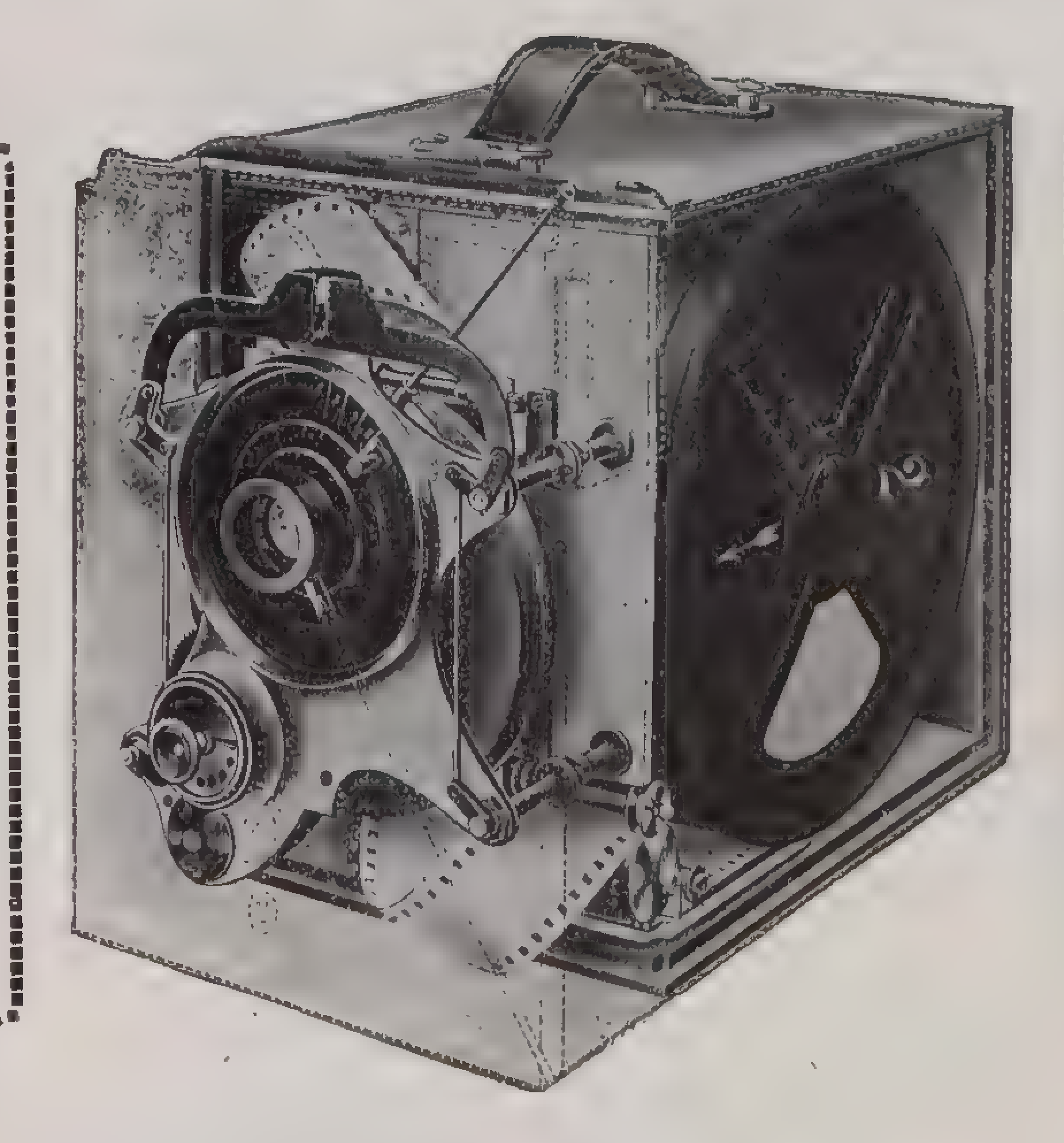
Breveté S. G. D. G. France et Étranger

## APPAREIL DE PRISE DE VUES
## de haute précision

contenant **120 mètres** de Films en Boîtes-Magasins intérieures

**Hauteur 19 c/m — Largeur 14 c/m — Longueur 26 c/m. — Poids total : 6 kilos**

Cet appareil, dont les dimensions et le poids sont des plus réduits, ne ressemble en rien à ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Le maximum de résistance a été réalisé par la construction solide et pratique du mécanisme.



**Appareil chargé prêt à fonctionner**

NOTA

Bien remarquer que l'objectif se trouve fixé sur l'appareil par quatre colonnes en acier et que la boîte en bois n'est dans cet appareil qu'une enveloppe.

*La boîte en bois a été dessinée en transparence pour montrer la position des pellicules*

# "LE PARVO"

répond à toutes les exigences de la Cinématographie actuelle

*Les succès qu'il remporte dans tous les pays du monde attestent qu'il est le meilleur et le mieux apprécié*

**Fournisseur des principales Maisons d'édition**

**Catalogue envoyé franco sur demande** (Service C)

**MATÉRIEL COMPLET POUR L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE**

pose de tous les actionnaires propriétaires de 20 actions au moins.

Les réunions ont lieu à Paris à l'endroit indiqué par la convocation.

Les convocations doivent être faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de Paris, 20 jours au moins à l'avance pour les assemblées générales annuelles et 10 jours seulement pour toutes autres assemblées, quel que soit leur objet.

La société étant de formation récente, il n'a pas encore été établi de bilan.

Pour extrait conforme :

*L'Administrateur-Délégué :*
R. Croharé
270, rue Saint-Honoré.

## *Convocation d'Assemblées générales*

### Compagnie des Cinématographes Théophile PATHÉ

Société Anonyme au capital de 750.000 francs. En liquidation. Siège de la liquidation : 4, rue de la Victoire, Paris.

MM. les actionnaires de la *Compagnie des Cinématographes Théophile Pathé* sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire pour le Lundi 6 juillet 1914, à 2 heures de l'après-midi, salle des Ingénieurs Civils de France, 19, rue Blanche.

Ordre du Jour :

Clôture de la liquidation ;
Approbation des comptes ;
Quitus aux liquidateurs.

Ont droit de prendre part à l'assemblée générale extraordinaire tous actionnaires possesseurs de 10 actions au moins. Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre d'actions et se faire représenter par l'un d'eux ou par tout autre membre de l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale extraordinaire déposer leurs titres au Siège de la liquidation, de 10 heures à midi, au plus tard, trois jours francs avant celui de l'assemblée.

*Les Liquidateurs.*

### Association Cinématographique des Auteurs Dramatiques (A. C. A. D.)

au Capital de vingt-quatre mille francs
Siège social : 12, rue Gaillon, Paris.

MM. les actionnaires de l'*Association Cinématographique des Auteurs Dramatiques* (A.C.A.D.) sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le jeudi 2 Juillet à 10 heures du matin, au siège social, 12, rue Gaillon.

Ordre du Jour :

Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
Lecture du rapport du commissaire des comptes ;
Approbation des comptes de l'exercice 1913 et répartition des bénéfices ;
Nomination des commissaires des comptes et fixation de l'allocation.

MM. les actionnaires désireux d'assister à cette Assemblée devront déposer leurs titres à Paris, au siège social, cinq jours avant la date de l'Assemblée de 4 heures à 6 heures.

## *A vendre.*

*Cinéma-Buvette* près Paris. *Pas de loyer.* Tenu 5 ans.

Le cinéma rapporte net 7.000 francs par an, avec 3 séances la semaine. La buvette rapporte net 10.525 frs par an. Affaire vraiment unique à enlever avec 15.000 francs.

Voir de suite *René Clément*, rue Rambuteau, n° 67.

## *Vente de Fonds*

*Première publication.*

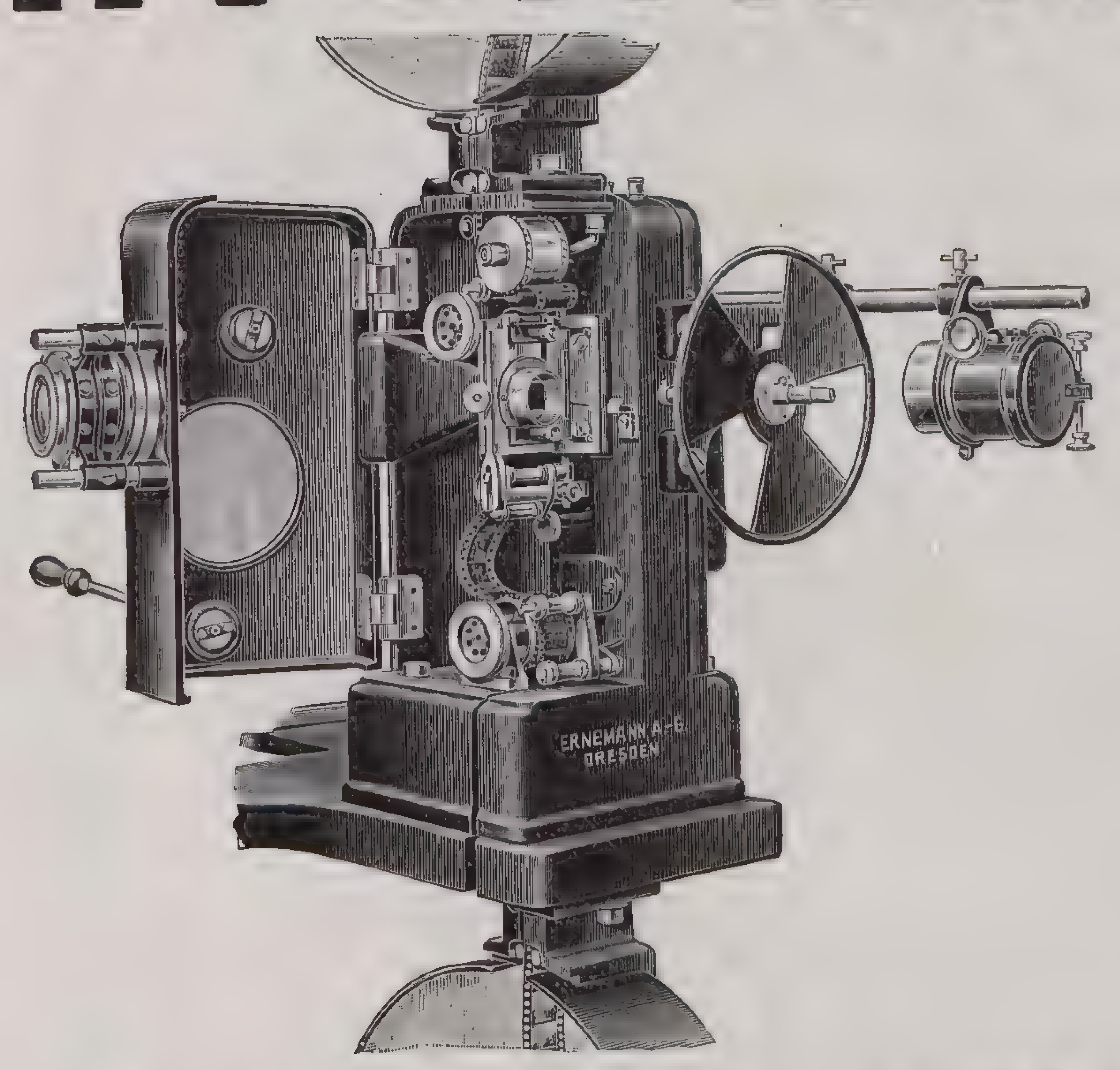
Suivant acte sous seing privé en date du 16 juin 1914, avec prise de possession le même jour.

M. et Mme Lejeune ont vendu par l'intermédiaire du Cabinet Clément, leur établissement cinématographique, connu sous le nom de : **Casino des Carrières**, sis à Charenton (Seine), 4, rue Victor-Hugo, et cédé leurs droits au bail des lieux à M. André Liautaud, demeurant 11, boulevard de Strasbourg à Boulogne-sur-Seine.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la deuxième publication chez M. Girard, 5, Butte de la Gironde, Halle aux Vins.

Cabinet René Clément.

# ERNEMANN




## UN RECORD DU MONDE

est établi avec notre nouveau Projecteur acier

# IMPERATOR

### MODÈLE JUBILÉ 1914

qui réunit tous les avantages qu'un projecteur de théâtre peut posséder.
Il surpasse notre modèle 1913 si connu et apprécié sur tous les marchés, comme étant le meilleur appareil

**C'EST DIRE QUE L' IMPERATOR JUBILÉ SURPASSE TOUT**

***Demanaez aussitôt l'intéressante brochure spéciale :***

**ERNEMANN SOCIÉTÉ ANONYME**
ATELIERS PHOTO-CINÉMATOGRAPHIQUES
ETABLISSEMENT D'OPTIQUE
9, CITÉ TRÉVISE, 9 **PARIS** TÉL. CENTRAL: 36-16.

**LYON, 83, Rue de la République**
**LILLE, 11, Place de la Gare**
**MARSEILLE, 7, Bue de Suffren**
**NANCY, 20, Rue des Dominicains**

# Un Document

Il nous semble opportun, pour répondre à de nombreuses demandes de correspondants de province et de journalistes lecteurs du *Courrier*, de publier *in extenso* les statuts du *Syndicat de la Presse Cinématographique Française;* ces statuts font l'objet d'une fort jolie plaquette que tous les intéressés pourront recevoir sur simple demande adressée au Président, 19, boulevard Saint-Denis, à Paris.

## SYNDICAT
DE LA
## PRESSE CINÉMATOGRAPHIQUE
19, Boulevard Saint-Denis -:- PARIS

## STATUTS

### TITRE PREMIER

**Objet. — Constitution. — Admissions**

ARTICLE PREMIER. — Conformément à la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats, il est créé, entre les adhérents aux présents statuts, sous la dénomination de *Syndicat de la Presse cinématographique,* une association formée des directeurs et collaborateurs de journaux imprimés et animés cinématographiques, qui a pour objet : 1° de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres et de la corporation ; 2° de créer des liens d'amitié et de bonne confraternité entre eux ; 3° de remplir les fonctions d'arbitre à titre amiable et par voie judiciaire ; 4° de donner tous concours à ses membres ; 5° de constituer une caisse de secours et de retraites ; 6° et d'une façon générale de faire tout ce qui sera utile aux intérêts communs.

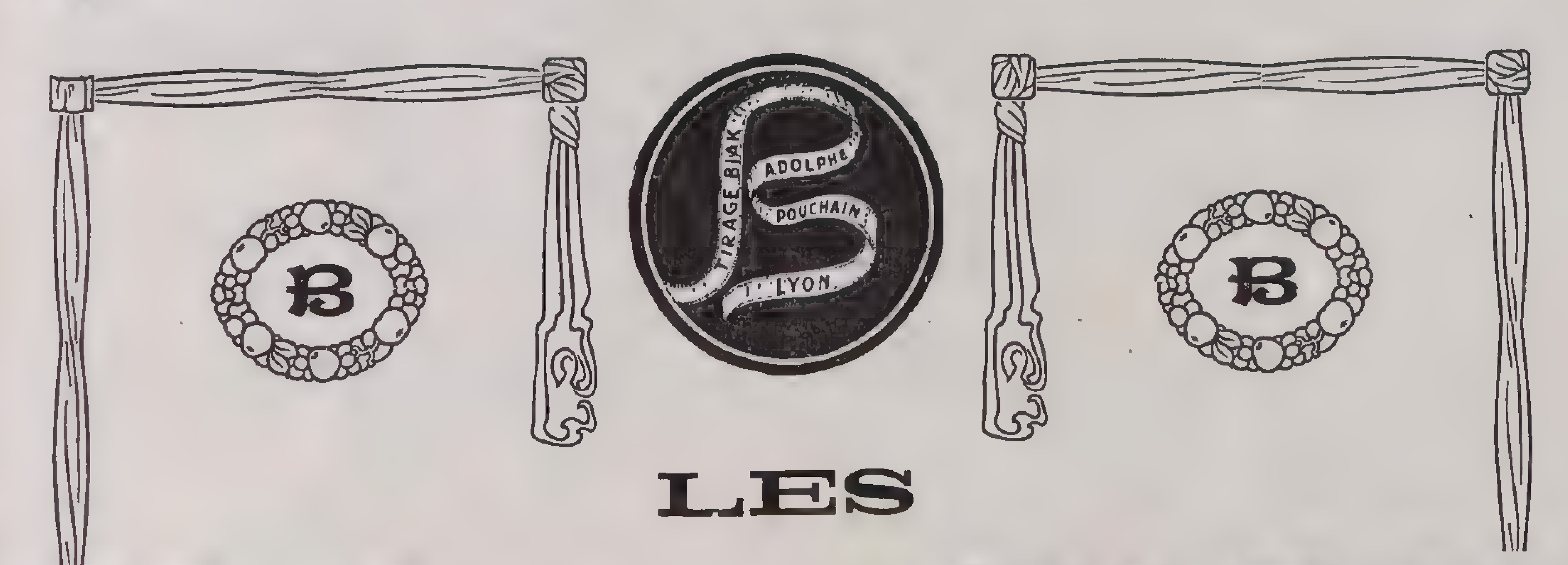
ART. 2. — Le Siège du Syndicat est fixé à Paris, 19, boulevard Saint-Denis ; il pourra être transféré ailleurs par simple décision du Comité.

ART. 3. — L'Association se compose : 1° de membres associés (directeurs ou collaborateurs français de journaux et rubriques cinématographiques imprimés ou de journaux animés) ; 2° de membres correspondants, remplissant les mêmes conditions à l'étranger ; 3° de membres donateurs ; 4° de membres d'honneur.

ART. 4. — Toute personne qui désire faire partie du Syndicat doit adresser sa demande écrite, apostillée par deux parrains membres du Syndicat, au président, qui la soumettra au Comité. Cette demande doit être accompagnée du reçu constatant le versement du droit d'entrée et de la cotisation de la première année (sommes qui sont restituées en cas de non admission), de l'indication des titres professionnels et de toutes références utiles, ainsi que d'un extrait récent du casier judiciaire, de la dernière carte d'électeur ou de toute pièce en tenant lieu.

L'admission est prononcée par le comité, qui est seul juge des titres du candidat et qui peut préalablement demander à celui-ci tous renseignements complémentaires et pièces qu'il jugera utiles.

Le vote pour les admissions a lieu au scrutin secret, à la majorité des présents. Le Comité ne peut voter vala-




LES

# "Usines BIAK"

sont universellement réputées
pour le soin qu'elles apportent
au tirage des

## Positifs Cinématographiques

*Leur nom est synonyme de SUCCÈS*

---

**Les Usines BIAK tirent les positifs
sur la Pellicule choisie par le Client**

---

**285, Cours Gambetta, LYON**

blement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les parrains du candidat, en cas de refus, auront le droit d'en appeler de la décision du Comité à l'Assemblée générale ordinaire.

Art. 5. — Toute personne ayant versé en une ou plusieurs fois, à titre de don ou de souscription, une somme de 100 francs au moins peut, par un vote du Comité, recevoir le titre de membre donateur.

Art. 6. — Le Comité peut donner le titre de Président, Vice-Président ou Membres d'honneur aux personnalités qui lui paraissent avoir des titres exceptionnels à l'égard de la presse cinématographique ou du Syndicat. Il peut également conférer le titre de « correspondant » à des membres de la presse cinématographique étrangère.

La cotisation est due intégralement pour la première année, quelle que soit l'époque de l'admission.

En cas de décès, de démission ou de radiation, la cotisation de l'année reste due, et tous versements demeurent acquis au Syndicat.

Un droit d'entrée pourra être décidé par le Comité.

Le rachat des cotisations peut être opéré par le versement de 100 francs.

Art. 7. — La cotisation annuelle est fixée à 10 francs.

Art. 8. — Les membres associés sont seuls admis à administrer l'Association. Les autres membres peuvent assister aux fêtes, aux conférences et aux Assemblées générales ; ils ne participent pas à la caisse de secours et de retraites.

## TITRE II

### Administration

Art. 9. — Le Syndicat est administré par un Comité de quinze membres nommés pour trois ans ; ce comité se renouvelle par tiers chaque année ; le tirage au sort désigne les deux premières séries sortantes.

Art. 10. — Le Comité se réunit en principe une fois par mois. Les membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale annuelle à la majorité absolue des votants au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Art. 11. — Le Comité élit, chaque année, dans son sein, un Président, des Vice-Présidents, un Secrétaire, un Secrétaire-adjoint, un Trésorier, un Trésorier-adjoint et un Archiviste, dont les fonctions prennent fin à l'expiration de leur mandat de membres du Comité, même si ce mandat est renouvelé.

Art. 12. — Lorsqu'une vacance se produit pendant l'année, le Comité peut, s'il le juge utile, pourvoir provisoirement au remplacement, mais les pouvoirs du nouveau membre ainsi désigné expireront le jour de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Art. 13. — Les membres du Comité sont toujours rééligibles.

Art. 14. — L'Association est représentée en justice et dans tous les actes par son président.

## TITRE III

### Recettes. — Dépenses. — Caisse de Secours

Art. 15. — Les recettes du Syndicat sont les suivantes :

1° Le droit d'entrée fixé par le Comité ;

2° Les cotisations annuelles et rachats de cotisations;

3° Les dons et autres libéralités ;

4° Les produits des fêtes, conférences, représentations, etc., organisées par l'Association ;

5° Les subventions qui pourraient être accordées et généralement toutes recettes quelconques.

Art. 16. — Les dépenses du Syndicat sont les suivantes :

1° Les frais annuels d'administration et toutes autres dépenses qui sont décidées ou approuvées par le Comité ;

2° Les secours qui peuvent être accordés à certains membres, sur décision du Comité.

Art. 17. — Lorsque les ressources le permettront, il pourra être adjoint à l'Association, sur décision de l'Assemblée générale, une Société ou caisse de secours ayant pour but de venir en aide aux membres du Syndicat, en conformité de l'article 6 de la loi du 21 mars 1884.

Le fonds de retraites qui pourra être créé fonctionnera conformément à la loi du 1er avril 1898.

## TITRE IV

### Cartes d'identité. — Difficultés professionnelles

Art. 18. — Il est remis à chacun des membres de l'association une carte d'identité.

Art. 19. — L'assistance du Syndicat peut être accordée pour les difficultés professionnelles d'intérêt général dans lesquelles un de ses membres se trouve engagé. Cette assistance est subordonnée à l'appréciation du Comité, et les frais exposés doivent être remboursés à la caisse de l'Association si l'adhérent gagne son procès.

Le Comité, ou l'un, ou plusieurs de ses membres peu-

# Films Jules TALLANDIER

PROCHAINEMENT




# "GRANDE SŒUR"

Scène dramatique en trois parties

## sera un SUCCÈS !!!

## Société Commerciale du Film

### Ch. MARY, Directeur

**18, Rue Favart**
PARIS

**56, Rue de Paris**
LILLE

**74, Rue des Plantes**
BRUXELLES

*La Société est seule concessionnaire pour la France et la Belgique*

## Seuls Concessionnaires pour le Midi de la France :

### MM. GURGUI & Cie

**55 et 57, Rue Saint-Ferréol ⌀ MARSEILLE**

vent être désignés comme arbitres, soit par les parties, soit par les Tribunaux.

Art. 20. — Le Comité ayant pour devoir de faire appel à toutes les capacités professionnelles pourra décider la création de commissions, même en dehors de son sein, pour l'étude de questions importantes, qui seront solutionnées par lui ou par l'Assemblée générale.

## TITRE V

### Assemblées générales

Art. 21. — Les membres du Syndicat se réunissent en Assemblée générale ordinaire une fois par an dans le courant du mois de mai.

L'Assemblée générale ordinaire entend et approuve les rapports du Secrétaire et du Trésorier. Elle approuve les comptes, en donne quitus, et solutionne les questions mises à l'ordre du jour.

Elle procède au renouvellement du tiers des membres du Comité.

Art. 22. — Le Président, le Comité ou 30 membres du Syndicat par demande collective, peuvent provoquer des Assemblées générales extraordinaires pour des objets déterminés qui doivent être soumis au Comité un mois au moins avant l'Assemblée.

Art. 23. — Les Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont présidées par le bureau du Comité. Elles sont valables quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 24. — L'Ordre du jour des Assemblées générales est réglé par le Comité et porté à la connaissance des membres du Syndicat par la convocation. Toutes questions devant être soumises en Assemblée générale par un membre du Syndicat doivent, un mois au moins avant l'Assemblée, être communiquées au Comité, qui les étudie et en décide.

Art. 25. — Des banquets et des fêtes pourront avoir lieu à époques déterminées.

## TITRE VI

### Démissions. — Radiations. — Exclusions

Art. 26. — Les démissions doivent être adressées au Président. Il les soumet au Comité qui les refuse ou les accepte.

Art. 27. — En cas de retard dans le paiement des cotisations et après un premier rappel, l'associé est mis en demeure, par lettre recommandée, de régler sa situation ; s'il ne le fait pas dans le délai d'un mois, il peut être considéré comme démissionnaire.

Art. 28. — Tout membre du Syndicat peut être rayé pour motifs graves, tels que fautes contre l'honneur, le devoir professionnel ou actes contraires aux intérêts de l'Association. La radiation pour le cas de motifs graves est prononcée par le Comité, à la majorité des deux tiers de ses membres ; le membre intéressé est appelé à fournir ses explications verbalement ou par écrit.

Tout associé ou adhérent radié ou démissionnaire qui demanderait à être réintégré dans l'Association serait soumis aux formalités de la première admission.

## TITRE VII

### Modification des Statuts et Dissolution

Art. 29. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Comité ou du tiers des membres associés, qui en aviseront le Comité un mois, au moins, avant l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, qui aura à examiner leur proposition.

L'Assemblée doit se composer d'un tiers au moins des membres associés habitant Paris. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 30. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution du Syndicat et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié, plus un, des membres associés habitant Paris.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours au moins d'intervalle, et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 31. — En cas de dissolution du Syndicat, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du Syndicat. Ils attribuent l'actif à une ou plusieurs œuvres de caractère artistique ou littéraire.

Art. 32. — Toute discussion politique ou religieuse est interdite dans les réunions du Syndicat ou de son Comité.

---

## COMPOSITION DU SYNDICAT

### Comité d'Honneur

*Présidents :* MM. Ch. Pathé, directeur des Etablissements Pathé frères, à Vincennes ;

Léon Gaumont, directeur des Etablissements Gaumont, Paris ;

Ed. Benoit-Lévy, directeur de la Société Omnia, Paris ;

Coissac, directeur du *Fascinateur,* Paris.

*Vice-Président :* M. Gaveau, directeur de *Pathé-Journal,* Paris.

*Membres :* MM. Brézillon, président du Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes, Paris ;

J. Demaria, président de la Chambre Syndicale française de la Cinématographie et des Industries qui s'y rattachent, Paris ;

Ch. Jourjon, directeur de la Société Eclair, Paris ;

Charles Mendel, Paris ;

Marcel Vandal, directeur de la Société Eclair, Paris ;

Pour paraître prochainement :

# VENGEANCE CHINOISE

DRAME

Affiches 200×100 — 4 couleurs — Notices - Photos

# Les Perles de la Mort

Grand Drame d'Aventures en 2 parties

Affiches 200×100 - 4 couleurs — *Sensationnel* — Notices - Photos

**de la Marque PHŒNIX-FILM**

*En vente pour :*

la France, Belgique, Hollande, Suisse et Brésil

à

## l'Agence Moderne Cinématographique

**Bureaux : 105, Rue Saint-Lazare (1er Étage) -- PARIS**

Téléphone : CENTRAL 20-78 — Adresse télégraphique : PARIFILM

FILM PARISIEN · Série Alfred LIND · GLOBE-TROTTER · PHŒNIX-FILM

**Comité**

*Président :* M. G. LORDIER, directeur du *Cinéma*, Paris ;

*Vice-Présidents :* MM. G. DUREAU, directeur du *Ciné-Journal*, Paris ;

Ch. LE FRAPER, directeur du *Courrier Cinématographique*, Paris ;

H. LAFRAGETTE, directeur de *Gaumont-Actualités*, Paris ;

MONNIER, directeur de l'*Eclair-Journal*, à Saint-Ouen.

*Secrétaires :* MM. E.-L. FOUQUET, Paris ;

Léon DRUHOT, secrétaire de la rédaction du *Cinéma*, Paris.

*Trésoriers :* MM. Léon OULMANN, Paris ;

C. GUILHAMOU, administrateur du *Cinéma*, Paris.

*Membres :* MM. Paul FÉVAL, Paris ;

FLOURY, Rédacteur au *Courrier Cinématographique* ;

MEIGNEN, Avocat, Paris ;

Marc MARIO, à Saint-Mandé ;

A. DE REUSSE, directeur de *Film-Revue*, Paris ;

A. VERHYLLE, rédacteur en chef de *Pathé-Journal*, à Vincennes ;

*Archiviste* (adjoint au Comité) : M. Jean BENOIT-LÉVY, Paris.

## MEMBRES ASSOCIÉS

**Paris et Département de la Seine**

MM. ALBAN, La Garenne-Colombes ;
BERNAYS, à Paris ;
Ch. BIARD, à Paris ;
BLANC, à Paris ;
F. BONDY, à Paris ;
BRÉARD, à Paris ;
BUET-PATRICE, à Paris ;
H. BUGUET, à Paris ;
J. CHAFFIOT, à Paris ;
A. CLAUDE, à La Garenne-Colombes ;
J.-L. CROZE, à Paris ;
G.-T. FRANCONI, à Paris ;
Guillaume d'ANVERS, à Paris ;
Albert HEC, à Paris ;
Mario JOGAND, à Montreuil-sous-Bois ;
N. LIEZ, à Paris ;
Roger LION, à Paris ;
MARTIN, à Paris ;
Georges MARIANI, à Paris ;
Paul PELLETIER, à Vincennes ;
ROLLINI, à Vincennes ;
Maurice RETTER, à Paris ;
Léon SAZIE, à Paris ;
URWILLER, à Paris.

**Départements**

MM. BRANDELET, à Amiens ;
R. BUREL, à Lyon ;
L. COIFFET, à Roanne ;
L. DÉAL, à Bourges ;
Ch. HUGOT, à Amiens ;
Eugène HEMBERT, à Boulogne-sur-Mer ;
Nick KARTON'N, à Marseille ;
Achille LEMAITRE, à Boulogne-sur-Mer ;
Th. LÉVY, à Amiens ;
F.-W. LIGOUZAT, à Bédarrides (Vaucluse) ;
R. ROBERT, à Vichy.

**Etranger**

MM. LANSAC, à Genève ;
José SOLA GUARDIOLA ;
Eduardo SOLA GUARDIOLA, à Barcelone.
(A titre de correspondants étrangers).

## LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

**où les Membres du Syndicat de la Presse Cinématographique ont accès sur présentation de leur carte.**

ALHAMBRA CINÉMA, 22, boulevard de la Villette. (Tous les jours, sauf samedis et dimanches).

CINÉMA ARTISTIQUE, 115, rue Lecourbe. (En semaine, sauf samedi, sur présentation de la carte).

BATIGNOLLES-CINÉMA, 59, rue La Condamine. (Tous les jours sauf dimanches et fêtes).

CINÉMA THÉATRE CAMBRONNE, 100, rue de Cambronne. (Tous les jours sur présentation de la carte).

CINÉMAX, 30, boulevard Bonne-Nouvelle. (Tous les jours en matinée, sauf les jeudis, dimanches et fêtes).

CYRANO, 76, rue de la Roquette. (Tous les jours sur présentation de la carte).

EXCELSIOR, 105, avenue de la République. (Lundi, mardi, mercredi et jeudi personnellement. — Pour famille, mardi et jeudi en faisant demande à M. Noël, 8, rue du Mont-Thabor).

CINÉMA EXPLOITATION. Faire demande.

FÉERIC CINÉMA, 6, rue de Puteaux. (En semaine sur présentation de la carte).

HIPPODROME GAUMONT PALACE. Faire demande.

KINÉRAMA, 37, boulevard Saint-Martin. (Tous les jours en matinée, sauf jeudis, dimanches et fêtes).

LUNA CINÉMA, 9, Cours de Vincennes. (En semaine, sauf samedi, sur présentation de la carte).

CINÉMA MIRABEAU, 71, avenue de Versailles. (Du jeudi au dimanche).

NOUVEAU CINÉMA, 125, rue Ordener. (Demander au contrôle M. Meillat ou M. Hanhart).

OMNIA, 5, boulevard Montmartre. (Tous les jours de cinq à sept heures, sauf le dimanche).

PARIS-CINÉ, 17, boulevard de Strasbourg. (Tous les jours en matinée, sauf jeudis, dimanches et fêtes).

BRASSERIE CINÉMA ROCHECHOUART, 66, rue Rochechouart. (En semaine).




# R. Plaissetty et Cie

24, Rue Saint-Augustin, PARIS

Téléphone : **Central 12-45** — Adr. Tél. : **FILMASETTY-PARIS**

*Retenez dans vos Programmes :*

# LE LEGS

## La 3e sensationnelle !

**Aventure du Détective**

## Harry WILSON

***Prochainement :***

## LA 4e AVENTURE

# Quelques Scénarios !

## L. AUBERT

19, RUE RICHER, Paris
*Télég.* : **Auberfilm** *Téléph.* : **303.91**

Programme livrable le 17 Juillet 1914

### PASQUALI

**L'ENVELOPPE NOIRE** : Drame

Lors d'une joyeuse fête en compagnie de quelques amis, Georges Tissandier, candidat à la députation est présenté à Clara Tretman. Une idylle fleurit. Pourtant le comité électoral qui soutient la candidature de Tissandier vient à manquer d'argent juste à l'instant où l'ennemi politique du jeune homme redouble ses attaques.

Georges qui ne possède pas les fonds nécessaires à la continuation de la campagne fait part de ses craintes à Clara. Peu après Tissandier portait au comité électoral une somme assez importante pour continuer la lutte.

Grâce à la campagne de presse habilement menée par son ami Debussy directeur du journal *La Lumière*, Tissandier triomphe le jour des élections et son bonheur serait complet sans le départ de Clara subitement rappelée par sa famille.

Quelques temps après Debussy présente sa fiancée, Maria Rouget, à Tissandier. Charmé par la grâce de la jeune fille Georges oublie Clara et quelques temps après on célébrait l'union du grand homme politique avec Maria.

Clara est de retour. Elle se rend aussitôt chez Tissandier dont elle ignore le récent mariage. Celui-ci en lui restituant contre reçu la somme qu'elle lui a prêté lors de sa campagne électorale la prie d'oublier leur amour.

A peine sortie de chez Georges, Clara rencontre Debussy réunis par la même infortune tous deux s'associent pour se venger de Tissandier.

Adroitement Clara réussit à s'emparer du reçu qu'elle avait donné à Tissandier et le lendemain Debussy annonce dans son journal que l'élection de Tissandier est due à l'argent d'une mondaine.

Lorsque Georges souriant de cette accusation veut montrer le reçu de Clara à sa femme, il ne le retrouve pas et Maria reçoit peu après la visite de Debussy qui lui promet de lui rendre le reçu si elle veut le venir prendre chez lui.

Maria par amour pour Georges se résigne, mais lorsquelle a remis le précieux document entre les mains de son mari, elle ne peut supporter son déshonneur et sacrifiant sa vie à celui qu'elle aime, elle se suicide.

*Longueur* : 1197 *mètres. Virage* : 119,70
1 *aff. en couleurs*
*Mot télégraphique* : « *Busta* »

**POLIDOR FACTEUR** : Comique

Polidor sans emploi et sans argent se présente à la poste où il est accepté comme facteur.

Dès sa première distribution, il ne trouve rien de mieux que de semer les lettres.

Content de son travail il se berce dans la douce illusion de recevoir de généreux pourboires. Que de mésaventures l'attendent pourtant, car toutes les lettres ne sont pas agréables et les pourboires sont généralement en rapport avec leur contenu. Aussi le film est-il inénarrable.

*Longueur* : 196 *mètres*. 1 *aff. en coul.*
*Mot télégraphique* : « *Portalettre* »

**LE CHANT DU CYGNE**
Drame

Episode de la vie privée du grand compositeur Richard HOFFMANN

Au cours d'une grande soirée où il s'était fait entendre chez la Princesse Preziakosky, le célèbre compositeur Richard Hoffmann, fait la connaissance de la Princesse Wanda Pobiensky et de sa charmante pupille, Claire Wassily.

Charmé par la grâce de la belle Claire, Hoffmann lui voue un profond amour, mais, timide, il n'ose pas lui avouer sa passion. Pourtant, dans toutes les nouvelles œuvres du maître, on sent la présence de cette affection cachée, et, un jour, seul avec Claire, il exhale sa pensée en un magnifique chant d'amour.

Un peu énervée et troublée par l'aveu contenu dans cette improvisation, Claire ne peut se défendre d'un élan vers le maître et la Princesse Wanda, arrivant à l'improviste, dans le salon les surprend enlacés. A l'insu de tous, Wanda aime Hoffmann elle éprouve une violente jalousie et prétextant les convenances, elle chasse le compositeur.

Dimitri, frère de Wanda, convoite la dot de Claire et ne voit pas sans inquiétude les assiduités de Richard auprès de la jeune fille, il projette de faire disparaître son rival. Chargé des archives militaires il fait disparaître un plan de mobilisation et, s'introduisant pendant la nuit dans l'appartement d'Offmann, il cache le document dans le piano, puis il oblige sa sœur à écrire une dénonciation. Accusé de haute trahison, Hoffmann est arrêté devant Claire venue le rejoindre. Profitant alors de l'aversion momentannée de Claire pour Richard, Dimitri lui arrache la promesse de mariage tant désirée, leur union a lieu le jour de la condamnation d'Hoffmann.

A peine la cérémonie nuptiale est-elle terminée que Dimitri reçoit l'ordre de rejoindre son poste. Bientôt, seul sous sa tente, Dimitri est envahi par le remord, il écrit à sa femme pour confesser son horrible forfait, puis cache la lettre dans sa giberne. Le lendemain, lors d'une reconnaissance, Dimitri perd sa giberne, un soldat la trouve et la remet au général celui-ci découvre le papier révélateur, il mande Dimitri et lui dit : « Pour vous réhabiliter, il ne vous reste plus qu'à mourir en soldat ! » Dimitri promet, mais de retour chez lui, le courage lui manque, et il fuit à l'étranger emmenant sa femme.

Tandis que Dimitri fuit sur la route d'exil, un messager envoyé par le général arrive à temps pour empêcher l'exécution d'Hoffmann. A peine libre, Richard court chez Claire. La jeune femme est partie, seule Wanda est dans la maison aux prises avec la police. Très éprouvée par toutes ces émotions la princesse avoue son acte infâme et meurt obtenant le pardon du compositeur.

Cinq ans après, à Paris, dans une réunion de réfugiés Polonais on applaudit Hoffmann et son élève préférée, Marthe. Un des invités lit une proclamation patriotique, faisant appel à tous pour libérer la patrie. Hoffmann reconnaît Dimitri, il ne peut retenir son indignation, et se levant : « La patrie n'a pas besoin de traitres tels que vous !, dit-il » Claire, présente demande des ex-

plications et Dimitri, accablé de honte, doit partir.

La santé d'Hoffmann déjà éprouvée, ne peut résister à un choc si violent. A son lit de mort, il veut revoir Claire et la fait mander par Marthe, et, pressant dans ses mains glacées les fines mains de Claire, Richard s'éteint doucement tandis qu'au piano proche, Marthe plaque quelques mesures du « Chant du Cygne », la magnifique mélodie, aveu d'amour du grand génie.

*Longueur : 834 mètres. Virage : 83,40. 1 aff. en coul.*

*Mot télégraphique : « Latino »*

---

**LA SOURIS BLEUE** : Comédie

César Fridevaux, employé sans fortune aime la jeune Clara Brummer, mais le père de la jeune fille, à qui cette union ne plait guère ne versera la dot de sa fille 100.000 frs que si César devient chef de bureau. Malgré tout on unit les jeunes gens et César se demande anxieusement comment il s'y prendra pour obtenir l'avancement demandé dans la Compagnie d'assurance où il est employé.

Le Directeur de la Compagnie, un certain M. Bomboc, ne répugne pas à faire un brin de cour aux femmes de ses employés. César qui s'est rendu compte de ce penchant a aussi remarqué qu'un de ses amis, M. Horn a dû à une semblable circonstance une promotion inattendue à un poste important. César répugne à un tel expédient, mais à quelques jours de là, dans un bal public, il fait la connaissance d'une jolie danseuse, demi-mondaine : « La souris bleue ». Comme le Directeur ne connaît pas sa femme, César propose à la jeune personne de se présenter à M. Bomboc comme étant Madame Fridevaux. Un pacte dûment paraphé est passé entre les jeunes gens.

Le lendemain la présentation est faite et la « Souris bleue » se met activement au travail. Il s'en suit une série d'équivoques et de confusions durant laquelle la savante combinaison de César risque plus d'une fois de sombrer.

La vrai Madame César Fridevaux vient voir son mari au bureau, le directeur l'aperçoit et demande à faire sa connaissance, César la lui présente comme étant « La souris bleue ». Le directeur qui la trouve charmante, la suit dans la rue, ce qui lui vaut une paire de gifles qu'il reçoit d'une façon tout à fait inattendue. Peu après, le beau-père de César vient aussi le voir, la confusion qui existe ne peut que s'accroître et la situation devient de plus en plus critique pour César. S'il veut devenir chef de bureau il faut hâter les événements avant que la supercherie ne se découvre. Dans ce but, la « Souris bleue », la pseudo Mme Fridevaux écrit au Directeur pour le prier d'envoyer son mari en voyage afin de l'éloigner et de leur permettre ainsi de passer une soirée ensemble.

Tout se passe ainsi, mais le soir de la réunion, « la Souris bleue » a justement convié ses amis et connaissances à une vente qui devait avoir lieu chez elle avec accompagnement de musique. Un grand nombre de personnes se trouvent présentes. Naturellement César et son Directeur, ainsi que la vraie Mme César Meyer et son père y viennent aussi, poussés par la curiosité, ce qui donne lieu à un inénarrable chassé-croisé par les salons, et les escaliers entre ces personnages qui tous ont intérêt à s'éviter.

Cependant le but est enfin atteint. Quoique « La Souris bleue » n'ait encore accordé aucune de ses faveurs au Directeur celui-ci maintenant souscrit à tout ce qu'elle lui demande. Il signe la nomination de César au poste de chef de bureau. « La souris bleue » encaisse les 2.000 francs, prix de son accord avec César et celui-ci reçoit la dot de 100.000 francs de sa femme. Tout est bien qui finit bien !

*Longueur : 1415 m. Virage : 141,50. aff. en coul.*

*Mot télégraphique : « Souribleu »*





**LES PLIS VOLÉS** : Drame
(Série Lieutenant ROSE)

Le lieutenant Rose qui a reçu mission de porter à une garnison des documents d'une très grande importance part, emmenant sa fiancée. Pendant le trajet des espions dont le chef est le comte Fedowsky, profitant d'un accident de voiture qu'ils ont provoqué, s'emparent des plis confiés au lieutenant. Dès que celui-ci s'aperçoit de leur disparition il se sert de l'appareil de télégraphie sans fil de boys-scouts rencontrés par un heureux hasard, pour télégraphier à l'amirauté :

« *Plis secrets viennent d'être volés ; suspecte espion étranger. Gardez entrée des ports* ».

Aussi lorsque les espions arrivent au port ils doivent, afin d'échapper à la police sauter dans le premier tarin en partance. Le lieutenant, lancé à leur poursuite les aperçoit et, accélérant la vitesse de son automobile, dans une course folle, parvient à gagner du terrain, puis, avisant le sac de lettres suspendu à un poteau, et destiné à être jeté dans le wagon postal, il s'y enferme.

Un choc terrible, le lieutenant Rose a été projeté dans le rapide. Emergeant tout meurtri du sac de dépêches le lieutenant s'empresse d'expliquer à ses interlocuteurs méfiants et effarés la raison de sa brusque arrivée.

Déguisé en contrôleur il cherche les espions dans

tous les wagons. Arrêté par une porte close, il doit continuer ses investigations en passant le long des marchepieds. Il finit enfin par découvrir les ravisseurs de ses documents, juste à l'instant où l'un d'eux tend les plis à son complice.

Saisissant l'occasion qui lui était offerte Rose s'élance et arrache des mains des espions les précieux documents. Une lutte s'ensuit pendant laquelle les trois antagonistes sautent du train en marche, pourtant le lieutenant réussit à maîtriser les malfaiteurs et peut s'emparer des documents qu'il s'empresse, triomphant, de rapporter à l'amirauté.

Grâce à son courage et à son sang-froid le lieutenant Rose a une fois de plus sauvé son honneur et la paix de son pays.

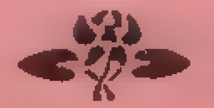
*Longueur : 715 m. Virage : 71,50. 3 aff. en couleurs*
*Mot télégraphique : « Roseplis »*

---

### RITOUILLARD FAIT DU PIED
Comique

Ritouillard joue aux cartes chez ses voisins M et Mme Duval. Durant la partie il presse tendrement le pied de la séduisante Mme Duval, mais hélas M. Duval fort jaloux glisse son pied entre celui de sa femme et de Ritouillard, constatant la manœuvre de Ritouillard, il s'emporte, Ritouillard doit fuir Après une course effrenée, M. Duval ayant enfin rejoint Ritouillard lui administrerait une sévère correction sans l'intervention des agents. Honteux Ritouillard doit s'excuser et s'éloigne jurant de ne plus jamais faire le pied à ses partenaires lorsqu'il jouera aux cartes.

*Mot télégraphique : « Ritoupied »*
*Longueur : 190 m. Virage : 19,00. 1 aff. en couleurs*



SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS

## GAUMONT

Capital 4,000,000 de francs

Siège social : 57-59, RUE SAINT-ROCH, Paris

ADR. TÉL. : CINÉLOKA — TÉLÉPHONE : Nord 14-23, 40-97, 51-13

---

### L'INTÈGRE : Drame

M. le Président Jules Lesbins a pour gendre Raoul Clapon, un brillant financier, et son petit-fils André, âgé de huit ans, est maintenant toute sa joie et toute sa vie.

Il est à la fois son éducateur et son confident, son ami et son maître, et à cet âge on ne peut plus faire de rêves pour soi, le vieux magistrat se laisse aller à en faire de magnifiques pour cet enfant. C'est un grand-père, un vrai grand-père.

Cependant M. le Président est quelquefois inquiet, les affaires de son gendre sont brillantes, mais sont-elles toujours dignes de cette haute intégrité qui fut la vertu dominante du magistrat.

Raoul Clapon vient de lancer une affaire considérable. Il a fait appel à la petite épargne pour l'exploitation dans des colonies lointaines, de gisements aurifères. Le Président a fait faire une enquête par un sien ami, ingénieur, qui lui est tout dévoué. Or, il y a bien quelques traces d'or, mais insignifiantes.

Le Président dit aussitôt la vérité à son gendre. Celui-ci répond cyniquement :

— Je le savais.
— Vous avez de l'audace, mais prenez garde.
— Prenez garde ! Ah, prenez garde, à quoi ?
— Vous allez immédiatement arrêter cette affaire.
— Jamais de la vie.
— Je vous fais jeter en prison.

A ce moment l'enfant entre, le père le désigne au grand-père et dit, en ricanant :

— Je vous en défie.

Et le vieux magistrat se trouve placé dans ce dilemme :

« Déshonorer le nom de son petit-fils ou se faire le complice d'une action malhonnête qui va épuiser les bas de laine e tentraîner à la ruine des braves gens. »

Et pour la première fois de sa vie, Jules Lesbins hésite devant le devoir à accomplir. Peut-être même va-t-il fléchir par amour pour son petit-fils.

Mais le soir l'enfant vient montrer triomphalement un devoir de français à son grand-père : « Qu'est-ce que l'honnêteté. » Et l'enfant avait connencé : « Etre honnête, c'est comme grand-père. » La leçon avait porté. Le grand-père comprit. Il allait accomplir son devoir.

Mais devant sa décision irrévocable, son gendre se résolut d'arrêter l'affaire et à s'en aller réparer ses erreurs loin, très loin au delà des mers.

Et le vieux magistrat continua à mener son petit-fils dans le droit chemin.

*Métrage : 681 mètres*
1 *aff.* 150/220 *et* 4 *photos* 24/30

---

### JACK ET DOLLY : Comédie en couleurs

Dolly est une petite fille absolument désagréable, bien qu'ayant passé l'âge de l'enfance. Elle a 20 ans et elle mène par le bout du nez, trois garçons qui l'assaillent de protestations amoureuses et qui ne voudraient rien moins que l'avoir pour femme.

Mais Dolly ne se presse pas de fixer son choix et si Jack est le plus sentimental des trois, elle le repousse parce qu'il est trop timide et qu'elle entend être dominée. Jack qui l'aime follement entend cette confidence et dès le lendemain se présente sous un autre aspect. Il boxe ses rivaux, enlève Dolly et l'emmène chez un pasteur pour y contracter le mariage. Comme Dolly refuse en poussant les hauts cris, Jack lui prouve sa fermeté en la laissant, toute seule, retourner à la maison paternelle.

Cette conduite a convaincu Dolly que Jack a l'énergie nécessaire pour conduire un ménage et elle l'épouse.

*Métrage : 296 m. 1 aff. 75/100*

---

### PETIT CŒUR BLESSÉ : Comédie sentimentale

Par suite d'un accident, Jean de Sines, officier de marine, est sur le point de perdre la vue et on l'envoie chez le spécialiste, le docteur Don José d'Albanas.

Le docteur a deux filles, Luisitta et Paola.

Luisitta est ardente, coquette et autoritaire.

Paola est douce et bonne et c'est elle qui se fait la garde-malade de l'officier de marine, c'est elle qui aide son père à le soigner.

Dans les ténèbres de sa nuit, l'officier a senti s'émouvoir son cœur. Il aime, mais laquelle des deux jeunes filles aime-t-il.

Les soins dont il a été l'objet ont vaincu le mal et il est à la veille de recouvrer la vue. Il demande au docteur de lui laisser le plaisir de découvrir celle qu'il aime.

Le lendemain, en effet, on retire le bandeau que l'officier portait sur les yeux.

Sur un signe du docteur, les deux jeunes filles viennent se placer à la droite et à la gauche du marin. Alors, et comme solennellement, le docteur enlève le bandeau, pendant un instant, Jean de Sinès reste comme pétrifié. Il porte les mains à ses yeux. Cette fois, il ne rêve pas, il voit. Se tournant vers les deux jeunes filles, il les contemple, la main sur son cœur. Paola baisse la tête tremblante, Luisitta jette à l'officier un regard satisfait. Celui-ci plein de gratitude, tombe aux genoux de Luisitta.

Paola chancelle dans les bras de son père.

Le marin s'est trompé !

Jean est seul. Il est triste. Il sent bien qu'il s'est trompé. Celle qui lui a manifesté tant de dévouement et d'affection a été méconnue par lui. Il essaie de réparer sa faute et n'y parvient qu'avec peine, après un conflit sentimental, très dramatique.

*Métrage :* 310 *mètres.* 3 *photos* 24/30

---

## BOUT DE ZAN ET LE SAC DE NOIX

Comique

L'épicier chez lequel se fournissent les parents de Bout de Zan est un malheureux épicier. Un sac de noix qui est à sa devanture est odieusement pillé par un malandrin que jamais on n'a pu prendre sur le fait, et l'épicier se lamente et se sent chaque jour devenir de plus en plus neurasthénique.

Bout de Zan, auquel on fait part de ce malheur trouve un moyen très simple pour y remédier. Il cache deux pièges à moineaux sous quelques noix et le premier qui s'y laisse prendre est un sergent de ville du quartier qui se fait pincer fortement, le sergent de ville gifle l'épicier, qui, dégoûté de cette tentative, préfère se laisser voler sans rien dire que d'être volé et de s'en plaindre. Mais Bout de Zan qui tient essentiellement à la probité de ses concitoyens, s'avise d'un autre expédient, à l'aide de Monsieur son père, on truque le sac, dans lequel on introduit le petit bonhomme, puis on pose sur lui un carton qui le recouvre à plat, on y perce un trou pour laisser passer la main du petit bonhomme et une légère couche de noix vient dissimuler le tout. La première personne qui se trouve prise est justement la bonne de Bout de Zan qui est punie de son larcin, par une maîtresse giffle que lui envoie son jeune maître. Enfin, le vrai voleur est pris par Bout de Zan qui le passe à tabac, avant de le livrer aux sergents de ville.

*Métrage :* 162 *mètres*

---

## L'ÉCRAN : Comédie

A Nice, trois villas avaient des jardins contigus. Dans la première habitait la belle Bérengère et son mari, vieux et jaloux. Dans la seconde vivait Valentin, jeune et élégant clubman. Dans la troisième, Mary, jeune veuve anglaise, élevait son petit garçon Bob.

Flirt très accentué de Valentin et de Bérengère.

Méfiance du mari qui surveille le couple. Idée fantasque de Bérengère qui écrit à Valentin :

Il faut endormir les soupçons de mon tyran !
Feignez d'être amoureux d'une autre femme !
Cela s'appelle prendre un « écran ».
La petite veuve anglaise, votre voisine,
Ferait bien l'affaire.

Valentin obéit, mais il se prend à son propre piège. Bérengère très en colère, s'aperçoit bientôt qu'elle est délaissée. Furieuse, elle réclame ses lettres à Valentin qui les lui rend. Dans le paquet de lettres, Bérengère retrouve celle qui conseillait à Valentin de jouer à la petite veuve la comédie de l'amour. Elle tient sa vengeance ! !

Et elle envoie cette lettre à Mary qui se croit victime d'une ruse odieuse.

Valentin essaie en vain de se disculper. Mary veut le fuir. Mais le jeune Bob arrange les choses. Grâce à lui, la coquette sera punie et les amoureux sont réunis.

*Métrage :* 526 *mètres.* 4 *agrand.* 24/30

---

## DANS LA VALLÉE DU VAR

Panorama en couleurs

Une des curiosités naturelles les plus pittoresques des Alpes-Maritimes et de la Côte d'Azur, est cette merveilleuse vallée du Var, le fleuve torrentueux qui a su se frayer un étroit passage entre de hautes montagnes abruptes que le travail des eaux a usé au point de ne laisser qu'une étroite entaille au fond de laquelle grondent les flots écumants.

Ce resserrement de la vallée commence peu après Puget-Théniers, au village de Touët-de-Breuil, où se rencontrent aussi les merveilleuses gorges du Cians, un des sauvages affluents du Var. — Puis le Var reçoit la Tiné, et sa vallée se rétrécit au point de ne plus former qu'un étroit couloir aux parois verticales de plusieurs centaines de mètres de hauteur, et au fond duquel le jour pénètre à peine ; c'est le défilé du Ciaudan qui mesure plusieurs kilomètres de long, puis après avoir reçu un dernier affluent la Vésubie, qui n'est pas un des moins sauvages, la vallée s'élargit ; des villages s'étagent sur les bords du fleuve, qui doucement vient mourir dans la mer bleue auprès de Nice la Belle.

*Métrage :* 100 *mètres*

---

## ANIMAUX SAVANTS : Documentaire

Film très intéressant où nos amis les bêtes prouvent qu'elles ne sont pas si bêtes que ça.

*Métrage :* 75 *mètres*



COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS

# PATHÉ FRÈRES

CAPITAL 30 MILLIONS DE FRANCS

Siège Social : 30, BOULEVARD DES ITALIENS, Paris

*Téléph.* : **Louvre 15-89**

Location et Vente de films et Appareils PATHÉ Frères,

104, RUE DE PARIS, Vincennes

*Tél.* : **Roquette 34-95**

---

# FILMS VALETTA

## L'INFAMIE D'UN AUTRE

Drame de la vie moderne en 4 parties de M. C. de Morlhon

*L'Infamie d'un Autre* est un film romanesque qui frappe l'imagination comme la sensibilité pique la curiosité du spectateur, impatient de dévoiler le mys-

## " Le Courrier " à Lyon

*De notre Correspondant particulier :*

**Encore...**

Il n'y a pas encore un mois, que l'Elysée-Cinéma voyait le jour, 14, rue Basse-Combalet à Lyon; que déjà, on nous annonce la très prochaine naissance du « Cinéma Paul Bert », à la Villette, 207, rue Paul-Bert. Ne parle-t-on pas aussi d'une autre salle en création, Cours Gambetta? Alors?

Cinémas toujours, Cinés encore...

CINÉMARGUS.

* * *

**Enfin !! Les Gones se rebiffent.**

*Une nouvelle grève en perspective.*

Nous recevons la note suivante :

Menacés par la Ville d'un accroissement de taxes, les directeurs de cinémas seraient résolus, nous dit-on, à fermer leurs salles en signe de protestation. Ils font valoir que ce supplément de charges conduirait la plupart d'entre eux tout droit à la faillite, et prétendent, avec quelque raison d'ailleurs, que leurs établissements ne sauraient être assimilés aux musics-hall et théâtres pour lesquels le prix des places étant infiniment plus élevé, la taxe est très peu sensible. Il semble peu équitable en effet qu'on veuille frapper d'une même et unique taxe des places populaires de 20 ou 40 centimes par exemple, ainsi que les loges ou fauteuils de 5 fr. et plus.

Le cinéma est entré dans nos mœurs, parce que précisément à la portée des petites bourses, instructif, amusant ou artistique, il fait la joie des familles et constitue en quelque sorte un précieux agent de combat contre l'alcoolisme. Des exigences excessives risqueraient de priver nos concitoyens d'un spectacle essentiellement démocratique et par-dessus tout éducatif, et aussi de tarir une source de profits considérables pour le bureau de bienfaisance. Souhaitons que les mandataires de la ville ne se montrent point intransigeants et qu'un accord intervienne dans l'intérêt commun des parties et pour la grande satisfaction des fervents et innombrables amateurs de cinéma.

Nous apprenons qu'après avoir entendu les doléances d'une délégation des directeurs d'établissements cinématographiques, M. le maire a ajourné, jusqu'à plus ample informé, l'application de ces nouvelles mesures.

## " Le Courrier " à Nantes

*De notre Correspondant particulier :*

OMNIA DORÉE.

La Direction a causé cette semaine un vif plaisir aux Nantais, en leur présentant pour la première fois un film « Edison » *Marie Stuart*, qui a été très apprécié. La photographie impecable, l'intérêt soutenu de l'action, tout concourt à faire de cette bande un film de premier ordre. A noter que l'excellent orchestre de l'Omnia s'est surpassé pour l'accompagnement de ce film. Vives félicitations à son chef M. Guivier.

*La Tache* est une comédie dramatique passionnante, d'une interprétation parfaite.

Pour terminer un gentil comique enfantin, *Bout de Zan et le Crocodile* (Bout de Zan très gentil est fort gouté des jeunes spectateurs et des grands aussi). L'apparition de son nom sur l'écran est le signal de nombreux applaudissements.

AMERICAN COSMOGRAPH.

Un chef-d'œuvre encore cette semaine *La Brute Humaine*, drame superbe d'une très belle envolée et d'une haute portée morale.

*La Rançon de Rigadin* a soulevé l'hilarité coutumière aux scènes où joue Prince.

(On dit que de nombreuses transformations vont être faites dans la salle du Cosmograph. La décoration va paraît-il être entièrement refaite. La salle va se revêtir d'un joli manteau cerise. Toutes ces transformation doivent faire du Cosmograph un véritable petit bijou (bravo pour la Direction).

* * *

CINÉ-PATHÉ

*La Jeunesse de Rocambole*, d'après le célèbre roman de Ponson du Terrail. Quelles folles aventures que celles de cet incroyable bandit. Jamais il n'en fut de plus aptes à être transposées des lignes immobiles du livre sur l'écran vivant du ciné.

*N'embrassez pas votre bonne*, comique joué par Max Linder, Pathé-Journal.

G. FOURCADE.

## " Le Courrier " à Mâcon

*De notre Correspondant particulier :*

ROYAL-CINÉMA-GAUMONT. — Nous voici à la clôture et cependant les programmes du Royal ne diminuent pas d'intérêt. Qu'on en juge : cette semaine *Bout de Zan*, *Onésime*, *Léonce au Château d'If* pour la partie comique; *Le Train en flammes* et *Le Cœur qui meurt* pour la partie romanesque. Enfin *La rivière d'Ain*, et les *Actualités Gaumont* pour la partie documentaire.

On ne saurait mieux composer un programme et nous en félicitons vivement l'aimable directeur.

La réouverture aura lieu en septembre avec des bandes sensationnelles.

* * *

CINÉMA-PATHÉ. — Le Cinéma Pathé donne cette semaine le célèbre film d'un million : *Néron et Agrippine*. Il y aura du monde.

* * *

On annonce l'installation prochaine au café du théâtre d'un cinéma d'été en plein air, après la fermeture du Pathé.

F. V.

# Central Film Service

Adresse Télégraphique : CALFILM — 12, *Rue Gaillon - PARIS* — Téléphone : GUTENBERG 69-96

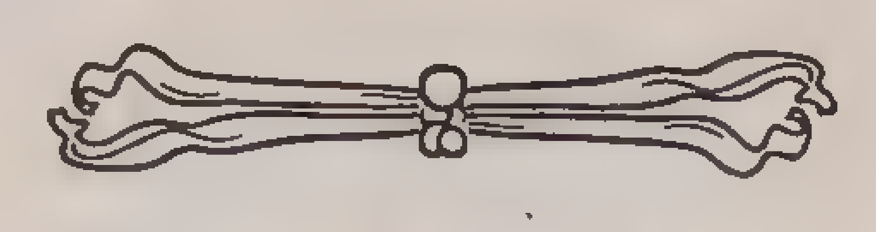
Succès à l'Ambigu — **LA** — Succès au Cinéma

FILMS ODÉON

# Fille du Garde-Chasse

FILMS ODÉON

d'après le Roman de MM. A. FONTANES et DECORI



Images d'Epinal ✠ Notices ✠ Journaux illustrés ✠ Photo

**Rien que des SUCCÈS au Central-Film**

## CHRONIQUE ITALIENNE

*De notre Correspondant particulier :*

Cette semaine est une semaine creuse : une vraie semaine d'été. Les nouvelles bien intéressantes font défaut, comme le soleil; mais lui — bien qu'il se montre rarement — nous donne des signes de sa présence. Il fait mauvais, mais il fait chaud tout de même; et la chaleur, si elle fait le vide dans les salles de ciné, raréfie considérablement les bonnes nouvelles qui constituent la bonne copie.

Les grandes Maisons d'édition cachent soigneusement leurs travaux et même leurs projets.

Impossible de savoir quelque chose de bien précis, mais je crois pouvoir vous affirmer un temps d'arrêt dans la production des grands films historiques.

On va, il me semble, revenir à des sujets plus simples, à un métrage moyen — en un mot — à des films qui ne demandront plus cet énorme effort de mise en scène qui coûte tant de travail, et surtout tant d'argent.

*
* *

Grande agitation chez nos confrères. On veut que tout porteur d'une carte de rédacteur puisse pénétrer librement partout. Et ceci est bien loin d'être acquis, oh!... bien loin.

L'agitation a commencé à Florence. Elle s'étend un peu partout, mais rien à craindre... il n'y aura ni grève, ni boycottage.

Se remuer tellement pour n'aboutir à rien... autant se tenir tranquille. Pourtant, en France, je crois savoir que les journalistes du cinéma, porteurs de leur carte syndicale, ont accès dans les cinés. Pourquoi en serait-il autrement en Italie?

*
* *

La Commission de l'*Union des Cinématographistes italiens* a été reçue une deuxième fois, ces jours-ci, par le Ministère Rava, lequel leur a donné l'assurance qu'il étudiera avec la plus grande bienveillance leurs *desiderata*, et qu'il fera tout ce qui lui sera possible de faire en leur faveur, en sauvegardant toutefois les intérêts du fisc.

Résumé et moralité : Bien des promesses vagues et améliorations premières et fictives.

*
* *

Comme déjà en bien d'autres villes italiennes, grâce à l'initiative de l'*Institut d'Assistance sociale*, on vient d'organiser à Rome des représentations gratuites de cinéma pour les enfants de 6 à 12 ans. Ces représentations ont lieu tous les samedis et les dimanches de 2 1/2 à 5 heures.

D'autres représentations gratuites seront données pour les adultes tous les dimanches de 5 à 7 heures.

*
* *

L'Assemblée de la « Société du Film d'Art Italien » vient d'approuver son bilan et d'établir le dividende. Le Conseil d'administration a été confirmé dans sa charge à l'unanimité des voix.

*
* *

Je vous ai déjà annoncé que la « Cinès » préparait un film sur la *Vie du Christ*, et que déjà une troupe était partie pour l'Egypte.

Je suis aujourd'hui en mesure de vous informer que le rôle du Christ a été confié à l'artiste Casilini, qui fait partie de la troupe théâtrale Emma Grammatica.

*
* *

La « Latium-Film » a concédé la vente de ses productions pour le monde entier à la Maison « Augusto Ferretti », via Marianna Dionizi, 43, à Rome.

*
* *

Nouvelles recrues, et pas des moindres!

Les deux célèbres maîtres de musique, gloires de la nouvelle école italienne, Franchetii et Leoncavallo viennent de signer un engagement avec une maison d'édition pour écrire la musique de deux films sensationnels.

*
* *

### Nouvelles à la main :

On est en train de donner la dernière main au théâtre de pose que la « Comerio » a fait bâtir dans la rue Serbelloni, à Milan.

— La « Giano-Film » de Gênes a signé un contrat avec le célèbre acteur commandeur Ermete Novelli.

— On annonce une nouvelle maison d'édition en Toscane et une autre, pour la production des films synchronisés, à Turin. Cette dernière se formerait avec un capital initial de 500.000 francs.

— La Maison Nunez et Mascagni, de Gênes, vient d'acheter, pour la Ligurie, la concession de *Cabiria*.

— Ambrosio présentera sous peu son nouveau grand film : *Les petits soldats du roi de Rome*.

— L'agence romaine de la Maison « Gaumont » a été transférée via Rasella, 152, Palais Tittoni.

— La « Tripoli-Film » a aussi transféré ses bureaux dans la rue 22 Luglio, nº 94, à Parme.

— Une nouvelle maison d'édition aussi à Milan. Elle s'appelle *A. B. C.-Film*, fondateurs MM. Galli, Meschia et Cie.

— La Maison Ambrosio a concédé sa représentation pour tous les pays anglais à MM. A. E. Hubsc and Co, L. T. D., à Londres.

*
* *

Et je finis avec le bouquet, comme au feu d'artifice.

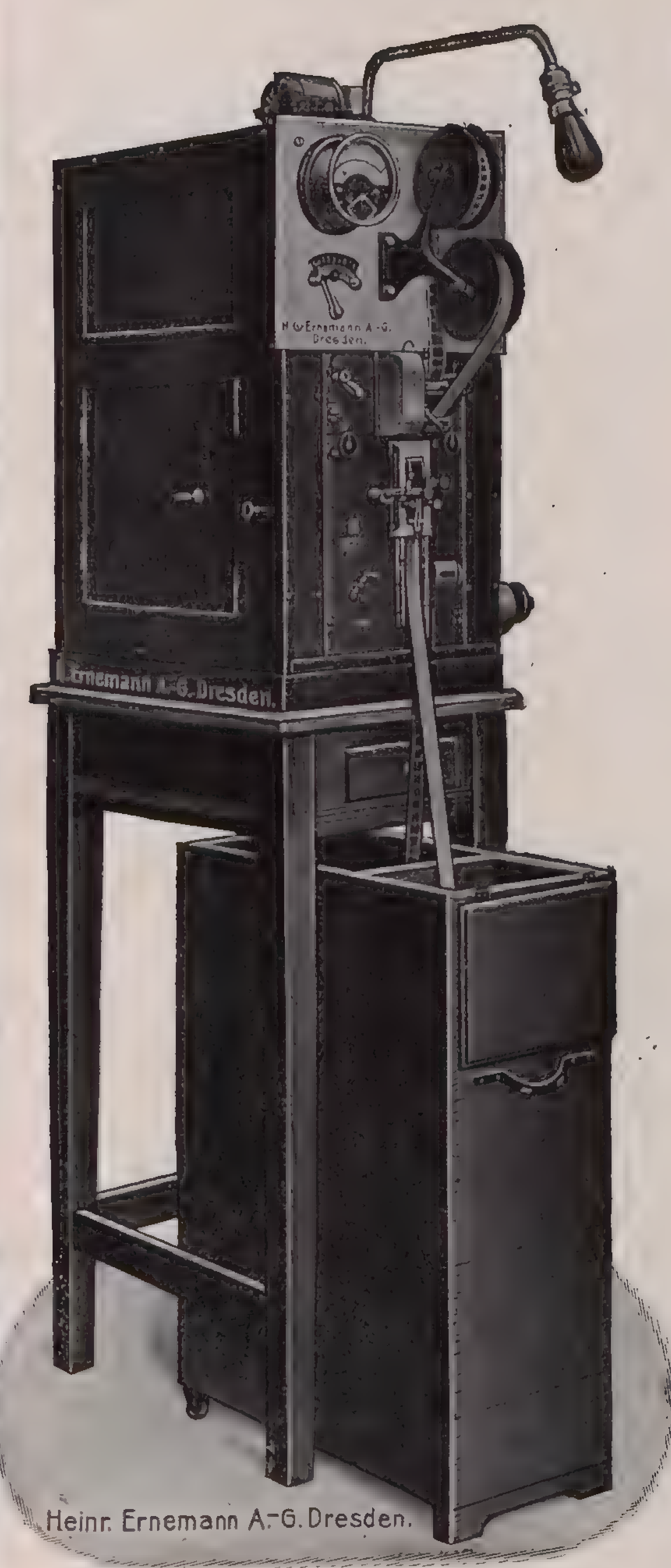
Capozzi, le grand Capozzi, vient de signer un magnifique contrat avec la Maison Pathé.

Il travaillera à Turin à la « Léonardo », avec une troupe à lui, formée par lui, comme je vous en avais parlé dans mes précédentes chroniques.

Allons, si Capozzi a fait une bonne affaire, Pathé pourrait bien en dire autant.

Emile ARNOLD.

# ERNEMANN




Tireuse « IMPÉRATRIX » 1914

## Appareils de prise de vues

## Plateformes panoramiques brevetées

## Perforeuses — Tireuses Métreuses

sont les instruments les plus perfectionnés ayant obtenu les plus hautes récompenses ——— aux récentes Expositions. ———
Se munir d'un **Matériel Ernemann,** c'est s'assurer un travail de haute précision.

*Demandez Devis et Notice à :*

**ERNEMANN SOCIÉTÉ ANONYME**
ATELIERS PHOTO-CINÉMATOGRAPHIQUES
ÉTABLISSEMENT D'OPTIQUE
9, CITÉ TRÉVISE, 9 **PARIS** TÉL. CENTRAL: 36-16.

**LYON, 83, Rue de la République;**
**NANCY, 20, Rue des Dominicains;**
**MARSEILLE, 7, Rue de Suffren;**
**LILLE, 11, Place de la Gare.**

## CHRONIQUE ANGLAISE

*De notre Correspondant particulier :*

J'ai annoncé, la semaine dernière, que la Commission du Parlement qui s'occupe du « London Council Bill » avait demandé à M. Balfour Browne, l'avocat des membres de l'Industrie Cinématographique, de répondre, entre autres questions, à celle de savoir si les éditeurs et loueurs de films acceptaient le principe de l'emploi exclusif du film ininflammable.

M. Browne avait répliqué que, vu l'importance de la question, il devait consulter les deux associations avant d'y répondre. Les éditeurs et les loueurs se sont réunis et ont étudié longuement et soigneusement la question. Tous se sont prononcés contre l'usage exclusif du film ininflammable.

Leur décision est basée sur les deux raisons suivantes. D'abord, parce que, commercialement parlant, il n'y a pas à l'heure actuelle de film ininflammable pratique et qui donne des résultats satisfaisants, et que l'emploi exclusif d'un pareil film leur occasionnerait un surcroît de dépenses. En second lieu, parce que l'ininflammable se casse plus facilement que le film en celluloïd et par conséquent cela pourrait donner lieu à des interruptions dans le spectacle, interruptions très désagréables au public et qui feraient du tort aux directeurs de théâtres de Cinéma.

* * *

L' « International Bible Students' Association », dont le président est le Pasteur Russell, l'évangéliste américain bien connu, donne en ce moment, au Prince's Theatre, une conférence cinématographique très intéressante qui montre encore une fois l'utilité du cinématographe comme agent éducateur.

Au moyen de films et de projections, on y présente l'histoire de la création, « depuis l'état nébuleux jusqu'à sa perfection ». Au lieu d'un conférencier, on se sert d'un gramophone, qui explique les films et les vues, à mesure qu'ils apparaissent sur l'écran. L'objet de la conférence, dit le Pasteur Russell, est de démontrer que l'histoire biblique de la création n'est pas en contradiction avec les enseignements de la science moderne.

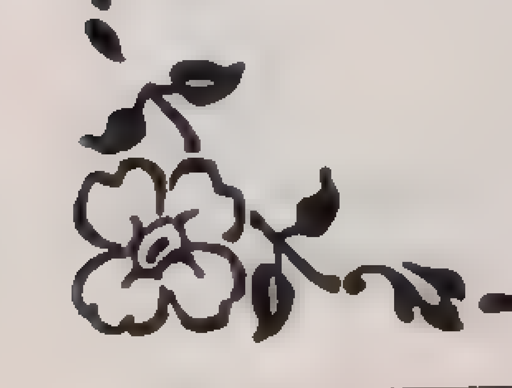
Cette conférence, qui se compose de quatre parties, est si longue qu'il faut deux jours, matinée et soirée, pour la voir dans son entier. Comme l'entrée est gratuite et qu'on n'y fait pas de quête, il y a toujours une foule énorme, qui paraît s'intéresser beaucoup à la nouveauté du sujet qu'on lui montre.

* * *

La « British and Colonial Kinematograph Company » a imaginé, l'autre jour, un moyen original de faire de la réclame pour un film qu'elle vient de tourner *The Suicide Club,* une adaptation du roman de Robert Louis Stevenson. On pouvait voir, la semaine dernière, dans Leicester Square, deux jeunes gens, en habit de soirée, distribuant aux passants d'excellentes tartes à la crème. Ils donnaient en même temps une carte de visite sur laquelle était inscrit le titre du film *The Suicide Club.* Ils reproduisaient ainsi, paraît-il, un incident qui a lieu dans l'histoire que présente ce film. Inutile de dire qu'ils ont eu un grand succès. Mais, comme publicité, ce n'est réellement pas banal !

* * *

On annonce que plusieurs grands théâtres, en Angleterre, vont s'ouvrir, pendant l'été, pour donner des spectacles de cinéma. On parle du « London Opéra House » à



Londres et du « Shakespeare Theatre », à Liverpool, un des théâtres les plus importants du nord de l'Angleterre.

* * *

La Compagnie Gaumont, Limited, vient de livrer, cette semaine, un film qui a pour sujet la catastrophe du transatlantique l'*Empress of Ireland*, le navire qui s'est perdu, il y a quelque temps. Ce film, très bien composé, sera d'une grande utilité aux directeurs qui voudront organiser des bénéfices pour les parents des victimes de cette catastrophe.

* * *

Le bruit court, d'après « Punch », que certaines personnes ont déjà vendu à une maison d'édition les droits exclusifs de filmer la première séance du nouveau Parlement Irlandais. La maison en question a dû, cela va sans dire, payer une somme colossale pour s'assurer cette exclusivité.

* * *

Le film *La Femme nue*, que la société Cinès a si admirablement adapté de la pièce d'Henri Bataille et dont le *Courrier* a rendu compte la semaine dernière, va être présenté en Angleterre, sous le titre de *The Naked Truth*. Il aura, sans nul doute, un éclatant succès.

* * *

On annonce l'arrivée à Londres de M. Edward, M. Roskam, le président de la « Life Photo Film Corporation », de New-York. M. Roskam vient pour négocier la vente ou la location de deux grands succès de sa compagnie « The Banker's Daughter — *La Fille du Banquier* — et *The Greyhound*.

* * *

Les auteurs de scénarios peuvent se vanter de compter parmi eux un membre de l'aristocratie anglaise. La marquise Townshend est l'auteur, en effet, de trois scénarios très sensationnels, paraît-il, qui ont été filmés récemment par une grande maison d'édition.

* * *

Notre confrère *The Cinema*, de Londres, vient d'être choisi par l'Association des Directeurs de Cinémas d'Angleterre et d'Irlande comme l'organe spécial de l'Association. Le *Courrier* félicite son confrère de cette distinction. Il est certain que les intérêts des Directeurs est entre bonnes mains.

* * *

D'autre part, un autre de nos confrères, le *Kinematograph and Lantern Weekly*, annonce qu'il va ouvrir une rubrique spéciale, dans laquelle seront expliqués en termes simples et dénués de toute phraséologie légale, les diverses questions de droit qui ont trait à l'industrie cinématographique et qui pourraient intéresser ses lecteurs. Nos compliments aussi au *Kinematograph*.

Comme le fait le *Courrier Cinématographique*, il ne néglige aucune occasion de se rendre utile à ses abonnés, c'est ce qui explique, du reste, la popularité dont jouissent ces deux journaux corporatifs dans leur nombreuse clientèle respective.

A ce propos, nous remarquons que *Le Courrier* publie

**LYON**
**57, Quai Saint-Vincent**

**MARSEILLE,**
**7, rue de Paradis**

**LILLE**
**5, Place Saint-Martin**

Téléphone : NORD 49-43

# A. BO

## 21, Faubourg du

**EXPLOI**

## Pour vos Programmes d'Été

# La Mine aux Millions

*Grand Film Policier ⌀ 1000 Mètre*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| L'Amour veille .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | HESPERIA | Drame | 975 | Mètres |
| La Chasse aux Fauves dans les Mers Polaires. | WINCK | Documentaire | 770 | = |
| Pour la Liberté .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | MILANO | Drame | 850 | = |
| Vengeance malsaine . .. .. .. .. .. .. .. .. | MILANO | Drame | 900 | = |
| La Catastrophe dans le Dock .. .. .. .. .. .. | AMBROSIO | Drame | 963 | = |
| Le Sorcier de la Jungle . .. .. .. .. .. .. .. | WINCK | Drame | 625 | = |
| Rêve et Réveil .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | MILANO | Drame | 820 | = |

**SAISON D'ÉTÉ**  **CAS**

⌀ Fourniture de Poste complet - Location de F

Adr. Tél. : CINÉTHOR-PARIS

# ONAZ

Temple ❦ PARIS

**BRUXELLES**
92, rue des Plantes

**NANCY**
28, Cours Léopold

**MÉZIÈRES**
20, rue d'Alsace

TANTS !

## ❦ Publicité sensationnelle

# LE DÉSASTRE

*Gros effets scéniques ❦ 1000 Mètres*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Le Masque de l'Honneur .. .. .. .. .. .. .. .. .. | HESPERIA | Drame | 930 | Mètres |
| L'Ouragan . .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | BRONCHO | Drame | 572 | = |
| Un Bon Sport. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | ÉDISON | Comédie | 625 | = |
| La Mort de Pierrot .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | BIOSCOP | Drame | 1000 | = |
| Racheté par son sang .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | MILANO | Drame | 750 | = |
| Les Nomades.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | F. A. J. | Drame | 690 | = |
| L'Aveugle du Pont .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | E. P. | Drame | 445 | = |

SINOS  CAFÉS, ETC...

Films - Programmes variés - Prix spéciaux ❦

depuis près de trois mois, sous forme de feuilleton hebdomadaire, un code complet du cinéma, sous la signature autorisée de Me Meignen, docteur en droit, avocat de la Chambre Syndicale Française de la Cinématographie.

*
* *

Un directeur de théâtre de cinéma de Hammersmith, vient d'avoir une idée assez heureuse pour attirer la clientèle dans son théâtre le dimanche. Pourvu que le spectacle ne commence pas avant six heures, il n'est pas contraire à la loi de servir du thé au public dans une salle attenant au théâtre proprement dit. Aussi ce directeur a transformé son hall extérieur en une espèce de salle de restaurant, dans laquelle on sert du thé, de quatre à six. Les personnes qui ont l'intention d'assister ensuite au cinéma, viennent y prendre leur thé. On s'y donne rendez-vous. Bref le Directeur fait de très bonnes affaires car le public apprécie beaucoup cette idée géniale qui lui évite de faire la queue.

Pick.

## CHRONIQUE AMERICAINE

*" LE COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE " est représenté aux Etats-Unis d'Amérique par*

**LA COMPAGNIE UNIVERSELLE DE PUBLICITÉ**
*45 West 34th. street*
*New-York. U.-S.-A*

*Nos lecteurs américains sont priés de s'y adresser directement pour toutes transactions commerciales ou communications.*

**UNITED STATES REPRESENTATIVES**
**UNIVERSAL PUBLICITY COMPANY**
*45 West 34th. Street*
*New-York. U.-S.-A*

*From which sample copies, advertising rates and all further particulars can be obtained.*

*De notre Correspondant particulier :*

A deux heures précises de l'après-midi, le 8 juin, M. Woodrow Wilson, le Président des Etats-Unis, a pressé un bouton électrique, dans son bureau, à la Maison-Blanche, à Washington. Au même moment, des drapeaux qui cachaient son portrait, placé dans la grande salle du Central Palace, à New-York, se sont abaissés, pendant que la musique militaire du « Catholic Protectory » jouait l'hymne national américain, *The Star Spangled Banner*.

C'est ainsi que s'est ouverte la deuxième Exposition Internationale de Cinématographie et des Industries qui s'y rattachent sous la présidence de M. Charles M. Phi-

lips. Une foule de notabilités du Cinématographe, du Théâtre, des Lettres et des Arts, se pressait dans la salle principale, magnifiquement décorée pour l'occasion. Le discours d'inauguration a été prononcé par M. Marcus Marks, président du Borough de Manhattan, représentant le maire de New-York, M. Mitchell. D'autres ont suivi par M. Daniel Frohman, le directeur de la « Famous Players Film Co »; le docteur Albert Shiels, du « Board of Education », et le Rév. M. William Carter, le pasteur d'une des églises les plus importantes de New-York. Mme Alma Gluck, du Metropolitan Opera House, a ensuite chanté l'hymne national américain.

On a organisé pour la durée de l'Exposition un programme des plus intéressants. Il y a eu tous les jours, le matin et l'après-midi, deux sessions, dans lesquelles ont été discutées les questions les plus importantes de l'Industrie cinématographique. Il y a eu aussi de nombreux discours, prononcés par les hommes les plus compétents. Je citerai, entre autres, celui de M. Stéphen Bush, un des collaborateurs les plus distingués du *Moving Picture World*, de New-York, qui a traité, d'une façon magistrale, du rôle de la « Presse dans ses rapports avec le Cinématographe ».

Un des détails les plus intéressants de cette Exposition a été le suivant. On avait établi un Comité chargé de recevoir les réclamations où les plaintes, que pouvaient avoir à faire divers membres de l'Industrie cinématographique. Des sténographes, spécialement chargés de ce soin, ont enregistré ces plaintes ou ces réclamations qui ont été portées à la connaissance de l'Assemblée générale, aux sessions quotidiennes et qui y ont été soigneusement étudiées.

Le Comité spécial, qui était chargé de s'occuper des visiteurs et des hôtes de l'Exposition, a admirablement rempli sa mission. Les excursions aux environs de New-York, à Coney-Island et ailleurs, les soirées dans les différents théâtres, et enfin le banquet final qui a eu lieu à l'hôtel Biltmore ont rempli agréablement la semaine.

Une foule nombreuse s'est rendue tous les jours au Grand Central Palace. Des délégations venant de vingt-trois Etats de l'Union et du Canada sont venues représenter des milliers de cinématographistes. En résumé, cette deuxième Exposition Internationale de Cinématographie a remporté le plus éclatant succès qui a éclipsé celui déjà si grand de l'année dernière. De l'avis de tous, l'Industrie du Cinématographe en retirera un bénéfice énorme, car elle a montré non seulement les immenses progrès, déjà accomplis, mais ceux encore plus grands qu'elle réalisera dans un avenir prochain.

*
* *

La Compagnie Pathé, qui, depuis de nombreuses années, livre toutes les semaines son hebdomadaire connu sous le nom de *Pathé's Weekly*, va maintenant livrer un quotidien, le *Pathé Daily News*. Chaque directeur abonné recevra donc tous les jours un film présentant les événements les plus importants et les plus intéressants du monde entier.

*
* *

Une nouvelle Compagnie, la « Nash Motion Picture C° », vient de se former aux Etats-Unis. Cette Compagnie ne filmera que des productions dans lesquelles paraissent des animaux sauvages. Elle fait construire de grands établissements à Los Angelès, où sont déjà parqués, dans le « Big Otto Ranch », un nombre considérable de ces animaux.

*
* *

On a présenté, il y a quelques jours, au Knickbocker Theatre, le magnifique film *Cabiria*, produit par la Compagnie Itala, de Turin, d'après le scénario de Gabrielle d'Annunzio, le célèbre auteur italien. Cette première cinématographique a eu lieu devant une salle où l'on remarquait toutes les personnalités du Cinématographe. Le film admirable a obtenu le plus grand succès et a été accueilli par de nombreux applaudissements.

*
* *

Une institutrice de Cleveland nous montre dans une lettre écrite au « Moving Picture World » un nouveau moyen d'utiliser le cinématographe pour l'instruction et l'éducation des enfants. Toutes les semaines, elle consacre une heure à faire raconter par ses élèves les différentes pièces qu'ils ont vues pendant la semaine dans un théâtre de cinéma. Elle dit que c'est avec le plus grand enthousiasme que ces élèves se livrent à cet exercice. Elle ajoute qu'elle est elle-même étonnée des résultats qu'elle a obtenus par cette méthode d'enseignement qui apprend aux élèves à coordonner leurs idées et à les exprimer clairement.

*
* *

La « Famous Players Film C° » vient d'engager Mme Pauline Frederick, une des meilleures actrices des Etats-Unis. Mme Frederick est en route maintenant pour aller rejoindre MM. Porter et Ford, qui sont maintenant à Paris. Elle ira avec eux, plus tard, à Rome, où elle doit jouer le rôle principal dans *The Eternal City*, le film que la Compagnie a l'intention de tourner en Italie.

*
* *

M. George Kleine ne recule devant aucune dépense pour faire de son théâtre, le « Candler », un des meilleurs de New-York. Il a engagé dernièrement M. Modest Altschuler, le directeur de l'orchestre symphonique russe, pour conduire l'orchestre de son théâtre qui comprend maintenant trente-cinq musiciens. M. Altschuler est un des meilleurs chefs d'orchestre des Etats-Unis et jouit d'une grande réputation, méritée, du reste, par son éminent talent.

*
* *

Une des plus intéressantes et utiles séries de films qu'on ait produites est celle que l'on va livrer prochainement et qui s'appellera « Health Films » — film traitant de la santé. — Ces films auront pour sujets spéciaux différentes maladies, telles que la tuberculose, la fièvre paludéenne, ou bien traiteront de la manière de soigner les dents et autres sujets. Ils seront surtout d'une grande utilité dans les écoles.

*
* *

On raconte qu'un membre très connu de l'aristocratie anglaise, le duc de Manchester, a tenu un rôle dans une pièce de cinéma. Il se trouvait, l'autre jour, à New-Rochelle, dans les établissements de la Thanhouser C°, et assistait, accompagné du directeur, à une prise de vues. Il se montrait si intéressé par ce qu'il voyait que le directeur lui demanda s'il ne consentirait pas à jouer dans une certaine scène. Séduit par la nouveauté de l'offre, il accepta avec empressement et parut dans la scène suivante où il donna la réplique à Mlle Flo La Badie, et l'aida à se débarrasser du traître qui la poursuivait. Quand ce fut fini, le directeur félicita le duc de Manchester de son talent, et ce dernier lui répondit qu'il s'était extraordinairement amusé.

Oncle Sam.

**sans craindre de saisie**

car

par jugement en date du 6 Juin 1914

**le Tribunal de Commerce de la Seine**

**a déclaré que ce film**

est la

# Propriété exclusive

de la

# CINÈS

## CHRONIQUE ALLEMANDE

*De notre Correspondant particulier :*

BERLIN. — L'Industrie cinématographique de la capitale de l'Empire traverse, en ce moment, *une crise très grave.* C'est ainsi que *quinze cinémas U. T. (Union-Théâtre)*, en présence de la mauvaise marche des affaires, ont décidé d'effectuer dès maintenant, c'est-à-dire bien avant la date prévue, leur clôture annuelle et ont *immédiatement fermé leur porte.* C'est la première fois que pareille mesure est prise, et sa répercussion sera d'autant plus grande que tous ces établissements offraient à leur public des films de première semaine. Cette perte ne fera qu'accroître le mauvais état des affaires tant dans la fabrication que dans la location des films. Et ce n'en est pas encore fini, car d'autres Directeurs de cinéma manifestent l'intention de suivre l'exemple des établissements U. T.

*
* *

La *Projektions A.-G. Union* (Société Anonyme de Projections Union) a, du reste, publié l'autre jour son bilan. Alors qu'elle avait payé, en 1912, un dividende de 20 0/0, celle-ci, pour 1913, se trouve réduite à zéro. Le compte rendu financier explique ce mauvais résultat par les impôts exagérés, par la défense du préfet de fumer dans les cinémas, une mesure qui aurait chassé une grande partie du public, et par les prix de location des films considérablement supérieurs à ceux de l'année précédente. Au surplus, la Société a entrepris, depuis peu, la fabrication de films pour son compte, dont le rendement n'est pas encore démontré, et qui, en tout cas, n'a pas encore fait rentrer en caisse les sommes prélevées à cet effet. Tout cela explique que le bénéfice net qui, en 1912, était de 206.000 marks (environ 257.000 fr.) n'était, en 1913, que de 12.400 marks (environ 15.000 fr.). La Société a émis pour 700.000 marks de nouvelles actions, dont 200.000 serviront à l'achat de la Vitascope, Société à responsabilité limitée.

*
* *

Le Préfet de Police de Berlin, M. de Jagow, avait, il y a quelque temps, interdit un film représentant *La Passion de Jésus;* la Maison d'édition de cette bande avait interjeté appel, mais la Cour suprême vient de confirmer la décision du Préfet de Police, se basant en cela sur un arrêt de 1903 aux termes duquel l'exercice du culte catholique fait partie de l'ordre public et révèle de la Police, et estimant que la représentation, sur l'écran, de la *Vie de Jésus*, pourrait porter atteinte aux sentiments religieux de certaines personnes, malgré la perfection technique de la mise en scène et le tact avec lequel le sujet a été traité.

*
* *

La Maison d'édition *Otto Schmidt* prépare un film d'une actualité cruelle. Il portera le titre : *Perdu dans l'Océan*, et reproduira une catastrophe maritime provoquée par la collision d'un transatlantique avec un iceberg. On dit merveille de la mise en scène de la bande qui, paraît-il, ne néglige aucun détail.

*
* *

La crise sur le marché cinématographique berlinois, sursaturé de maisons d'édition, n'empêche pas la nais-

sance de nouveaux établissements du même genre. Nous en avons deux à enregistrer cette semaine : *A.-E. Hübsch et Cie,* Société à responsabilité limitée, dispose d'un fonds social de 20.000 marks (25.000 fr.) et s'occupera de l'exportation et de l'importation de produits cinématographiques ; et la Société du *Standard-Film,* également Société à responsabilité limitée, possédant également un fonds social de 20.000 marks et ayant le même but que la première. La *Deutsche Bioscop-Gesellschaft* a décidé de porter à 550.000 son capital actuel de 340.000 marks. La marque de films *Selig,* qui s'est faite une bonne réputation sur le marché international par ses sujets intéressants et la mise en scène soignée de ses bandes, et qui, jusqu'ici, était représentee par la Maison Henri A. Müller, a été reprise par la Société Eclipse. M. J.-F. Goldsoll a obtenu l'exclusivité pour le monde entier des films Ambrozio et en a cédé à la Maison Gaumont, de Berlin, la représentation pour l'Allemagne.

*
* *

Leipzig. — L'agence cinématographique internationale (Internationale Lichtspiel-Agentur), Oscar Eiseler, jusqu'ici à Chemnitz, a transféré sa maison à Leipzig.

*
* *

Vienne. — Les directeurs de cinéma autrichiens se débattent, eux aussi, dans une *crise commerciale* provoquée par les impôts écrasants, par les exigences de la Société des Compositeurs et par la concurrence acharnée que se font mutuellement les trop nombreux établissements. Ils se sont réunis, il y a quelques jours, à l'Hôtel Monopol et se sont appliqués à chercher des moyens pour sortir de leur mauvaise situation actuelle. On se mit d'accord pour augmenter, à partir du 1er septembre, les prix d'entrée dans tous les cinémas, résilier les contrats passés avec les compositeurs et ne jouer désormais que de la musique tombée dans le domaine public. Un article additionnel demandant de limiter la durée maxima des représentations, a été repoussé. Finalement, on a élu un Comité chargé d'intervenir auprès des autorités, en vue d'obtenir une diminution des charges actuelles et surtout de protester contre l'application d'un impôt sur les spectacles, imposition adoptée, comme on sait, par les autorités allemandes et dont le spectre menaçant a déjà apparu, à plusieurs reprises, devant les yeux des directeurs de cinémas autrichiens.

*
* *

Fiume (Autriche). — Pour avoir fait passer sur l'écran de son établissement un film contenant de graves injures à l'égard de la personne de l'empereur François-Joseph et avoir ainsi commis le crime de lèse-majesté, le directeur, Victor Raich, a été condamné à trois mois de prison. Il s'agissait, en l'occurence, d'un film qu'on avait su soustraire au contrôle de la censure.

*
* *

Zurich. — Les actionnaires de la « Elektrische Lichtbühne A.-G. », dans une assemblée générale extraordinaire, ont décidé de réduire à 180.000 francs le fonds social de 900.000 francs. En 1911 et 1912, la Société avait pu payer un dividende de 15 0/0 ; en 1913, non seulement le dividende fait défaut, mais encore était-il nécessaire d'attaquer le fonds social.

Fr. Bondy.

## Affranchissez-vous de la ROUTINE !

Ne vous dites pas que vous marcherez aujourd'hui comme hier, car on va vite! et votre voisin qui aura suivi le PROGRÈS

en adaptant sur son CINÉ

# LE CHANTANT

verra augmenter ses recettes.

# G. MENDEL

Constructeur breveté

*10, Boul^d Bonne-Nouvelle, PARIS*




## Plus de 1.000 Jolies Scènes

## CHANTANTES
et
## PARLANTES

***louées 10 francs*** la Semaine
+ LE DISQUE

Le
**SYNCHRO MENDEL**
s'adapte
sur
n'importe quel Cinéma
en 10 minutes !
SUCCÈS ! SUCCÈS !

Demandez TARIF, 10 bis, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

tère qui ne se révèlera tout à fait qu'au dénouement. Il offre de plus, une émouvante idylle, l'éveil à la conscience d'une âme régénérée par l'amour.

André Montbal, entraîné par l'intrigante Clarisse Sigourd, a fait des dettes. Il doit 200.000 francs à un usurier et compte sur la dot de sa fiancée pour s'acquitter. Mais Clarisse, furieuse de se voir délaissée, le dénonce à son père, magistrat intègre, qui paie les dettes, mais rompt le mariage de son fils.

Cependant, André Montbal aime sincèrement Irène Delange, sa fiancé. Il décide de racheter sa faute et s'engage comme aviateur.

Pendant ce temps, Clarisse exploite l'étonnante ressemblance de son frère avec son ancien ami pour faire des dupes ; le sosie d'André Montbal se trouve même compromis dans une grave affaire de cambriolage, et mis sous les verrous. Le juge lui-même croit reconnaître son fils. Pour ne pas avoir à le condamner, il donne sa démission. Mais sur ces entrefaites revient l'aviateur André Montbal qui vient de se couvrir de gloire sous un pseudonyme. L'erreur se dissipe et Sigourd, confronté avec André Montbal, est confondu, ainsi que sa complice.

M. Jean Dax, dans le double rôle de Sigourd et de Montbal, atteint une perfection d'art qu'il n'a pas encore dépassée. MM. Mosnier et Kemm sont des artistes parfaits ; Mme Léontine Massart séduit comme toujours, par sa beauté et par son réel talent dramatique, et la jolie et gracieuse Paulette Noiseux est toute frissonnante d'une émotion sincère dans le rôle d'Irène.

1395 *mètres. Aff.* 240/320 *et* 120/160
*Pochette de* 8 *photocolor format* 24/30

## MAX LINDER

### MAX ET LA DOCTORESSE

Scène comique de MAX LINDER, joué par l'Auteur.

Cette amusante pièce à thèse, par la gaieté et par la vérité, par la plus éblouissante fantaisie, mêlée à la plus sûre observation, est des plus heureux chefs-d'œuvre de Max Linder. C'est une spirituelle critique sur la question féministe, toujours brûlante d'actualité. Les femmes ont conquis le droit d'occuper les fonctions jadis exclusivement réservées aux hommes. Mais quel sera, dans un ménage, le résultat de cet état de choses ? C'est ce que nous conte, avec une fine ironie et une verve endiablée, cette très amusante comédie.

350 *mètres. Affiche* 120/160

## GRIBOUILLETTE

### GRIBOUILLETTE, DACTYLOGRAPHE

Scène comique d'André DEED
Jouée par Mlle FRASCAROLI

Mlle Frascaroli réalise ce prodige d'être toute jeune, très jolie, et d'avoir déjà un vrai talent ; elle a une jeunesse sémillante, un charme piquant, un entrain endiablé, qui séduisent et enchantent. Le public, qui lui est tout acquis, voudra l'applaudir dans *Gribouillette dactylographe,* une jolie scène comique où notre héroïne déploie toute son astuce, toute sa malignité pour « rouler » ses patrons, les tenir à sa merci, grâce à des « instantannés » compromettants qu'elle a pris sur le vif, et à introduire auprès d'elle, en qualité de secrétaire, son amoureux qu'elle réussit à faire passer pour son frère... et Gribouillette remportera une fois de plus, dans ces espiègleries d'enfant terrible où elle excelle, un succès bien mérité.

270 *mètres. Affiche* 120/160

# Union-Eclair-Location

12, RUE GAILLON, PARIS

*Tél.* : **Louvre 14-18** *Télégr.* : **Uniofilm Paris**

## ÉCLAIR

### LE MYSTÈRE DE COATSERBO

PREMIERE PARTIE

Le marquis de Preuilh et son fils Jean habitent non loin de Villefranche, dans une campagne verdoyante et fleurie, le somptueux château de Coatserbo. Deux parents pauvres, le cousin de sa fille Renée, participent à leur vie. La fortune du marquis ne laisse pas que de tenter les nombreux aventuriers de la Riviera et l'un d'eux, Miguel de Rozas, a résolu de capter la confiance du trop confiant gentilhomme, en lui vantant les mérites d'une affaire exceptionnelle. De Rozas et la femme qui l'accompagne appartiennent à une dangereuse bande de rats d'hôtel qui dévalise avec habileté la région. Leur élégance et leurs bonnes manières inspirent une confiance absolue, aussi le marquis, son fils et Renée Tardieu se rendent-ils à l'invitation des aventuriers.

De Rozas expose au marquis son projet. Barberousse, le célèbre corsaire algérien, a sombré durant une épouvantable tempête ; sa galère était chargée, dit-on, de plus de cent millions d'or et de pierreries qu'il serait aisé de retrouver, car le naufrage eut lieu, entre Cannes et La Bocca, près de la côte. Pour mener à bien cette affaire, il faudrait six cent mille francs. Le marquis promet de s'associer aux recherches de l'aventurier et de donner les capitaux à cette entreprise.

Le lendemain, au cours d'une visite que lui fait de Rozas, le marquis constate la disparition d'un tableau de prix. Le personnel du château n'a vu pénétrer aucune personne étrangère et le vol ne peut avoir été commis que par un familier de la maison.

Etrange coïncidence, le cousin Tardieu s'est absenté pour quarante-huit heures sans donner les raisons de son départ. Les soupçons se précisent. Renée ne veut point douter de son père, elle aurait trop de douleur à le croire coupable d'une telle infamie et puis elle aime secrètement Jean de Preuilh, lequel n'épouserait jamais la fille d'un voleur.

Cependant de Rozas accuse Tardieu et lorsque celui-ci deux jours après, revient à Coatserbo, il sent peser sur lui les doutes de sa famille. Entouré de mépris, le pauvre homme n'a même pas la consolation d'être cru de sa fille. Il voudrait pouvoir crier la vérité, mais un impérieux devoir exige le silence.

DEUXIEME PARTIE

Le notaire du marquis de Preuilh lui remet les six cent mille francs avec lesquels il espère conquérir le fabuleux trésor du corsaire Barberousse. Renée Tardieu, attristée par l'indifférence de son cousin, implore de lui un rendez-vous, à dix heures dans la bibliothèque.

Tardieu, sachant que le marquis de Preuil a décidé de donner, le lendemain, à l'aventurier, les six cent mille francs et voulant à tout prix empêcher ce vol, décide d'agir immédiatement. La nuit venue, l'honnête et pauvre cousin, pénètre dans le bureau. Il s'approche du coffre-fort. Il s'empare des billets, épiant le moindre bruit, et redoutant d'être troublé dans sa généreuse besogne. Puis, il les cache, sous une pendule, afin qu'ils soient en sûreté.

Renée qui se rendait dans la bibliothèque a tout vu.

Après cette horrible vision, le doute n'est plus permis. Rentrant dans sa chambrette, elle pleure sur sa vie perdue, sur ses beaux espoirs d'amour envolés à jamais. Tardieu s'est caché dans une cabane, au fond du parc. Il a laissé un mot pour Renée, l'informant de sa retraite et la priant de lui faire parvenir quelques provisions.

Le marquis constate la disparition des six cent mille francs, à l'instant où il se proposait de les remettre aux aventuriers. Renée épiée par de Rozas, s'est rendue auprès de son père. La gendarmerie, appelée par les gens du château, vien arrêter Tardieu. L'honnête homme, les menottes aux mains, poursuivi par les sarcasmes du voleur, est emmené dans le château. Il révèle l'endroit où sont cachés les billets de banque, tandis que Renée, brisée d'émotions pleure, livrée au plus affreux des désespoirs.

Heureusement, le chef de la sûreté de Paris que Tardieu avait avisé des étranges manœuvres de de Rozas, survient sur ces entrefaites. Il procède immédiatement à l'arrestation de l'aventurier et de sa femme, rendant honneur à la probité et au dévouement de Tardieu qui reconquiert ainsi l'estime et l'affection des siens.

*Métrage : 600 mètres. Aff. 100/150, 200/225*

*Mot télégraphique : « Bracelet »*

## ÉCLAIR-COLORIS

### LA MÉTAMORPHOSE

Les demoiselles de Haubeffroy flirtent avec leurs cousins. Mais le comte Agenor, « leur père », estimant peu les amoureux rendez-vous, envoie les deux petites péronnelles chez de vieux parents dont l'austérité farouche est citée en exemple à toute la contrée.

Certes le ménage Grattemol n'est pas folichon. Saturnin, le maître de la maison et Irénée, son épouse, mènent une existence laborieuse, recueillie et terriblement monotone. Les deux jeunes filles, puisant en leur belle jeunesse un courage joyeux, décident d'accomplir dans la maison des Grattemol de jolis miracles.

Dès le lendemain, elles parviennent à égayer de leur rire le grand jardin désert. Usant de leur naturelle grâce, elles séduisent eurs vieux parents et les décident à soigner mieux leur toilette. Saturnin se transforme. Il a rajeuni de vingt ans. Bien cravaté, un bouquet de fleurs à la boutonnière, il redevient l'élégant d'autrefois, le jeune beau qui se promenait orgueilleusement en incroyable, devant Tortoni. La cousine Irénée, ayant délaissé les travaux de jardinage, a revêtu une robe ancienne qui jadis lui allait à ravir. Il a suffit que deux jeunes filles vinssent en retenue, punies par leurs parents sévères, dans cette maison, pour l'illuminer d.une joie nouvelle, et allumer aux cœurs des vieux les flammes du passé.

La tenue des domestiques est d'un goût douteux, on la changera. Les Grattemol veulent être, désormais, des gens modernes. Ils rêvent d'une maison claire, joyeuse, aérée, de toilettes élégantes et jolies, il leur faut être « dans le train ». Ils y sont et le train va très vite. Saturnin Grattemol fut, au temps de sa jeunesse, un danseur estimé. La pavane, où nos aïeules exprimaient si divinement leur amour de la grâce et de la douceur, est surannée ; les quadrilles sont démodés. Les Grattemol apprendront le tango.

Ces demoiselles de Haubeffroy sont un tantinet malicieuses. Illes convoquent leurs jeunes cousins et les présentent aux Grattemol comme professeurs de danse. Le champagne est de la fête. Saturnin esquisse un premier tango ; les cousins embrassent leurs cousines. La joie est générale.

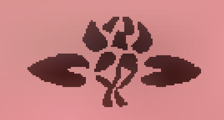
Cependant Agenor de Haubeffroy et la comtesse, son épouse, estiment que la pénitence des chères petites a assez durée. Combien elles durent verser d'amères larmes auprès de Saturnin, dans la grave demeure où il importait qu'on les clostra quelques jours, afin de les punir de leur dissipation.

Quand Agenor et la comtesse pénétrèrent chez les Grattemol, ils eurent soudain l'impression de se trouver dans un asile d'aliénés. Les oiseaux sifflaient dans les arbustes du jardin, le couple Grattemol dansait un tango frénétique, leurs filles, ces demoiselles de Haubeffroy, honneur et superbe espoir de la race, tournaient au bras de leurs maudits cousins. Encore qu'il descende des croisés, ce n'est pas sans un certain vertige que leur noble père pût contempler un tel spectacle, sans en ressentir une stupéfaction légitime.

Saturnin, désireux de concilier en cette histoire heureuse, l'amour et l'intérêt de tous, assure la dot des deux jeunes filles, les remerciant ainsi de l'œuvre merveilleuse qu'elles surent accomplir en chassant de la vieille demeure les ombres accumulées, pour y faire régner le beau soleil de la vie.

*Métrage : 326 mètres. aff. 100/150*

*Mot télégraphique : « Brassière »*



## Trans-Atlantic-Film

6, RUE DE HANOVRE, Paris

*Adr. tél. :* **Transfilco-Paris** *Tél. :* **Gutenberg 72-51**

## BISON 101

### SOUS LES GRIFFES DES LIONS

Drame sensationnel

Burger un planteur de l'Afrique du Sud a promis sa fille Alma à Sherman le fils d'un vieil ami, ce dernier d'un caractère jaloux et égoïste déplaît à la jeune fille qui par contre ressent beaucoup d'affection pour son ami Clifford.

Une chasse est organisée pendant laquelle Sherman fait croire à Burger qu'il a tué un léopard qui e nréalité a été abattu par Clifford, Burger le croit et vante le talent de son futur beau-fils, mais Alma apprend la ruse et n'en ressent que plus de mépris pour Sherman, ce dernier de plus en plus jaloux informe le père d'Alma de la sympathie de plus en plus grandissante entre les deux jeunes gens, et ce dernier ordonne à Clifford de partir.

Le lendemain Clifford est retenu au pays pour les chasses. Burger sûr que sa fille épousera Sherman part à la recherche d'un missionnaire pour bénir leur union, Alma apprend la nouvelle et n'ayant plus d'espoir s'enfuit.

Elle part à cheval, seule dans la brousse, se livrant ainsi à une mort certaine. Tout à coup son cheval est effrayé par un lion, il fait un écart formidable et précipite la malheureuse Alma au fond d'un précipice.

Son éléphant favori est dans la brousse et se laissant glisser jusqu'au fond d'un ravin il sauve sa maîtresse en l'emportant sur sa trompe.

Sherman ne revoyant pas sa fiancée est parti à sa recherche, mais il est attaqué par des lions, il trouve une cabane abandonnée et y cherche un refuge, mais

les lions pénètrent dans la cabane. Un combat terrible s'engage et quand les Kaffirs arrivent ils ne trouvent plus qu'un corps inerte affreusement mutilé. Ils ramènent le corps du malheureux Sherman à Burger.

Alma est également attaquée par les lions et Clifford arrive juste à temps pour lui sauver la vie.

Ils rentrent tous deux chez les parents de la jeune fille et n'ayant plus d'obstacle à leur amour ils pourront réaliser leur vœu le plus cher.

3 *aff. Longueur : 620 mètres*





## LE DRAME A FARFOUILLY-LES-BANNIÈRES

Comédie en deux parties

par Ashley MILLER

Farfouilly-les-Bannières, comme tout village qui se respecte, possédait en plus de son Orphéon et de sa Société de Bigophones, un Club Dramatique ! Oui Mesdames ! Oui Messieurs ! ne vous en déplaise et si les Artistes, avec un grand A, n'étaient pas tous des Sarah Bernhardt ou des Mounet-Sully, dans leur esprit, ils ne s'en croyaient pas énormément distant. C'est qu'on avait des numéros vraiment extraordinaires à Farfouilly ! et pour des amateurs on peut dire que bien des professionnels auraient été jaloux du jeu, de la mimique et de la diction de D. Navet, de Léa Liquette et de Coco Belœil.

Quant aux pièces tout le répertoire y passait. On était bien quelquefois géné relativement aux exigences de la mise en scène, mais quand on a le génie du théâtre comme l'avait D. Navet on se joue des difficultés : A cœur vaillant il n'est rien d'impossible. Du reste l'auditoire était dressé et sauf quelques rares esprits critiques, qui déversaient leur bile sous forme de remarques désobligeantes, la plurialité des Farfouillois, trouvait le spectacle enchanteur.

Encouragé par de précédents succès, D. Navet fut délégué par sa Société à la ville pour assister à diffèrenets représentations. En termes plus vulgaires nous dirons qu'il allait « prendre de la graine ». Il en prit tant et si bien qu'il revint avec une pièce entièrement composée par lui et faite d'un amalgame de tout ce qu'il avait vu. A son retour ses avis faisaient autorité, et l'impossible était réalisé pour exécuter ses fantaisies. Enfin le grand soir arriva. Ne voulant pas déflorer l'œuvre de D. Navet, je m'arrête mais si vous êtes neurasthénique et que par ordre de votre médecin vous devéz vous dilater la rate allez voir le Drame à Farfouilly-les-Bannières et vous ne regretterez pas votre argent.

638 *mètres. Aff.*

## SA PETITE FILLE : Drame

Robert Blair avait l'habitude de commander et d'être obéi. Le jour où il décida que son fils Charles épouserait Grace Allison, personne même l'intéressé n'osa discuter son choix. Charles cependant avait les bronches sensibles, et l'on résolut de l'envoyer avant son mariage faire une cure d'air dans la montagne. Là il se lia d'amitié avec Jeanne la fille de son hôte, et bientôt oubliant les désirs de son père, il l'épousa.

En apprenant cet acte qu'il taxait d'outrageante rebellion il entra dans une colère folle et interdit à tout jamais à son fils et à sa bru l'accès de sa maison. Charles docilement exécuta cette défense à la lettre : il mourut. Jeanne resta seule sans ressources, avec un tout jeune bébé, Ne voulant pas faire partager son sort misérable à l'enfant de son mari, tandis qu'il avait des grands parents vivants dans l'opulence, elle prit l'énergique résolution de leur envoyer.

Où Jeanne aurait été évincé comme intruse, l'enfant de Charles fut accueilli avec joie et sa pauvre mère pu continuer à gagner son pain bie ndurement comme infirmière.

Plus tard la profession de Jeanne l'appela au chevet de sa propre petite fille, qui venait de contracter une maladie assez grave. Les soins jaloux dont elle la combla la firent remarquer du grand père qui dans un élan d'admiration ne pu s'empêcher de dire : « Si au moins mon fils avait épousé une femme comme vous ». Jeanne répondit simplement : « Je suis la veuve de votre fils ». L'autoritaire vieillard avait reçu un terrible châtiment en perdant son fils unique, il comprit qu'une occasion de réparer le mal dont il était l'auteur se présentait et il attira Jeanne et son enfant en leur promettant des jours meilleurs.

305 *mètres. Aff.*

## LA PUISSANCE DE L'AIR

Drame maritime

Alice, la fille de Bill Winters, le gardien du phare n° 21, avait deux amoureux : l'un Francis, l'employé de son père, l'autre Raymond, opérateur de télégraphie san fil dont le poste était voisin du phare.

Francis par ses manières rudes et aussi par son penchant à l'ivrognerie avait perdu toute chance de plaire à la jolie fille, par contre Raymond était le grand favori et l'intérêt qu'Alice mettait à suivre ses leçons de télégraphie était plutôt suscité par le professeur que par la nouvelle invention.

Francis devint jaloux, et un soir que Winters l'avait envoyé renouveler leur provision de pétrole, il entra au cabaret pour y satisfaire sa passion, sous le prétexte de noyer son chagrin. La nuit commençait à tomber et son employé ne revenant pas. Winters qui devait allumer son phare décida d'aller à terre voir ce qu'il s'y passait. Chez le premier marchand de vins il y rencontra son employé complètement ivre, qu'il congédia sur le champ.

Dès lors l'ivrogne eut une idée fixe : se venger de la sévérité de son patron et du dédain de sa fille. Il sauta dans la barque que Winters venait de quitter et rama vigoureusement dans la direction du phare. En le voyant entrer inopinément, les yeux hagards, Alice devina ses projets et courut s'enfermer dans la salle de télégraphie. Tandis que le forcené s'employait à enfoncer la mince cloison, Alice envoyait à Raymond une dépêche l'informant du grand danger qu'elle courait. Bientôt la porte céda sous une poussée du furibond, et fou de rage, il se précipita sur la courageuse jeune fille. Elle avait cependant eu le temps de s'armer du revolver du gardien et durant quelques minutes elle tint son assaillant en respect, mais elle eut à subir une attaque plus sauvage que les précédentes et se trouva bientôt désarmée. Sa position était des plus critiques et au moment où elle se croyait perdue surgirent Raymond et son père qui eurent vite raison de son agresseur.

312 *mètres. Aff.*

# CHARLES HELFER

**Représentant**

16, RUE SAINT-MARC, PARIS

*Téléph.* : **327-20** *Adr. télégr.* : **Ergès-Paris**

## AMBROSIO

**LA POULICHE BLANCHE** : Drame

Au beau milieu d'un campement de bohémiens, où retentissent les cris des enfants et les coups d'enclume, Zanco, le chef de la petite tribu, exerce son pouvoir de despote qu'aucune loi humaine ne peut modérer.

Dans le compement tout en mouvement, tous chantent et travaillent, seule la petite Mirza, la bohémienne à l'œil sauvage, à la tête fière et douée d'une âme indomptée, s'e nva toute seule en flânant, vers un rêve fleuri de liberté conquise. Mais Zanco la voit et avec son bras puissant, il la pousse vers le travail, après l'avoir frappé. Elle se débat sous la griffe du maître pleurant de rage et de haine. Elle court alors à la recherche de sa fidèle compagne, Jaffa, la pouliche blanche, jolie et sauvage comme Mriza. Sur le cou de la bête intelligente elle se pneche et pleure pour se consoler.

En même temps de l'autre côté du lac, le baron Korolenko attend la charmante comtesse Potoka et d'autres amis pour une partie de chasse à courre. Après quelque temps de galop, le baron et la comtesse. qui sont restés en arrière et ont quitté les autres cavaliers, rencontrent la pouliche, Jaffa, qui pâturait tranquillement. Les deux sportmen la regardent et veulent l'approcher, mais elle se sauve. On la suit et les deux cavaliers se voient entraînés dans le campement des bohémiens.

Korolenko pour satisfaire au désir de la belle comtesse, achète la pouliche, mais s'apercevant de la douleur que Mirza éprouve à la séparation de son amie fidèle, et ayant remarqué la beauté de la jeune bohémienne, il l'amène avec lui secrètement. En effet, la jeune fille s'installe au château et devient la maîtresse du baron. Mais leur bonheur ne dure pas longtemps. Leur nature est trop différente, leurs âmes ont d'autres aspirations. D'ailleurs le baron n'a pas l'esprit bohémien et il ne réussit ni à conquérir le cœur de la comtesse ni à satisfaire la sauvagerie de Mirza.

Pendant que Jaffa, la pouliche, se rebelle à la cravache et désarçonne les écuyers qui cherchent à l'apprivoiser, Mirza, de son côté, scandalise les personne du château avec ses excentricités et ses sauvageries.

Un jour, apercevant la comtesse Potoka en train de frapper avec une cravache son amie Jaffa, Mirza se précipite sur la dame, lui arrache le fouet, le met en mille morceaux et, sautant en croupe de la bête, subitement apaisée, elle se sauve vers ses anciens compagnons, les bohémiens, où elle retrouve, ainsi que Jaffa, l'air pur, la lumière et la liberté, en d'autres mots une existence moins factice, moins vicieuse, mais en revanche, plus saine et plus captivante !

419 *mètres. Aff. et photos*

# PAUL HODEL

3, RUE BERGÈRE, Paris

*Adr. tél.* : **Itala-film Paris** *Tél.* **149-11**



**COMME L'AIGLE**

Grande scène dramatique

A la suite d'un concours d'aviation, Marc de Saint-Elie présente avec force louange à sa cousine Béatrix, la nouvelle étoile du jour, le jeune aviateur Albert Donnat.

Marc de Saint-Elie aime ardemment Béotrix mais, ainsi que tous les vrais amoureux il est timide et n'a pas encore osé se déclarer.

Quant à Albert Donnat, après les paroles flatteuses que la jeune baronne Béatrix lui a adressées, il commence sa cour hardiment et ne tarde pas à occuper dans le cœur de la jeune fille la meilleure place. Devant la chance de son ami Marc cache ses véritables sentiments et attends son heure.

Mais l'arrivée de la belle Hélène, mère de Béatrix, de retour d'un long voyage qu'elle a fait à la suite de son veuvage prématuré vient troubler les premiers et ambitieux desseins d'Albert Donnat. Le bel hôtel d'Hélène se rouvre au grand monde dans toute s asplendeur et par de savantes manœuvres, Albert réussit à se faire présenter à la riche veuve et avec les plus chaudes recommandations par la jeune Béatrix dont il a surpris le cœur.

Les nouvelles et avides intentions de l'élégant aventurier sont favorisés par le timide silence de Marc ; la baronne Hélène se laisse elle-même gagner par l'habile Don Juan et en arrive au point de l'accepter comme fiancé.

Le double jeu de l'aventurier apparaît alors, car dès qu'il se crût assez familier de la baronne il lui demanda une recommandation pour S. E. le Ministre, son oncle.. Hélène lui promet de le présenter elle-même à la prochaine occasion.

Les nœuds de l'intrigue se resserrent et Hélène revient dans la capitale en compagnie de l'ami cher qu'elle devra recommander à son oncle. Celui-ci qui ne peut rien refuser à sa nièce accueille Donnat chaleureusement et lui donne une situation parmi le haut personnel de son cabinet.

L'aventurier approche maintenant du couronnement de son œuvre machiavélique et dans sa douce intimité avec Hélène dont il convoite aussi la fortune, il oublie complètement la douc eBéatrix.

L'éloignement et le silence poussent la jeune fille à une nostalgique expansion et elle écrit longuement à Albert pour lui rappeler ses serments. Mais la lettre ne parvient pas à troubler le cœur de l'aventurier tout à son nouvel amour. Au contraire une lettre d'Hélène apprends à la jeune fille ses fiançailles avec celui qu'elle aime et elle comprend alors l'imposture de celui en qui elle avait mis sa foi.

Immédiatement, Marc et la jeune fille partent pour rejoindre Hélène et quand celle-ci révèle à sa mère les serments qui la liaient à Albert, celui-ci est démasqué et chassé de la maison où il était sur le point de s'établir comme seigneur et maître.

Mais il n'y a aucune vertu dans le cœur d'Albert ; au contraire, sa vengeance le montre pour ce qu'il est vraiment : un audacieux fripon.

Un vol important de documents d'Etat qui lui furent confiés par S. E. le Ministre, oncle de la baronne, le pousse à s'éloigner de sa patrie, mais le hasard qui, quelquefois, fait bien les choses le fait rencontrer à la gare par Marc qui repartait seul et trouvant louche son allure se met à ses trousses.

*(La suite au prochain numéro.)*

## BREVETS & INVENTIONS NOUVELLES

**Inventions nouvelles dont les titres ont été publiés par le Gouvernement Belge, le 29 avril 1914.**

264.767. — Lamblin (A.), Lille (France). — Appareil pour le développement en plein jour des plaques photographiques.

264.809. — Chagniard (E.), Montrouge (France), rue Edgard-Quinet, 2 *bis*. — Interrupteur à commande automatique pour appareils de reproductions photographiques industrielles.

264.025. — Ford (G.-W.), Gourock (Angleterre), 52, Shore Street. — Appareil pour la commande, en synchronisme, d'un phonographe et d'un cinématographe.

264.883. — Poock (G.), Dorchester (Angleterre), 33, High East Street. — Perfectionnements aux machines parlantes.

264.811. — Repp (C.-B.), Plainfield (E.-U. d'A.), Union County. — Perfectionnements aux phonographes.

264.863. — Nadelfabrik, Dr jur. Edmund Ebert (Société), Weissensee, près Berlin, Sedanstrasse, 47. — Procédé de fabrication d'aiguilles de machines parlantes.

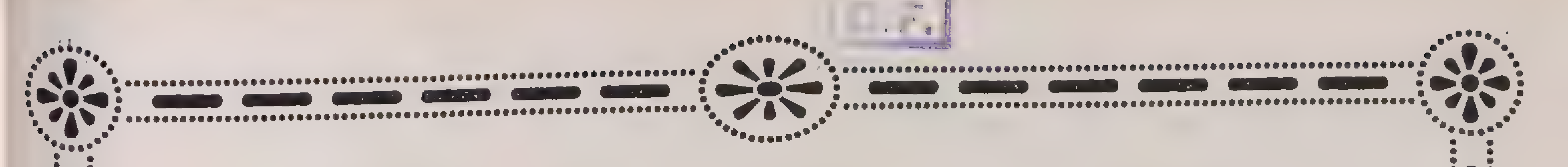
264.872. — Fiocchi-Poggi (N.), Turin (Italie), Piazza Statuto, 18. — Mécanisme d'obturation, déclanchement et entraînement par saccades pour appareils cinématographiques rotatifs, pour la prise, la vision ou la projection d'images animées.

264.879. — Hart (Mme veuve A. M.), Londres, 21, Liverpool Street. — Perfectionnements aux écrans de projections.

264.922. — Rosier (C.), Paris, avenue d'Italie, 122. — Machine à régénérer le film et à garantir le film neuf, côté gélatine.

Communiqué au *Courrier Cinématographique* par l'Agence de Brevets et Marques de Fabrique Jacques Gevers & Cie, à Anvers, rue Saint-Jean, 70.





*Le plus documenté*

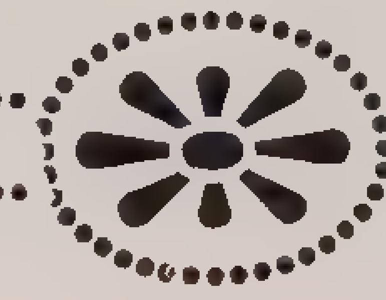
# Ciné-Gazette

## "La Vie par l'image animée"

**Hebdomadaire** **Environ : 150 mètres**



**ADMINISTRATION :**
*6, Rue Ordener, PARIS*
**Téléphone : NORD 55-96**

# Répertoire Cinématographique

## Adresses Artistiques

### Agences
E. Duhem, Imprésario, 6, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

### Artistes Dramatiques
B. Auvertin, villa des Tilleuls, rue du Faubourg d'Arras, Lille (Nord).

### Artistes Lyriques
Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

### Attractions
Serge Avril, Rue des Chartreux, Valenciennes. (Les « Comic' Variety », scénistes militaires comiques).

### Chefs d'Orchestres
Bozzi, 48, rue Rochechouart, Paris.
Louis Suès, 104, Boulevard Rochechouart, Paris.
P. Mendez, 15, rue Lebon, Paris (XVII[e]).
Marius Cattin, Cinéma-Concert, Besançon (Doubs)

### Impresarios Artistiques p[r] Cinémas
D. G. Dalos, 66, passage Brady, Paris.

## Adresses Industrielles

### Achat de Résidus Photographiques
Pichereau et C[ie], 62, rue de Turenne, Paris.
Affiches Lumineuses, M. Minon, 7, Faubourg St-Denis, Paris.

### Appareils Cinématographiques
Sté Pathé frères, 30, boulevard des Italiens, Paris.
Etablis. J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Etablissements Prévost, 54, rue Philippe-de-Girard, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Debrie, 111, Rue Saint-Maur, Paris.
H. Ernemann, 9, Cité Trévise, Paris.
Guilbert, 4, Allée Verte, Paris.

### Accessoires et Matériel Divers
Blériot, 187, rue du Temple, Paris.

### Appareils de Photographies
Etablissements J. Demaria 35, rue de Clichy Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

### Appareils de Sécurité contre l'Incendie,
Desmettre et Térasse, 121, rue de l'Epeule, Roubaix, Nord.

### Calicots
Marius Jubin, peintre, 98, rue de Montreuil, Paris.

### Charbons pour Lampes à Arc
Eric Boussuge, Société Anonyme Electrocarbon, 21, rue Réaumur, Paris.

### Condensateurs
Ch. Laviolette, 8, rue Haxo, Paris (XX[e]).
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.
Guilbert, 4, Allée Verte, Paris.

### Convertisseurs Electriques
P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.
Westinghouse Cooper Hewit Co Ltd (the), 11, r. du Pont, Suresnes (Seine).

### Editeurs de Films
Pathé Frères, 30, Boulevard des Italiens, Paris.
Société des Etablissements Gaumont, 57, rue St-Roch, Paris.
Lubin. Représentant : L. Aubert, 19, rue Richer, Paris.
Edison 59 et 61, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Essanay Film, Pharos. Représentant, M. Janin, 17, rue Grange-Batelière.
Itala-Film, Bison 101, Reliance. Représentant M. Hodel, 3, rue Bergère, Paris.
Monat-Film, 35, rue Bergère, Paris, tél. 47-77, télégr. Filmonat-Paris.

### Enseignes et Décorations lumineuse
Standard Signs, 7, faubourg Montmartre, Paris.

### Extincteurs
Extincteur automatique Français système, Ch. Blon, 17, rue des Messageries, Paris.

### Fauteuils automatiques p[r] Cinés et Théâtres
L. Marchand, 4, rue Hubert, La Varenne Saint-Hilaire, Seine.

### Fauteuils à bascule pour cinématographes
Maison Brocheriou et Cie, 137, r. Lafayette, Paris.

### Fauteuils automatiques
### Gramophones et Phonographes
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

### Groupes Electrogènes
P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

### Imprimeurs
Barroux, 58, rue Greneta, Paris. Tél. 266-64.
Louchet, Picard, de Cooman et Cie, 17, passage Kuszner, Paris. — Téléphone 401-19.
Rincheval et fils, imprimeurs, 20 bis, rue de Paris, Saint-Denis (Seine). Spécialités pour théâtres, cinémas et cirques.
Eugène Lamboux, 6 bis, rue du Baigneur, Paris. Spécialité d'impressions pour cinemas.

### Installation de Postes
Central Union Cinéma, 40, r. des Martyrs, Paris.

### Journaux Corporatifs
Le Courrier Cinématographique, 28, boulevard Saint-Denis, Paris. 456-33.

### Lampes à Arcs
### Lampes à Incandescence
E. Grandjean, 21, boulevard de Grenelle, Paris. Tél. 745-33.

### Locations de Films
Pathé Frères, 104, rue de Paris, Vincennes-Seine.
Ciné-Location Gaumont, 28, r. des Alouettes, Paris
Bonaz, 21, rue du Faubourg-du-Temple, Paris.
L. Aubert, 19, rue Richer, Paris.
L. Aubert, 56, rue des Ponts de Commines, Lille.
Aubert, 24, rue Lafon, Marseille.
L. Aubert, 15, Montée de la Butte, Lyon.
L. Aubert, 53, Boulevard Carnot, Toulouse.
L. Aubert, 40, Place Brouckère, Bruxelles.
L. Aubert, 109, rue Ste-Croix. Bordeaux.
L. Aubert, 3, rue Généraux Norris, Alger.
L. Aubert, 24, rue d'Italie. Tunis.
Société Internationale Cinématographique, 5, rue de Provence, Paris.
Société Générale des Cinématographes et Films Roux et Cie, 3, rue Larochelle, Paris.
Agence Cinémato, 27, rue de Paradis, Marseille.
Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.
Foucher et Joannot, 31, Bd. Bonne-Nouvelle, Paris.
E. Tisson, Cinéma-Comptoir, 30, rue de l'Académie, Marseille. Télép. 51-80.
Comptoir Cinématographique, 58, rue de Paris, à Lille.
Comptoir International de Cinématographie, 11-13, Parvis Saint-Maurice, Lille.
Union Eclair Location, 12, rue Gaillon, Paris
Etoile-Cinéma, 39, r. des Petits-Carreaux Paris.
Central Cinéma, 15, rue d'Enghien, Paris.
Société Commerciale du Film, Ch. Mary, directeur, 18, rue Favart, Paris. Télég. Comerfilm-Paris. Télép. Louvre 32-79.
Central Union Cinéma, 40, r. des Martyrs, Paris.
Film-Office, 9, rue Chavanne, Lyon.
Comptoir International de Cinématographie, 140, rue de Cologne, Bruxelles.
Agence Cinématographique de l'Est, 33, rue du Faubourg St-Jean, Nancy.

### Location de Postes complets
Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.

### Mobilier de Salles de Spectacles
Veuve Martin et G. Pebeyre, 64, Orfila, Paris.
Wessbecher, père et fils, 59 à 67, rue Grange-aux-Belles, Paris (X[e]).

### Objectifs
Etablissements J. Demaria, 35, r. de Clichy, Paris
Fleury-Hermagis, 18, rue Rambuteau, Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.
Louis Feuillet, 60, rue Botzaris, Paris.
Optique Réunie, 33, rue Emile Zola, Pré St-Gervais Seine.
Guilbert, 4, Allée Verte, Paris.

### Orgues
Gasparini, 17 et 19, Rue de la Véga, Paris (XII[e]) (téléph. 935-20).

### Poste Oxydelta
Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy Paris.

### Tickets à souches
Eugène Lamboux, 6 bis, rue du Baigneur, Paris, Spécialité de tickets numérotés pour Cinémas.
A. Genty, 56, rue Pelet, Alfortville.

### Ventilateurs
E. Grandjean, 21, bd de Grenelle, Paris. Tél. 745-33
P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

### Appareils de Synchronisme
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

### Secours contre l'Incendie
### Travaux Cinématographiques à façon
### Ventes et Achats de Cinémas
Piazza, Avocat-Conseil, 7, boulevard St-Denis, Paris, s'occupe spécialement de toutes affaires litigieuses ou contentieuses concernant les établissements cinématographiques. — Vente e Achat. — Conseils gratuits aux Directeurs.

## Adresses Professionnelles

### Directeurs
J. Ferret, 66, rue Rochechouart, Paris.

### Propriétaires de Cinémas
Meillat et Hanhart, Nouveau Cinéma, 125 rue Ordener, Paris.

### Architecte spécialiste
Garnier, 13 *bis*, rue Alphonse-Daudet, Paris, reçoit mardi et vendredi, de 9 à 11 heures.

### Électriciens
Ch. Borzecki, Installations spéciales cinématographiques, 27, rue Bouchardon, Paris.

### Réparation d'appareils cinématographiques
Vénat, 95, faubourg Saint-Martin, Paris. Pièces détachées de tous systèmes.

### Réprésentant location, vente et achat de films
M. C. de Dauë, 31, rue Bergère, Paris, Téléph Bergère 45-80 ; télégr. : Vio-Films Paris.

### Sociétés Cinématographiques diverses et Syndicats
La Coopérative du Film, 199, rue St-Martin, Paris.
Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, 54, rue Etienne-Marcel, Paris.
Syndicat de la Presse Cinématographique, 19, boulevard Saint-Denis, Paris.
Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, 199, rue St-Martin, Paris. (1037-39).
Syndicat des Loueurs et Exploitants de films Cinématographiques et des Industries qui s'y rattachent pour le Nord et le Pas-de-Calais. Siège social, 39, rue de Tournai, Lille.
Fédération Internationale de la Cinématographie. Siège social provisoire : 199, rue Saint-Martin, à Paris, France.
Union Amicale du Cinématographe, 26, boulevard de La Villette, Paris.
Association Belge du Cinéma, 15, place Brouckère, Bruxelles.
Syndicat des Exploitants de la Côte d'Azur, 3, rue Paganini, Nice.
Syndicat des Exploitants du Sud-Est, 39, rue de l'Arbre, Marseille.
Union Professionnelle des Exploitants de Cinémas Belges, 1, boul. Anspach, Bruxelles (Belgique).
Syndicat des Directeurs de Cinémas du Sud-Ouest Café Albrighi, boulev. de Strabourg, Toulouse.

# “Le Courrier




est vendu au numéro à Paris.

On le trouve dans les principaux kiosques des Grands Boulevards.

## PETITES ANNONCES

0 fr. 50 la ligne de 45 lettres

**Le Courrier** *rappelle à tous ses annonciers que les réponses aux annonces publiées sous initiales et adressées dans nos bureaux doivent être retirées par les destinataires.*

*En aucun cas, notre administration ne fera suivre les réponses. Elle décline d'ailleurs toute responsabilité à cet égard.*

*Il ne sera tenu aucun compte des petites annonces non accompagnées de leur montant, ou de la dernière bande d'adresse du journal pour les abonnés qui bénéficient de* **quatre insertions gratuites**.

*Passé mercredi midi il ne sera plus accepté aucun ordre pour le numéro de la semaine. MM. les annonciers sont avisés qu'il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre ou un coupon-réponse et que les textes d'annonces non insérés ne seront en aucun cas retournés.*

## *ACHATS ET VENTES DE FONDS*

**DANS CHARMANTE VILLE** à 35 minutes de Paris, **Cinéma**, sans concurrence. Rapport pour samedi et dimanche, 10.000 fr. par an, à enlever avec 12 000 fr. comptant. — Ecr. C. H. Bureau du Journal. (25)

## *ACHATS ET VENTES DE MATÉRIEL ET DE FILMS*

**IMPORTANT STOCK** **de toutes marques toujours disponibles à vendre. Ecrire à Juan Sala, 167, rue Montmartre, Paris.** (1)

**AFFICHES EN COULEUR** Superbes affiches couleurs, double colombier 140×100 (50 sujets différents). Solde 10 fr. le cent (par minimum d'un cent). Adresser mandat Paul Hodel, Itala-Film, 3, rue Bergère, Paris. (18)

**A VENDRE** Moteur Niel 12 chx à gaz et essence, avec dynamo Edison, 60 à 70 volts. S'adr Vignal, Cinéma, Versailles. (20)

**A VENDRE** **Occasion exceptionnelle** : 1 Poste Synchro Gaumont av. 14 films et disques. — 1 Poste Mendel av. 5 films et disques. — 1 Poste Gentilhomme av. 15 disques et films. — 1 Poste Ciné-Pathé, dern. modèl. Tab. pied fer, complet. — Plus. autres Postes, lanternes, arcs, lampes arc d'éclairage. — Décors, tentures. — Fauteuils à bascule neufs (fabrique spéciale). — Fauteuils et Banquettes occasion. — Chaises pliantes depuis 1 fr. 50. — Orgues, Pianos, Moteurs de toutes forces et groupes. — Ecrire avec timb. pour réponse à MM. Brocheriou & Co, 137, rue Lafayette, Paris (Maison de confiance). (25)

**VÉRITABLE OCCASION** pour cause de double emploi : **Cinéma automobile**, transporté par train Renard, 200 HP., 4 vagons. Salle spacieuse, 500 places, 2 heures de montage, 1 heure de démontage. — Une ville par jour. — Pas de fonds à payer. Matériel a coûté 160.000 fr., **à vendre** de suite, prix dérisoire. — Est actuellement en tournée dans la Seine-Inférieure. — Ecrire : Directeur Cinéma-Eclair, Poissy (Seine-et-Oise). (26)

**APPAREIL PARLANT** **GAUMONT**, dernier modèle, excellent état, à céder. Ecrire Roméo Bosetti, route de Turin, Nice. (24)

**A VENDRE** d'occasion une **batterie Heinz**, 63 éléments, 120 volts, 140 ampères et accessoires, le tout en très bon état. Valeur 3.500 fr., pour 1.000 fr. Orgue Limonaire avec nombreux cartons perforés, convient pour accompagner vues cinématographiques et bal. Valeur 2.500 fr. Piano usagé, bon état 200 fr. — S'adresser à M. C. Moret, Cinéma Chauny (Aisne). (25)



**A VENDRE** un lot important de boîtes fer-blanc, de toutes dimensions, pour films. Ecrire G. C., au *Courrier*. (25)

## *OFFRES ET DEMANDES DE CAPITAUX*

**CAPITAUX DEMANDÉS** pour affaire cinématographique en pleine prospérité. Très grand rendement. — Maurice Lafon, à Deuil (S.-et-O.). (26)

## *OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS*

**PLUSIEURS** Opérateurs-Mécaniciens, Electriciens, Conférenciers, Contrôleurs, Bonisseurs, Comptables, Caissiers, Représentants, Courtiers, etc., demandent emploi. S'adresser au Siège Social de l' « Union Amicale du Cinématographe », 26, boulevard de la Villette, Paris-19e. (36)

**PIANISTE** 5 ans ciné, sera libre 20 courant. Paris, Banlieue seulement. Ecr. Garnot, compositeur, 57, boulevard de Strasbourg, Paris. (23)

**PHOTOGRAPHE CINÉMATOGRAPHISTE** Meilleures références, connaissant tous travaux, possédant appareil de prise de vues professionnel, muni de trois objectifs Zeiss Iéna, ouverture F. 3/3, avec pied plate-forme panoramique, demande place dans bonne Maison d'édition. Ecrire à M. Creusevant, 2, rue Jessaint, Paris. (24)

**CAISSIÈRE & OUVREUSE** très au courant, demande place dans Cinéma. Ecrire Mme Roch, 190, rue Cardinet. (25)

**ON DEMANDE** de suite un très bon Opérateur-Electricien, libéré du service militaire, marié et muni de très sérieuses références. Ecrire âge et prétentions à M. Lelluin, 123, rue d'Isle, à Saint-Quentin (Aisne). Joindre un timbre pour réponse. (25)

**ON DEMANDE UN BON BONISSEUR** faisant affichage et nettoyage, au Palais des Fêtes de Paris. S'adresser à M. Brézillon, directeur, 199, rue Saint-Martin, de 10 h. à midi, de 2 h. à 6 h. ou de 9 h. à minuit. (26)

## *DIVERS*

**NOTICES ILLUSTRÉES** de *PÈRE*, grand format, absolument indispensables pour assurer la publicité méthodique et fructueuse de ce film sensationnel de la Société Itala, sont mises en vente à **3 fr. 50 le cent**, chez M. Paul Hodel, 3, rue Bergère, Paris. Lui adresser les demandes accompagnées de leur montant. (13)

**COLORIS** Mlle Montas, entreprise de coloris à la main, 9, rue Saint-Sulpice, Paris. (30)

# LES NOUVEAUTÉS

## Présentées les 22, 23 et 24 Juin 1914

**Agence Générale Cinématographique**
16, rue Grange-Batelière.
*Téléph.* : Gutenberg, 30-80. — Central, 00-48.

LIVRABLE LE 10 JUILLET

**Selig.** *Le prix de la vanité,* dr., aff. ............ 310
**Eclair.** *Pétronille suffragette,* com., aff. ........ 184
**Film d'Art.** *Camille Desmoulins* (réédit.), dr., aff. 400
— *Un chouan,* dr., aff. ............... 600
**Monofilm.** *Ripolin cherche un logement,* com., af. 180
**Continental.** *Impénétrable mystère,* dr., aff. .... 1095
**Swedish** *Le braconnier,* dr., aff. .............. 410
**Eclipse.** *Fred... couche-toi !* coméd., aff. ...... 315
— *Thoune et les châteaux des environs,* pl. air ............................ 120
— *Polycarpe veur faire un carton, com...* 95

**Etablissements L. AUBERT**
19, rue Richer, Paris
*Téléph.* : Bergère, 45-04. — Louvre, 03-91.

LIVRABLE LE 10 JUILLET

**Nordisk.** *L'ami qui n'existait pas,* coméd., 2 aff. 850
**Milano-Films.** *Le spectre blanc,* dr., aff. ...... 875
**Luca Comerio.** *Journée de chasse,* pl. air, doc. 160
**Pasquali.** *L'enveloppe noire,* dr., 2 aff. ........ 1197
— *Polidor facteur,* com., aff. .......... 196
**Sascha.** *Le haras impérial de l'empereur d'Autriche,* doc. .......................... 87
**Grands Films Populaires.** *Ne touchez pas au drapeau,* dr. patriot., aff.... 380
— *Comment il manqua son mariage,* com., aff. ........ 192

**Société Italienne CINÈS**
(Filiale de Paris)
8, rue Saint-Augustin
*Télégr.* : Cinesital *Téléph.* : Louvre 20-25

LIVRABLE LE 10 JUILLET

**Groupe n° 264.** *La vengeance de Tonio,* dr., 2 af. 590
— *Patachon touriste,* com., aff. .... 142
— *Bidoni vainqueur,* com., aff. .... 156
— *Fano et ses environs,* panor. .. 118

**EDISON**
59, rue des Petites-Ecuries, Paris
*Téléph.* : Gutenberg, 07-43.

LIVRABLE LE 10 JUILLET

*Le drame à Farfouilly-les-Bannières,* com., aff. .. 638
*Sa petite fille,* sentim., aff. .................... 305
*La puissance de l'air,* dr., aff. ................ 312

**C. HALLEY**
19, Rue Richer, 19
*Téléphone :* Central 32-04

LIVRABLE LE 10 JUILLET

**Danmark.** *Mirzi,* dr., 3 aff. ..................... 930

**M. Charles HELFER,**
16, Rue Saint-Marc, Paris
*Adr. tél. :* Ergès-Paris *Téléph.* : Louvre 27-20

LIVRABLE LE 10 JUILLET

**Ambrosio.** *La pouliche blanche,* dr., aff. ...... 419
— *L'énergie de Fricot,* com., aff. ...... 158
**Standard-Film-Moscou.** (Série Artistique Russe).
*Le secret du médecin,* dr., aff. ............ 654

**M. Paul HODEL**
3, rue Bergère, Paris
*Téléph.* : Gutenberg 49-11.

LIVRABLE LE 11 -UILLET

**Itala.** *Comme l'aigle,* gr. dr. sensat., aff. ........ 943

### R. PRIEUR

3, rue Rossini
*Téléph. :* Bergère 49-53

LIVRABLE LE 10 JUILLET

**Alpha-Film.** *Un terrible animal* (réédition-, com. aff. .......... 125

### Transatlantic Film Co Ltd

6, rue de Hanovre
*Téléph. :* Gutenberg 72-51

LIVRABLE LE 10 JUILLET

**Bison 101.** *Sous les griffes des lions,* dr. sensat. 3 aff. .......... 620
**Rex.** *Le vieux médaillon,* dr., aff. .......... 260
**Frontier.** *Dernière révélation,* dr., aff. .......... 300

### UNION ECLAIR LOCATION

12, rue Gaillon, Paris.
*Téléph. :* Gutenberg 30-92. — Louvre 14-18.

LIVRABLE LE 10 JUILLET

**Eclair.** *Le mystère de Coatserbo,* dr., aff. ...... 600
— *Les métamorphoses* (coloris), coméd., aff. 324
— *Fantasia algérienne,* docum., pl.air ...... 135
**Standard.** *Le cauchemar de Bob,* coméd., aff. (*au pays des Tout Petits*). 300

### THE VITAGRAPH Co

15, rue Sainte-Cécile, Paris
*Téléph. :* Louvre 23-63

LIVRABLE LE 10 JUILLET

*La hantise qui passe,* romanesque, aff. ........ 598
*Le Petit Sherif,* tragi-com., aff. .......... 310
*Un vrai Jobard,* com., aff. .......... 581
*Les petits dévergondés,* étude de chiens ........ 103
*Tango, quand tu nous tiens,* com., aff. ........ 306

### Western Import Co Ltd

83bis, rue Lafayette
*Téléph. :* Louvre 39-60

LIVRABLE LE 10 JUILLET

**Keystone.** *Amour et automobile,* com., 2 aff. .... 302
**Reliance.** *Le hasard justicier,* dr., aff. .......... 291

### Etablissements GAUMONT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000
57, rue Saint-Roch, Paris
*Téléph. :* Central 30-87.
28, rue des Alouettes, Paris.
*Téléph. :* Nord 14-23.

PROGRAMME No 31

*Jack et Dolly,* coméd. coul., 1 aff. .......... 296
*Petit cœur blessé, sentimental,* 3 phot gr. form. .. 310
*Bout de Zan et le sac de noix,* com. .......... 162
*Son Ecran, coméd.,* 4 phot. gr. form. .......... 526
*Vallée du Var,* panorama coul. .......... 100
*Animaux savants,* documentaire .......... 75

SÉRIE ARTISTIQUE

**L'INTEGRE**

Drame 681 mètres. 1 aff. Milan 200/150. 4 phot. gr. form.

### Compagnie Générale des Établis. PATHÉ Frères

CAPITAL 30 MILLIONS DE FRANCS
Siège Social : 30, Bd des Italiens, Paris
*Téléph. :* Louvre 15-89.
Location et Vente de films et Appareils PATHÉ Frères,
104, rue de Paris, Vincennes
*Téléph. :* Roquette 34-95.

PROGRAMME No 22

**Valetta.** *L'infamie d'un autre,* dr., aff. ........ 1395
Color : 1200
**Max Linder.** *Max et la doctoresse,* com. ........ 350
**Big-Ben.** *Le nid des Roches noires,* dr., aff. .... 285
*La pêche à la Senne,* instruct. .......... 155
**Comica.** *Bigorno, docteur suppléant,* com. .... 200
**Film Russe.** *Le lutteur au masque,* dr., aff. ...... 845
**Frascaroli.** *Gribouillette dactylographe,* com., aff. 270
**Oriental Film.** *Minah la servante fait son marché,* coméd. .......... 170
**American Kinema.** *Pour un perroquet,* com. ... 305
**Japanese Film.** *Les artisans japonais,* industries 145
*Une tempête sur les côtes Galloises,* pl. air ...... 80



*Le Gérant :* Charles LE FRAPER, Directeur-Propriétaire du *Courrier Cinématographique.*
Paris. — Imp. du Centre de Paris, F. BARROUX, 58, rue Greneta.

# TABLE DES MATIÈRES

## Quatrième année. — N° 26. — 27 Juin 1914.



# ANNONCIERS

**N. B.** — *Comme les pages d'annonces n'ont pas de numéros, regarder, pour trouver une annonce, soit à la page qui précède, soit à la page qui suit une page numérotée. — F. R. veut dire Feuillets Roses.*